

**PACTE**  
**»» LOI**  
**D'ORIENTATION**  
**& D'AVENIR**  
**AGRICOLES**

Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

**CONTRIBUTIONS REÇUES**

21 avril 2023

Les contributions étaient ouvertes du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2023 inclus via un formulaire public en ligne. Ce document regroupe l'ensemble des 185 contributions reçues dans ce cadre.

Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

## FICHE PROPOSITION – N° 1

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : Laot patrick président délégué groupama et membre ceser

**Proposition (15 lignes maximum)**

Il est important de redonner du sens à la notion de production dans les parcours de formation

**Contexte régional**

Le maintien des filières

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Sensibiliser plus de jeunes à se diriger vers des études agricoles

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

La profession agricole dans son ensemble

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 2

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : ISARA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

#### 1. Connaissance et attractivité

- Faire connaître les métiers de l'agriculture et de l'alimentation aux enseignants du secondaire et aux lycéens et collégiens - Portes Ouvertes métiers, Stage de 3ème, participation aux opérations MEN/ONISEP

- Renforcer la cohérence, la visibilité et la reconnaissance de l'offre de formation BTS / BachelorSI /Ingénieur /Master - ciblage par métiers, informations sur les passerelles et sur l'insertion professionnelle, reconnaissance des formations BachelorSI pour l'ouverture aux bourses d'état

- Attirer de nouveaux publics vers l'enseignement agricole - communication renforcée sur les liens agriculture et alimentation, sur les enjeux de transition écologique et alimentaire, sur les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

#### 2. Attractivité des métiers et des formations

- Valoriser et améliorer la communication sur l'entreprise agricole : dynamiques entrepreneuriales, multiplicité des fonctions - Production de produits alimentaires, de services, d'énergie, Transformation des produits, Services

- Développer de la R&D sur les modèles d'installation

#### 3. Former en continue les actifs agricoles

- Former à l'esprit d'entreprendre, à l'utilisation des moyens technologiques et numériques, à la multi-activité

- Renforcer la place des Établissements de l'enseignement supérieur agricole dans la formation continue

### **Contexte régional**

Forte diversité des modèles agricoles et forte proximité des consommateurs - besoin de prendre en compte la diversité des modèles (types de production, combinaison d'activités)

Fort impact du changement climatique - érosion de l'élevage et fragilité des systèmes pérennes

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

- Former les futurs acteurs des filières agricoles et alimentaires par la formation sous statut étudiant, sous statut apprentis et par la formation continue
- Adapter, enrichir et renforcer la cohérence de l'offre de formation en lien avec les métiers de demain (agriculteurs et autres acteurs des filières alimentaires)
- Renforcer l'attractivité des formations agricoles en lien agriculture-alimentation et transition écologique

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure organisationnelle; mesure législative/réglementaire à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Acteurs de la formation (de la formation secondaire à l'enseignement supérieur - MEN et MINAG), acteurs des filières

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 3

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : DDETSPP ARDECHE

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Diversification du sourcing pour de nouvelles RH : importance d'une connaissance de l'existant (découverte de l'ensemble du champ des aides et dispositifs possibles) :

- jeunes (Missions locales : Contrat engagement jeune avec des immersions métiers ... )
- le mini-stage en lien avec Conseil régional et chambre agri (couverture AP MP)
- les outils région ex CARED dit PRE parcours retour emploi
- dispositif écoles entreprises à l'Education Nationale
- les AFPR, POEC, POEI (outil de Pole emploi)
- Insertion par l'activité économique (dispositif adapté LASER avec MSA )
- seniors (= ressources nouvelles si l'aspect conditions du travail est investigué)
- Egalité pro (cliché mais réalité qqfois homme conduite machine et femme en situation de cueillette)

Ce sont des parcours plus longs mais avec une main d'oeuvre locale moins délocalisable aussi et moins volatile

Sans oublier de modalités nouvelles par des outils nouveaux :

- Transitions collectives : plan de formation de qq mois à 2 ans pour se former pour un salrié dont un poste (ex en Industrie est menacé)
- Plans sociaux : comment la profession propose ses offres d'emploi à ce moment-là : anticiper pour communiquer car cela peut être en lien avec des aspirations nouvelles et un tour vers métiers + en proxi avec la nature (sens au travail)

### **Contexte régional**

Tensions de recrutement

Plans sociaux en même temps

Nouvelles mesures d'accompagnement vers l'emploi à connaître

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Baisse du taux de chômage à accentuer

diversifier la ressource RH

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure organisationnelle; autre type d'action;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Chambres d'agriculture Syndicats professionnels Services de l'Etat Collectivités

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 4

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : DDETSPP DE L'ARDECHE

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Professionnalisation et augmentation des compétences RH des employeurs avec formation tout au long de la vie dont des chefs d'ent, d'exploitation (cela rejoint la fiche COPAT sur offre RH de proximité) :

les chefs d'exploitation travaillent avec des salariés directs directs et des salariés en indirects (prestations de service)

Axe 1 : QVT, conditions d'emploi tant pour chef d'entreprises que salariés en lien avec le Plan MSA 2021 2025 : axes de prévention = axes d'attractivité aussi en améliorant les conditions de travail y compris conception des locaux, choix de matériel, aide saisonniers, accompagnement managérial

En lien aussi avec la prévention de la désinsertion pro et concourt au B être humain et le pendant B être animal aussi

Axe 2 : accessoires de salaire et autres bonnes pratiques : prise en charge d'une partie des frais de déplacement (mobilité, garde enfants ...), la nécessité d'une procédure de bilan annuel du parcours de la salariée ou du salarié, la mise en place d'un plan de formation doté d'un volet multi-compétences...(Cf. service de remplacement évoqué)

### **Contexte régional**

Intégration Plan MSA 2021 2025

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Attractivité des métiers via conditions de travail et conditions d'emploi améliorées

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure organisationnelle; autre type d'action;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

MSA Chambres d'agriculture Services de l'Etat

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 5

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : DDETSPP DE L'ARDECHE

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Développer plus encore un dispositif collectif : le groupement d'employeur (GE) et / ou le GE Insertion et qualification, vrai levier pour l'amélioration de la qualité de l'emploi (accès à la formation, valorisation des compétences, accès au logement, à la santé, mise en place de dispositifs d'épargne salariale...)

Au-delà de la simple mise à disposition de main d'œuvre, le GE permet :

- un appui au recrutement et conseil RH,
- des actions mutualisées pour l'accès des salariés à la formation professionnelle,
- des actions de médiation pour l'emploi, pour l'insertion de personnes éloignées du marché du travail
- une sécurisation du contrat de travail
- de traiter la question de l'amélioration des conditions de travail, spécialement dans les activités les moins qualifiées et plus marquées par les différentes formes de pénibilité, sous réserve de pouvoir assurer un niveau de revenu décent
- innover en des pratiques collectives (expérimenter la télémédecine en monde rural et en production bovine ou ovine)

### **Contexte régional**

Permettre de rompre l'isolement de certains chefs d'exploitation

Aider à la montée en compétences de ces derniers

Favoriser la sécurisation des contrats de travail

Appuyer les démarches innovantes en matière de prophylaxie pour maîtriser les enjeux sanitaires et atténuer le déficit de maillage vétérinaire

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Accompagner le développement de l'externalisation des tâches en améliorant les conditions de travail

Fidéliser le salariat et éviter le turn-over

Prévenir le mal-être des chefs d'exploitations

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure organisationnelle; autre type d'action;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Chambres d'agriculture,, MSA, services de l'Etat

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 6

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : UPRA AuRA CFDT Agri Agro

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Accompagner les TPE et PME sur la gestion des ressources humaines.

Parcours de formation pour les maitres de stages. Créer du lien entre l'école et l'exploitation.

Intégrer à la formation initiale et continue des modules de droit social, management participatif, sécurité et santé au travail, impact de l'activité sur l'environnement et viabilité économique des exploitations.

Fournir aux entreprises une offre de formation actualisée pour répondre aux enjeux des transitions climatiques et numériques.

### **Contexte régional**

Grosse perte d'apprentis la première année dans les TPE.

Difficultés de recrutements alors que gros besoin de remplacements des exploitants arrivant à la retraite.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Attirer des apprenants et fidéliser les salariés.

Ceci le plus rapidement possible car la transition a déjà commencé, il y a URGENCE.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer; mesure régionale à créer;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Ministères Agriculture, Education Nationale, Enseignement Supérieur, Chambres d'Agriculture, Anefa, Apecita, Vivea, Ocpiat... Dialogue social de Branche.

**Avez-vous des commentaires ?**

NON

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 7

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : UPRA AURA CFDT Agri Agro

**Proposition (15 lignes maximum)**

Créer un dispositif de financement d'un service de remplacement dédié à la formation continue des salariés et non salariés .

Permettre dans une TPE de supporter l'absence d'un salarié ou du chef d'entreprise quand il part en formation.

Faire monter en compétence et fidéliser les salariés.

Répondre aux exigences de montée en compétences liées aux transitions climatiques et numériques.

**Contexte régional**

Rien n'existe pour le remplacement des salariés qui partent en formation.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Recrutement et fidélisation des salariés.

Montée en compétences.

Le plus vite possible

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

MSA, Trésor Public, Services de remplacements.

**Avez-vous des commentaires ?**

NON

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 8

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : SERVICE DE REMPLACEMENT AURA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

FORMATION :

Apprentissage: permettre aux apprentis d'intervenir dans plus de deux exploitations.

Plus de pratique dans les formations proposées .

ORIENTATION :

Crédit d'impôt remplacement :

=> porter le nombre de jours par exploitant agricole éligible de 14 à 28, soit 14 pour les congés de type vacances et 14 pour les congés de type arrêts de travail maladie et accident.

=> porter le taux à 60 % (taux unique quel que soit le type de congés).

=> rendre le crédit d'impôt éligible à l'avance de 60 % versée en janvier

Congé de paternité :

=> faire démarrer la période obligatoire de 7 jours soit dans les 5 jours suivant la date réelle de la naissance, soit à la date prévue de la naissance.

=> faire prendre en charge par la Mutualité Sociale Agricole la CSG/CRDS appliquée sur l'allocation de remplacement.

### **Contexte régional**

Apprentissage :

La région fait le constat que les demandes en apprentissage (par le biais des structures Service de Remplacement) baissent. En effet, les SR manquent de référencement au sein des cursus scolaires ce qui à pour conséquence de recourir davantage à l'embauche d'un jeune entre petit groupe d'agriculteur plutôt que de passer par nos structures. Nos structures offrent pourtant des problématiques permettant de réaliser le mémoire de fin de stage et des possibilités d'intégration en CDI par la suite.

Orientation :

Crédit d'Impôt remplacement : Si avance de trésorerie alors plus de recours au remplacement pour motif congés ;

Congé de paternité : idem si neutralisation de la CSG/CRDS pour les remplacements paternité alors plus d'agriculteurs en demande sur le dispositif.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Pour le volet formation : Vivier plus important de salariés prêts à être opérationnels afin de remplacer les agriculteurs et vivier pour le renouvellement des générations;

Pour le volet orientation: attractivité du métier et soutien des installations ;

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Ministère de l'Agriculture, Ministère des Finances, Ministère de l'Education, Ministère de la Santé et du Travail, Caisse Nationale MSA, DREETS, SR France

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 9

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : FRSEA Auvergne Rhône-Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Redonner de la désirabilité aux carrières agricoles et du vivant, en assurant une visibilité constante à l'agriculture, la diversité de ses métiers et débouchés en termes d'emplois salariés et non-salariés au sein du grand public

### **Contexte régional**

Le secteur agricole, ses métiers, leur diversité et leur indispensabilité restent largement méconnus du grand public, et en particulier des publics scolaires, de leurs familles et de la communauté éducative. Ce déficit de notoriété porte préjudice à l'orientation vers l'enseignement agricole et au renouvellement des générations agricoles et rurales

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Il s'agit de capitaliser sur les effets positifs de la campagne de communication nationale dédiée aux métiers agricoles et maritimes portée par France Relance en 2021, « Les métiers du vivant », ainsi que sur la campagne triennale de la FNSEA, lancée en 2022, « Ma nature, mon futur : l'agriculture ».

La FNSEA porte la conviction que l'ouverture des messages à l'agriculture à large public dans un objectif d'attractivité et dans le but de susciter l'envie de s'y engager et d'entreprendre en agriculture, s'accommode mal d'une campagne de communication ponctuelle, mais demande au contraire une imprégnation régulière du message et une exposition des publics sur la durée.

Acteurs de l'agriculture, acteurs de la formation et puissance publique doivent unir leurs forces et leurs réseaux afin d'offrir à l'agriculture et à ses métiers une visibilité constante, de manière à rattraper des années de déficit d'image et à contrer les aprioris ou idées négatives qui sont aujourd'hui un frein à la désirabilité des carrières agricoles et du vivant.

Cette opération de promotion en continu devra être pilotée par le MASA et associer les partenaires représentatifs du monde agricole sur les enjeux d'orientation, de formation et d'emploi. Parmi les parties prenantes, autour du MASA : la FNSEA, JA, l'ANEFA, l'APECITA, l'ONISEP, le réseau des CARIF OREF, les régions et acteurs du SPRO, le ministère de l'Education nationale, les OS, Pôle Emploi...

Il s'agit d'assurer l'avenir pour être en phase avec les objectifs de souveraineté alimentaire et de neutralité carbone. Au titre des effets attendus : une orientation choisie, un accroissement des candidats dans les filières de l'enseignement agricole, des actifs en nombre et qualifiés dans les prochaines décennies, des enseignants, chercheurs, experts mobilisés et engagés dans les territoires ruraux.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

MASA, la FNSEA, JA, l'ANEFA, l'APECITA, l'ONISEP, le réseau des CARIF OREF, les régions et acteurs du SPRO, le ministère de l'Education nationale, les OS, Pôle Emploi...

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 10

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : FRSEA Auvergne Rhône-Alpes

**Proposition (15 lignes maximum)**

Muscler les politiques d'orientation au profit du secteur agricole

**Contexte régional**

Le secteur agricole, ses métiers, leur diversité et leur indispensabilité restent largement méconnus du grand public, et en particulier des publics scolaires, de leurs familles et de la communauté éducative. Ce déficit de notoriété porte préjudice à l'orientation vers l'enseignement agricole et au renouvellement des générations agricoles et rurales.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Le déficit d'image de l'agriculture ou sa méconnaissance ont pour corolaire une orientation lacunaire ou par défaut vers les cursus de l'enseignement agricole.

Dès lors, il est indispensable de revoir la politique d'orientation déployée par les pouvoirs publics, en lien avec les représentants de la profession.

Cela doit s'incarner en tout premier lieu par la mise en place d'une gouvernance interministérielle de la politique d'orientation et en conséquence, la mutualisation des dispositifs et des outils d'accompagnement relatifs à l'orientation.

Dans la continuité, il s'agit de renforcer les liens entre établissements et professionnels : soutenir la multiplication des dispositifs de type « ambassadeurs des métiers », « fermes ouvertes », stages obligatoires d'enseignants en exploitation agricole, pour donner à voir la réalité des métiers, susciter l'envie grâce à des témoignages, des démonstrations in situ, des immersions et stages de découverte. L'appétence passe par des expériences très concrètes : comprendre le processus de fabrication d'un fromage, observer les différentes étapes de maturation d'un fruit, le déguster, toucher de la laine, prendre soin d'un cheval, découvrir la précision de capteurs connectés agricoles... C'est aussi par l'expérientiel que le goût des carrières agricoles pourra s'enraciner auprès des publics.

Concrètement, un grand plan de mobilisation pour l'orientation en agriculture devra être mis en place. Il devra concerner toutes les filières et tous les métiers et prendre en compte les dernières

données prospectives pour valoriser la dynamique de transformation du secteur, facteur d'attractivité.

Parmi les parties prenantes, autour du MASA : la FNSEA, JA, l'ANEFA, l'APECITA, l'ONISEP, le réseau des CARIF OREF, les régions et acteurs du SPRO, les ministères de l'Education nationale, les OS...

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure organisationnelle; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

MASA, la FNSEA, JA, l'ANEFA, l'APECITA, l'ONISEP, le réseau des CARIF OREF, les régions et acteurs du SPRO, les ministères de l'Education nationale, les OS...

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 11

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : FRSEA Auvergne Rhône Alpes

**Proposition (15 lignes maximum)**

Faire de l'enseignement agricole une voie d'excellence pour toutes celles et ceux qui souhaitent approcher et apprivoiser le monde du vivant dans les territoires ruraux

**Contexte régional**

Le modèle de l'enseignement agricole se démarque par ses prérogatives et ses missions spécifiques, fruit d'une histoire particulière. Il s'agit d'un outil des politiques publiques agricoles qui accompagne la mise en œuvre des transitions et le développement des territoires au-delà de son rôle d'éducation. A noter que l'enseignement agricole peut se prévaloir d'excellents taux d'insertion dans l'emploi.

Pour la FNSEA, la gouvernance opérée par le ministère de l'agriculture est une exception à préserver.

Ce préalable posé, il convient d'améliorer l'offre et l'appareil de formation, pour une adéquation plus poussée avec les besoins du terrain, qui tiennent compte des mutations très rapides qui s'imposent au monde agricole.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Au même titre que la logique qui a soutenu le développement de l'apprentissage, il faut désigner les cursus de l'enseignement agricole comme des voies d'excellence.

Cela passe par une évolution des postures et pratiques et leur diffusion massive :

- Passer d'une orientation subie à une orientation choisie.
- Développer la culture scientifique pour éviter les interdictions dogmatiques sans solutions.
- Promouvoir l'interdisciplinarité.
- Créer des communautés de savoirs.

- Favoriser l'émergence de campus connectés dans les territoires ruraux.
- Expérimenter et former autrement dans les fab labs et les exploitations agricoles des lycées.
- Impliquer les exploitations des lycées agricoles dans des logiques d'expérimentation, d'espaces-test et de droit à l'essai, en lien avec les Chambres d'agriculture et les acteurs concernés que sont les groupements d'employeurs, fermes à céder, collectivités locales...
- Faciliter toutes les passerelles vers les diplômes de l'Education nationale pour permettre la mobilité et l'agilité des jeunes formés dans des lycées agricoles et créer des ponts entre l'Enseignement agricole et Education nationale, notamment en partageant des classes, des enseignants autour des sciences de la vie et de la terre.
- Développer l'alternance du CAP au supérieur pour toujours plus d'employabilité
- Créer une voie d'excellence en agriculture, de type compagnonnage
- Réfléchir à la possibilité de faire évoluer le BTSA en Bachelor, avec une troisième année permettant une spécialisation technique et un approfondissement de la gestion d'entreprise (gestion, finance, RH...)

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Réseau des Chambre, DRAAF, SRFD, CNEAP, MFR...

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 12

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : FRSEA Auvergne Rhône-Alpes

**Proposition (15 lignes maximum)**

Développer et actualiser l'offre de formation initiale

**Contexte régional**

Le modèle de l'enseignement agricole se démarque par ses prérogatives et ses missions spécifiques, fruit d'une histoire particulière. Il s'agit d'un outil des politiques publiques agricoles qui accompagne la mise en œuvre des transitions et le développement des territoires au-delà de son rôle d'éducation. A noter que l'enseignement agricole peut se prévaloir d'excellents taux d'insertion dans l'emploi.

Pour la FNSEA, la gouvernance opérée par le ministère de l'agriculture est une exception à préserver.

Ce préalable posé, il convient d'améliorer l'offre et l'appareil de formation, pour une adéquation plus poussée avec les besoins du terrain, qui tiennent compte des mutations très rapides qui s'imposent au monde agricole.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Il est important de développer l'offre de formation de niveaux 5 et 6. Il s'agit notamment de réévaluer le positionnement du BTSA dans une logique de parcours et de montée en compétences, mais aussi de développer l'offre de formation initiale agricole sur les licences professionnelles et les masters.

Cette démarche systémique doit permettre de répondre aux besoins en profils qualifiés et experts des entreprises de la production agricole. Elle aura aussi pour effet de redonner de l'attractivité à la filière en général, et aux premiers niveaux de qualification, plus particulièrement, en ouvrant le champ des possibles en matière de mobilités professionnelles.

Dans cette logique, ce sont aussi les programmes de formation qui doivent évoluer pour mieux intégrer les évolutions techniques, organisationnelles, environnementales et réglementaires. Pour mener cet exercice il est nécessaire d'enclencher une prospective des compétences agricoles dans les filières et bassins d'emploi de la production agricole.

Cette prospective alimentera les chantiers d'adaptation des référentiels de certification. D'ores et déjà, la FNSEA identifie parmi les thématiques à prendre en compte, le renforcement de compétences insuffisamment couvertes par l'offre de formation actuelle : réglementation en vigueur, gestion de l'entreprise et des équipes, techniques métiers, numérique, etc. De même, les référentiels doivent couvrir les évolutions induites par le changement climatique. En ce sens, il faut s'assurer d'un nombre d'heures minimal d'enseignement dédié à la gestion des enjeux climatiques dans les cursus d'enseignement secondaire et supérieur et conditionner l'obtention des diplômes à la validation d'un passeport climatique garantissant la compréhension des mécanismes du changement climatique.

Pour mener à bien cette ambition, il conviendra de s'appuyer sur la mobilisation conjointe du comité national de l'enseignement agricole (CNEA), la CPC agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces, les CREA, comité CSLMD, les représentants de la profession, les OS, les réseaux d'établissements scolaires enseignement secondaire et supérieur, les tiers lieux de formation, etc.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

l'enseignement agricole (CNEA), la CPC agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces, les CREA, comité CSLMD, les représentants de la profession, les OS, les réseaux d'établissements scolaires enseignement secondaire et supérieur, les tiers lieu

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 13

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : FRSEA Auvergne Rhône-Alpes

**Proposition (15 lignes maximum)**

Promouvoir l'innovation au service de l'attractivité des métiers

**Contexte régional**

Le modèle de l'enseignement agricole se démarque par ses prérogatives et ses missions spécifiques, fruit d'une histoire particulière. Il s'agit d'un outil des politiques publiques agricoles qui accompagne la mise en œuvre des transitions et le développement des territoires au-delà de son rôle d'éducation. A noter que l'enseignement agricole peut se prévaloir d'excellents taux d'insertion dans l'emploi.

Pour la FNSEA, la gouvernance opérée par le ministère de l'agriculture est une exception à préserver.

Ce préalable posé, il convient d'améliorer l'offre et l'appareil de formation, pour une adéquation plus poussée avec les besoins du terrain, qui tiennent compte des mutations très rapides qui s'imposent au monde agricole.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Promouvoir l'innovation dans l'enseignement agricole doit permettre d'assurer l'excellence de l'agriculture française et de répondre, entre autres, aux enjeux d'attractivité des cursus et métiers agricoles.

Les métiers de l'agriculture et du vivant sont modernes et utilisent des technologies de pointe. Ils sont pionniers dans plusieurs domaines. La promotion de l'innovation dans l'enseignement agricole doit non seulement permettre, dès la formation initiale, d'apporter des savoirs et savoir-faire d'excellence à nos futurs agriculteurs mais renforcera aussi l'attractivité des métiers.

Cet objectif devra se déployer selon plusieurs leviers :

- Le développement des innovations pédagogiques, techniques et expérimentations agricoles au sein de l'offre de formation,

- Le développement du partage d'expertises entre Enseignement agricole et Education nationale sur les questions d'innovation pédagogique,
- Le développement de la coopération entre la profession et l'enseignement agricole supérieur en matière de recherche appliquée et de développement : à ce titre, il convient de valoriser et sécuriser les « paysans chercheurs » souvent pionniers des transitions et passionnés par les échanges et la transmissions des savoirs.

Promouvoir l'innovation dans l'enseignement agricole nécessitera la mobilisation du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire, la Direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche, le réseau des instituts techniques agricoles, l'INRAE, les représentants de la profession, etc.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire, la Direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche, le réseau des instituts techniques agricoles, l'INRAE, les représentants de la

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 14

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : FRSEA Auvergne Rhône-Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Lancer un « grand plan compétences 2030 » visant à soutenir structurellement le développement des compétences des salariés et exploitants agricoles, des enseignants et formateurs, en lien avec le changement climatique (dont l'eau), le numérique, la robotique et la génétique

### **Contexte régional**

La formation est un des leviers majeurs au service des transformations et de la compétitivité des entreprises. Elle favorise l'employabilité des salariés et les mobilités professionnelles. La démarche formative doit être soutenue, accompagnée et promue.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Soutenu financièrement par l'Etat, ce « grand plan compétences 2030 » devra s'appuyer sur une prospective des filières agricoles. Parmi les compétences à cibler tout particulièrement : celles en lien avec le changement climatique, la robotique, le numérique et la génétique.

Il devra s'adresser en particulier aux chefs d'exploitations et aux entreprises de moins de 11 salariés.

Au titre des axes prioritaires du plan, le « changement climatique », la FNSEA propose de s'appuyer sur les enseignements de l'étude « climat » financée par OCAPIAT et restituée en 2022. Il s'agira de cibler plus particulièrement les 9 métiers prioritaires à travers trois thématiques majeures : la gestion de la ressource en eau, la protection, prévention et gestion des aléas climatiques, et le renforcement des compétences liées à l'agronomie.

Pour assurer son succès, le volet « climat » du grand plan devra bénéficier de plusieurs leviers :

- La labellisation des formations,
- Des prises en charge bonifiées,
- La mobilisation du réseau : mise en place de formations de formateurs, entretien d'un réseau d'experts, actualisation d'un socle commun de connaissances scientifiques.

Il conviendra de prévoir une forte réactivité dans l'ajustement de l'offre de formation, en lien avec l'extrême rapidité des mutations à l'œuvre.

En parallèle et au-delà de la formation formelle, la FNSEA prône l'engagement d'un grand plan de sensibilisation de l'ensemble des salariés et exploitants aux enjeux climatiques. L'acculturation se ferait par la participation à des expérimentations, des modules de sensibilisation très courts et en lien avec des situations pratiques...

Au titre des axes relatifs au numérique, à la robotique et à la génétique, les actions à déployer devront l'être en lien avec le grand plan d'investissements d'avenir France 2030.

Enfin, l'innovation managériale et le savoir-être des chef(e)s d'entreprises doivent être accompagnés par la formation, en appréhendant, en particulier, les thématiques de l'animation et la cohésion d'équipe, le leadership, la communication non violente, l'intelligence émotionnelle et collective, la créativité... Il s'agit notamment d'apporter des réponses aux nouvelles mentalités, pratiques, de répondre aux besoins des nouvelles générations et les fidéliser...

Les compétences des chef(fe)s d'entreprise doivent aussi être accompagnés sur des dimensions relatives au pilotage et à la gestion de l'entreprise, à la création de valeur, la préservation du climat, de l'environnement et du bien-être animal, ou encore le déploiement de solutions digitales.

Pour assurer le succès du grand plan compétences 2030, il conviendra de s'appuyer sur le MASA, les représentants de la profession, l'interbranche agricole, l'OPCO OCAPIAT, VIVEA, la DGEFP...

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

le MASA, les représentants de la profession, l'interbranche agricole, l'OPCO OCAPIAT, VIVEA, la DGEFP...

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 15

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : ISARA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

#### 1. Connaissance et attractivité

- Faire connaître les métiers de l'agriculture et de l'alimentation aux enseignants du secondaire et aux lycéens et collégiens - Portes Ouvertes métiers, Stage de 3ème, participation aux opérations MEN/ONISEP

Actions : Créer des opérations de sensibilisation aux métiers pour les élèves du secondaire

- Renforcer la cohérence, la visibilité et la reconnaissance de l'offre de formation BTS / Bachelor SI /Ingénieur /Master - ciblage par métiers, informations sur les passerelles et sur l'insertion professionnelle, reconnaissance des formations Bachelor SI pour l'ouverture aux bourses d'état

Actions : Améliorer le lien entre les établissements et les niveaux de formations

Faire reconnaître les formations BSI des écoles agro pour obtention de bourses sur critères sociaux (réservée uniquement aux établissements dépendant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Attirer de nouveaux publics vers l'enseignement agricole - communication renforcée sur les liens agriculture et alimentation, sur les enjeux de transition écologique et alimentaire, sur les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

Actions : Mise en place et visibilité de passerelles de formations (enseignement général et appliqué)

Accompagner à l'installation de candidats non issus du milieu agricole (formation professionnelle)

#### 2. Attractivité des métiers et des formations

- Valoriser et améliorer la communication sur l'entreprise agricole : dynamiques entrepreneuriales, multiplicité des fonctions - Production de produits alimentaires, de services, d'énergie, Transformation des produits, Services

Actions : Moderniser les formes et supports de communication, présenter les innovations issus du secteur agricole et faire rêver sur le métier d'entrepreneur agricole

- Développer de la R&D sur les modèles d'installation

Actions : Mettre en évidence les nouvelles formes d'installation (individuelle et collective) combinant production, transformation et autres services

3. Former, au cours de la vie, les actifs agricoles

- Former à l'esprit d'entreprendre, à l'utilisation des moyens technologiques et numériques, à la multi-activité

Actions : Mettre en place des dispositifs d'incubation d'entreprises agricoles

- Renforcer la place des Établissements de l'enseignement supérieur agricole dans la formation continue

Actions : Créer un hub formation continue pour une visibilité de l'ensemble de l'offre

### **Contexte régional**

Forte diversité des modèles agricoles et forte proximité des consommateurs - besoin de prendre en compte la diversité des modèles (types de production, combinaison d'activités)

Fort impact du changement climatique - érosion de l'élevage et fragilité des systèmes pérennes

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Former les futurs acteurs des filières agricoles et alimentaires par la formation sous statut étudiant, sous statut apprentis et par la formation continue

- Adapter, enrichir et renforcer la cohérence de l'offre de formation en lien avec les métiers de demain

- Renforcer l'attractivité des formations agricoles en lien agriculture-alimentation et transition

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure organisationnelle;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Acteurs de la formation (de la formation secondaire à l'enseignement supérieur - MEN et MINAG), acteurs des filières agricoles et alimentaires

### **Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 16

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : VIVEA

**Proposition (15 lignes maximum)**

Développer les compétences des chef-fes d'exploitation d'AuRA pour les professionnaliser dans leur fonction d'employeur afin de pérenniser l'emploi ou le travail entre associés et de créer les conditions de travail favorables dans les entreprises

**Contexte régional**

L'augmentation des besoins d'emploi salarié nécessite de renforcer l'attractivité des métiers agricoles, de fidéliser les salariés et de faciliter la transmission d'entreprise

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Renforcer l'attractivité des métiers agricoles pour répondre à l'enjeu démographique

La formation doit permettre aux agricultrices et agriculteurs de :

- réussir l'embauche et l'accueil
- manager ses salariés
- gérer des relations de travail entre associés
- organiser le travail et gérer son temps

Dès 2023

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Organismes de formation agricoles, Structures économiques agricoles, OPA, VIVEA, ...

**Avez-vous des commentaires ?**

Cette action de développement des compétences est à accompagner en terme matériel, financier et humain.

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 17

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : VIVEA

**Proposition (15 lignes maximum)**

Former les agricultrices et les agriculteurs d'AuRA pour qu'ils s'impliquent comme acteurs à part entière dans la chaîne de valeur du producteur au consommateur

**Contexte régional**

La région AuRA, quatrième région de France en termes de surface agricole, dispose d'une grande variété de terroirs et de productions agricoles. La présence de filières dynamiques, de savoir-faire, d'outils de transformation, de zones d'appellation, de labels sont décisifs dans la création de cette richesse. Le chef d'entreprise agricole pour gagner en compétitivité, en rentabilité et garantir ainsi la pérennité de son exploitation, doit faire les bons choix stratégiques.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Améliorer la rentabilité des exploitations

La formation doit permettre aux agricultrices et agriculteurs de maîtriser :

- analyser le positionnement de son entreprise dans la chaîne de valeur
- définir un modèle économique
- piloter la stratégie commerciale de l'entreprise

Dès 2023

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Organismes de formation agricoles, Structures économiques agricoles, OPA, VIVEA, ...

**Avez-vous des commentaires ?**

Cette action de développement des compétences est à accompagner en terme matériel, financier et humain.

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 18

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : CNEAP Auvergne Rhône Alpes

**Proposition (15 lignes maximum)**

Permettre aux établissements d'enseignement agricole de recruter des enseignants au niveau Licence lorsqu'aucun candidat au niveau Master se présente à un poste ouvert. Idem pour les enseignants remplaçants.

**Contexte régional**

Forte tension sur l'emploi. Difficultés pour trouver des candidats ayant un niveau Master aux conditions salariales actuelles

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Faciliter le recrutement des enseignants

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

DGER et SRH au niveau du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire

**Avez-vous des commentaires ?**

Mesure importante pour garantir la qualité de l'enseignement agricole

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 19

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : CNEAP Auvergne Rhône Alpes

**Proposition (15 lignes maximum)**

En respectant les maxima horaires autorisés, permettre au personnel enseignant d'avoir un contrat avec le Ministère de l'Éducation Nationale et un autre contrat avec le Ministère de l'Agriculture.

**Contexte régional**

Permettre aux enseignants de pouvoir avoir un temps d'enseignement complet en conservant le maillage du territoire par les établissements de l'enseignement agricole.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Maintenir l'attractivité de la fonction d'enseignant

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Les services du Ministère de l'agriculture (DGER, SRH, Inspection) et de l'Éducation Nationale

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 20

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : CNEAP Auvergne Rhône Alpes

**Proposition (15 lignes maximum)**

La création d'une formation Bac+3 (Bachelor) portée par le MASA et mise en œuvre dans les lycées agricoles

**Contexte régional**

Augmenter l'attractivité des formations" post Bac" portées par les lycées de l'enseignement agricole pour répondre aux besoins des professionnels et répondre à l'objectif de reconquête des effectifs

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Contrer la baisse des effectifs en BTSA en inscrivant la formation dans le système L/M/D et en intégrant un mixage des parcours de formation entre la formation initiale temps plein et par apprentissage

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et inspection de l'enseignement agricole

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 21

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : ILOTS PAYSANS - Espace Test en Archipel

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Les entrepreneurs à l'essai sont en Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE - cf. note de service DGPE/SDC/2021-56 du 26 janvier 2021). Ce contrat leur permet d'utiliser le SIRET de l'entreprise ou de l'association qui assure la fonction « couveuse » des espaces-test agricoles, de bénéficier d'un accompagnement et d'une couverture en cas d'accident du travail. Cependant, le contrat CAPE ne prévoit pas de cotisation à la formation professionnelle, privant ainsi les entrepreneurs à l'essai d'un droit important dans cette phase de leur parcours de création d'entreprise.

-> Proposition: Permettre aux entrepreneurs à l'essai en couveuse d'activité de cotiser auprès d'un opérateur de compétence (OPCO) et de bénéficier ainsi d'un droit aux fonds de formation professionnelle liés à leur statut et orientés sur leurs besoins spécifiques.

### **Contexte régional**

Sous consommation des fonds VIVEA disponibles (source: présentation officielle du diagnostic régional) + place de plus en plus forte des NIMAs, qui souhaitent être acteurs de leur parcours de formation, d'autant plus en phase de test d'activité, qui sert justement à explorer un champ large de savoirs et de compétences pour mieux choisir ce qui correspond à leur personne et à leur projet d'installation. L'accès aux fonds de formations permis dans le cadre du PPP arrive trop tard et nécessite d'avoir justement déjà pu définir ses besoins en amont, dans le cadre du test notamment.

[témoignage assez parlant: <https://lesjardinsdumuscardin.wordpress.com/2019/03/15/pourquoi-je-ne-suis-pas-en-formation-avec-jean-martin-fortier-aujourd'hui/>]

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Permettre aux porteurs de projet à l'installation agricole d'accéder aux formations sur des fonds VIVEA dans la phase d'émergence et de définition de leur projet d'installation, c'est à dire en amont de leur PPP. C'était possible jusqu'en 2018, sans même que les PP n'aient besoin de cotiser!

Leur permettre de cotiser pour accéder à ces fonds avec un statut particulier qui serait "personnes en contrat CAPE" participerait par ailleurs de la légitimité accordée à leur démarche, et in fine aussi de la valorisation des porteurs de projet et donc de l'attractivité du métier. Il en va de la "politique d'accueil" exercée en faveur, ou pas, des profils NIMAS notamment et donc de la réponse donnée aux enjeux de renouvellement agricole.

Échéance: 2024.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

MSA, VIVEA, RENETA

**Avez-vous des commentaires ?**

Jusqu'en 2018 les porteurs de projet avaient accès aux fonds de formation VIVEA alors qu'ils n'y contribuaient même pas par le biais d'une cotisation spécifique. C'est donc qu'à un moment, il a été possible de rendre accessible la formation continue aux P

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 22

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : Fédération Régionale des CUMA d'Auvergne Rhône-Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Dans le cadre de notre dispositif expérimental de découverte, porté par le réseau CUMA et l'association InSitu et avec le soutien de la DGER, nous constatons deux écueils dans le déploiement d'un volontariat agricole qui pourraient être levés dans le cadre du PLOA :

- le service civique n'est pas ouvert aux Cuma et aux exploitations agricoles ;
- le nombre élevé de personnes en reconversion qui s'intéressent à l'agriculture ont souvent plus de 30 ans et il n'y a pas de dispositif d'engagement pour une expérience de 6 mois pour eux.

Nous proposons donc que le PLOA puisse créer un dispositif complémentaire à l'agriculture en complément des dispositifs existants dans le cadre du Code du service national intitulé volontariat agricole et répondant aux deux problématiques soulevées ci-dessus.

### **Contexte régional**

La part des installations hors cadre familial, qui constitue 1/3 des installations, va continuer de croître, au niveau régional, comme au national. L'attractivité du milieu agricole est un enjeu d'avenir. Il y a une nécessité de donner envie d'agriculture et de susciter des vocations auprès de la population (élèves, personnes en voie de réorientation) que ce soit pour devenir agriculteur ou pour travailler dans l'agriculture.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'enjeu stratégique régional répond à l'évolution démographique et sociale des actifs.

L'objectif est de créer des zones de rencontres entre le milieu agricole et des jeunes issus d'autres milieux et territoires, et des moins jeunes en reconversion. C'est l'objet du projet de création d'un dispositif d'engagement agricole. Ce dispositif de découverte expérimental que nous portons, dans son volet installation, s'inscrit en amont des espaces test agricole, avant même un projet concret d'installation.

Échéance : immédiate

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Réseau CUM, Agence du Service Civique

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 23

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : Fédération Régionale des CUMA d'Auvergne Rhône-Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

L'apprentissage du collectif et de la formation à l'animation des collectifs est un besoin important pour l'agriculture de groupe.

L'animation de collectifs d'agriculteurs, qui passe notamment par la formation de ces mêmes collectifs, suppose une pédagogie adaptée, vivante et ascendante utilisant des méthodes qui permettent de capter l'attention des apprenants.

- Pour les formations initiale et continue : parmi les modifications majeures dans les programmes et, peut-être dans le cadre du bloc relatif aux compétences psychosociales ajouté récemment à plusieurs diplômes, il serait utile de le systématiser pour tous les diplômes de l'enseignement agricole et d'ajouter un module sur l'animation de collectifs.

- Pour les agriculteurs : reconnaître davantage le rôle de formation des collectifs d'agriculteurs qui permet de se former entre pairs. Les formations en situation de travail (AFEST) sont un levier intéressant à valoriser davantage.

### **Contexte régional**

La Fédération régionale et les Fédérations Départementales des CUMA en Auvergne-Rhône-Alpes constatent que les personnes ayant une formation agricole ou suivi en parcours d'installation - Transmission sont rarement formées à l'animation. Aussi, les organisations telles que les nôtres qui travaillent pour l'agriculture de groupe misent-elles l'aptitude individuelle à pouvoir monter en compétences sur ce volet.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'enjeu est de pouvoir répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux actuels, par le biais du collectif : prise de décision stratégique en groupe, prise de parole. Aujourd'hui, le collectif agricole n'est pas perçu comme tel, ou alors comme un espace de formation informel.

L'objectif est de déployer des actions de formation auprès d'apprenants et/ ou agricultures en mettant en avant l'organisation collective, afin de répondre aux défis du développement durable : renouvellement des générations, innovation et évolution des pratiques (agroécologie, changement climatique..).

Échéances : lors de l'actualisation des référentiels de formations.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

DRAAF-DGER, les établissements d'enseignement agricoles, le réseau CUMA

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 24

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire d'AuRA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Il serait judicieux de mettre à jour les programmes de formations au regard de l'évolution des problématiques de terrain. Les savoirs transmis en matière de Santé Animale et de Bien être Animal ne sont pas assez adaptés aux besoins des éleveurs. Les nouveaux éleveurs, au sortir de formation, n'ont généralement pas les compétences nécessaires pour gérer les problématiques sanitaires de manière efficiente. Une formation de base sur les pathologies classiques rencontrées en élevage, leur gestion et la réglementation est nécessaire pour les apprenants directement destinés à exercer le métier d'éleveur, elle doit être mise à jour et maintenue. Elle devrait par ailleurs absolument être complétée de manière équilibrée par une formation en Biosécurité. La Biosécurité est à ce jour le meilleur outil pour éviter l'introduction ou l'expansion des pathologies au sein d'un lot ou de l'élevage. La Biosécurité est encore trop mal connue alors qu'au-delà de ce qui semble être un concept éloigné, des mesures concrètes et souvent simples à mettre en œuvre permettent de prévenir l'impact technico économique défavorable des maladies en élevages.

Le réseau des GDS forme les éleveurs via des outils modernes et pragmatiques. Des experts en Biosécurité sont tout à fait disposés à accompagner l'enseignement dans la transmission des savoirs (théoriques et pratiques) pour que les éleveurs de demain gagnent en efficacité.

### **Contexte régional**

Maîtrise des problématiques de Santé Animale et de Bien être Animal

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Adapter les parcours de formations à l'évolution du contexte sanitaire

Ammener les éleveurs à gérer de manière efficiente les problématiques sanitaires

Dès que possible

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

GDS, Etablissements d'enseignement

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 25

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire d'AuRA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Il serait intéressant de proposer aux apprenants des échanges avec les réseaux techniques qui font partie intégrante du monde de l'élevage et auxquels les éleveurs de demain seront quotidiennement confrontés. Ces futurs éleveurs gagneraient à découvrir le réseau des GDS et les experts qui le composent dès leur formation. Cette présentation des organisations techniques (de leur structuration et de leurs actions au service de l'élevage) permettrait aux apprenants d'identifier les compétences de proximité disponibles pour les accompagner dans leur projet et actions quotidiennes. Les éleveurs sont souvent et malheureusement amenés à rencontrer les conseillers techniques, en tous cas sur les problématiques sanitaires, en période de crise, dans l'urgence au moment même où il est par définition impossible de prendre le temps de la réflexion et d'un conseil global. Les GDS présents dans chaque département seront à même de présenter leurs actions et leur fonctionnement dans les établissements d'enseignements agricoles de leur département via un temps dédié chaque année dans les formations d'intérêt comme déjà pratiqué dans certains départements. Cette stratégie de mise en relation éleveurs-experts durant la formation se révélera efficace à l'avenir au bénéfice de l'élevage. Elle permettrait également de gérer les opportunités de stages/apprentissages en organisme agricoles.

### **Contexte régional**

Manque de connaissance des acteurs techniques du monde de l'élevage (notamment pour les hors cadre familial)

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Optimiser les échanges entre futurs éleveurs et conseillers spécialisés

Créer des liens entre les futurs éleveurs et leurs conseillers de demain

Dès que possible

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

GDS établissements d'enseignement

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 26

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : Jeunes Agriculteurs Auvergne Rhône Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Valoriser l'image du métier en formant les acteurs de l'orientation en milieu scolaire aux différents métiers de l'agriculture. Prendre exemple sur le programme « J'aime mes agriculteurs » de la DRAAF en créant une passerelle entre le ministère de l'agriculture et celui de l'Education nationale. Et ainsi sensibiliser les personnels de l'orientation mais aussi les enseignants sur la profession. Le but étant de casser l'image « voie de garage » qui reste très présente auprès du grand public. Avec l'appui des compétences des Chambre d'agriculture ainsi que des filières, créer des supports type fiches techniques par métiers (ou reprendre ce qui existe), listant :

- Les qualités humaines nécessaires,
- Les compétences techniques indispensables,
- Les diplômes requis,
- Les périodes ou durées de travail,
- Les revenus,
- Des exemples d'emploi du temps (charge de travail selon la saison, le secteur, la production ...),
- Des exemples d'entreprises dans lequel on peut être embauché.

Pour en finir définitivement avec la dévalorisation des métiers agricoles en désorientant des élèves motivés et passionnés en ayant comme argument qui auraient la possibilité de poursuivre un cursus général.

### **Contexte régional**

Plusieurs constats sont à déplorer en France et dans notre cas sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes.

Dans un premier temps, nous faisons face lors des instances comme les CREA, comités VIVEA a des décalages entre ce que la profession exige en termes de compétences techniques, professionnelles et ce que possèdent les porteurs de projets à la sortie de leur formation initiale. La profession a beaucoup changé, et les professionnels du métier sont obligés de suivre des formations complémentaires pour combler ces manques.

De plus nous manquons cruellement de main d'œuvre qualifiée, spécialisées et autonome. La profession est riche est complexe et pour autant être salarié agricole n'est pas une voie de carrière.

Pour finir le vivier de nouveaux professionnels ne se trouve plus au sein des familles d'agriculteurs. De plus en plus il faut se tourner vers les hors cadre familiaux, ces jeunes non issue du milieu agricole. Leur famille, leurs parents ne connaissent pas le métiers et toutes qualités et débouchées, ils sont donc naturellement méfiants et inquiets quant à l'avenir de leur jeune.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Sensibilisé les personnels de l'orientation et de l'enseignement à la richesse et les valeurs du métiers. Ouvrir un dialogue entre l'Education Nationale et le Ministère de l'Agriculture, pour que les métiers de l'agriculture ne soit plus la "voie de garage" du cursus général.

Le plus tôt possible pour la rentrée 2024.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Personnels de l'orientation et enseignants de l'Education Nationale.

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 27

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : Jeunes Agriculteurs Auvergne Rhône Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Avec l'aide de groupement de professionnels existants et rompus à l'exercice (cf interprofession agricole...) promouvoir les métiers de l'agriculture depuis le plus jeune âge en systématisant la visite de ferme pédagogique et des exploitations agricoles.

Prévoir des interventions ou des phases du programme scolaire sur l'importance de l'agriculture et la souveraineté alimentaire.

Pour bien vivre ; savoir se nourrir et savoir d'où vient nos aliments. Susciter des vocations en valorisant les métiers, les parcours scolaires, le rythme de vie, le contact avec son territoire, les animaux et/ou la nature.

Et surtout la valeur essentielle du métier pour l'avenir et la santé de la population.

### **Contexte régional**

Plusieurs constats sont à déplorer en France et dans notre cas sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes.

Dans un premier temps, nous faisons face lors des instances comme les CREA, comités VIVEA a des décalages entre ce que la profession exige en termes de compétences techniques, professionnelles et ce que possèdent les porteurs de projets à la sortie de leur formation initiale. La profession a beaucoup changé, et les professionnels du métier sont obligés de suivre des formations pour combler ses manques.

De plus nous manquons cruellement de main d'œuvre qualifiée, spécialisées et autonome. La profession est riche est complexe et pour autant être salarié agricole n'est pas une voie de carrière.

Pour finir le vivier de nouveaux professionnels ne se trouve plus au sein des familles d'agriculteurs. De plus en plus il faut se tourner vers les hors cadre familiaux, ces jeunes non issue du milieu agricole. Leur famille, leurs parents ne connaissent pas le métiers et toutes qualités et déboucher, ils sont donc naturellement méfiants et inquiets quant à l'avenir de leur jeune.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'enjeu principale est de faire de l'agriculture un domaine essentiel et indispensable à la vie de chacun. De valoriser la profession, la rendre indispensable aux yeux des plus jeunes et de leur famille. Rendre l'agriculteurs et tous les métiers de soutien à la profession valorisante socialement.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Acteurs de filières agricoles et l'Education Nationale.

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 28

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : SAINT-ETIENNE METROPOLE

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Il apparaît important d'avoir un plan de sensibilisation et de formation des différents acteurs à l'alimentation saine, locale et durable, ainsi qu'aux liens entre alimentation et production agricole locale : actions de sensibilisation des scolaires et du grand public, modules de formations spécifiques dans les lycées agricoles, les Maisons Familiales Rurales,... mais aussi à destination des personnels des collectivités (cuisiniers, personnel de service,...).

De plus, une sensibilisation des futurs porteurs de projet (donc tous les élèves du secteur agricole) aux nouveaux modes d'installation (test d'activités, salariés à statut coopératif,...) paraît essentielle.

Enfin, il serait pertinent de proposer des modules de valorisation des métiers de l'agriculture aux collégiens, chaque année jusqu'en 3ème pour susciter des vocations.

### **Contexte régional**

Au niveau Auvergne-Rhône-Alpes, si la densité de formations agricoles semble satisfaisante, elle fait défaut sur certaines filières, notamment en arboriculture.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Cette proposition vise à maintenir le maximum de sièges d'exploitations, et pas seulement des actifs agricoles. L'objectif est de susciter des vocations agricoles en communiquant et sensibilisant de façon positive sur ces métiers, mais aussi de favoriser la consommation de produits agricoles locaux en lien avec le développement des Projets Alimentaires Territoriaux impulsés par l'Etat.

Il conviendrait de mettre en place ces actions à court terme (3 à 5 ans).

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Tous les acteurs de l'enseignement agricole, l'Education Nationale, les collectivités locales ainsi que les organismes professionnels agricoles.

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 29

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : Jeunes Agriculteurs Auvergne Rhône Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Créer un cursus d'excellence agricole pour redonner de la valeur aux différents métiers de l'agriculture et en particulier à celui de salarié agricole et à celui de Chef d'exploitation agricole.

Comme le compagnonnage dans certaine profession (cf le COPAT) .

Création d'une 3ème année de BTS en conservant les 2 premières années déjà existantes en tronc commun.

La troisième année serait alors dédiée aux choix de carrière, elle serait divisée en 3 périodes (trimestres) où l'étudiant devra choisir une alternance dans 3 exploitations différentes lui permettant de mettre en avant le rôle d'un salarié agricole expert dans une production, le rôle d'un gérant d'exploitation agricole en individuel et ensuite en GAEC.

Seront ciblés durant ses périodes, les droits et devoirs des différent acteurs.

Cela aura pour but d'aider les étudiants à choisir leur future vie professionnelle par rapport à leurs envies réelles et leurs qualités et non par rapport au prestige du poste.

Ensuite l'étudiant pourra choisir de se spécialiser en passant différentes licences :

- Technicien production laitière,
- Technicien production végétale grandes cultures,
- Technicien production végétale maraichère
- Technicien en gestion financière et RH.
- ....

Ainsi le poste de salarié agricole sera requalifié au statut de « technicien agricole spécialisé » avec l'objectif d'une revalorisation salariale mais aussi sociale dans la profession.

Le chef d'exploitation sera quant à lui formé en tant que véritable gestionnaire d'entreprise et de l'équipe qui la compose. Dans le but de consolider et pérenniser les exploitations au-delà de dix ans d'activité.

### **Contexte régional**

Plusieurs constats sont à déplorer en France et dans notre cas sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes.

Dans un premier temps, nous faisons face lors des instances comme les CREA, comités VIVEA a des décalages entre ce que la profession exige en termes de compétences techniques, professionnelles et ce que possèdent les porteurs de projets à la sortie de leur formation initiale. La profession a beaucoup changé, et les professionnels du métier sont obligés de suivre des formations pour combler ces manques.

De plus nous manquons cruellement de main d'œuvre qualifiée, spécialisée et autonome. La profession est riche est complexe et pour autant être salarié agricole n'est pas une voie de carrière.

Pour finir le vivier de nouveaux professionnels ne se trouve plus au sein des familles d'agriculteurs. De plus en plus il faut se tourner vers les hors cadre familiaux, ces jeunes non issue du milieu agricole. Leur famille, leurs parents ne connaissent pas le métiers et toutes qualités et déboucher, ils sont donc naturellement méfiants et inquiets quant à l'avenir de leur jeune.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'enjeu est de revaloriser la profession dans tous les métiers qui la composent.

Orienter correctement les jeunes sur les voies qui leur correspondent et dans lesquelles ils vont vraiment s'épanouir.

Ainsi de fait les qualités et la compétitivité des métiers de l'agriculture vont en être améliorées.

Les entreprises agricoles en seront que plus solides et pérennes, si les individus qui y travaillent sont à leur place, compétents, adaptés et valorisés en tant que tel.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Ministère de l'agriculture et Acteurs de filières agricoles.

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 30

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : Réseau pastoral Auvergne-Rhône-Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

S'appuyer sur les dispositifs d'aides pour inciter à une montée en compétence des employeurs et des salariés en alpage :

- conditionner les aides employeurs (prise en charge 80% salaire berger en zone de prédation) à la participation à une "formation/information" sur le statut d'employeur, selon une formule souple incitative plutôt qu'obligatoire (sensibilisation /accompagnement /échange d'expériences).
- conditionner les aides à l'emploi d'un apprenti (financement OPCO) à la participation à une journée de formation/information avec l'établissement d'enseignement.
- conditionner les aides à l'acquisition d'un chien de protection à la participation à une journée de formation au dressage du chien (interactions avec le troupeau, comportement avec les humains)

### **Contexte régional**

Concernant les besoins en formation des salariés saisonniers en alpage : Complexification des tâches en contexte d'augmentation de la pression prédation et de la fréquentation touristique.

Concernant les besoins en formation des employeurs : constat par les services pastoraux d'un besoin de formation de certains employeurs sur la réglementation du travail, les contrats de travail, les entretiens d'embauche, la relation employeur/employé...

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Objectifs :

- montée en compétence des bergers/vachers et des éleveurs employeurs
- améliorer les relations employeurs / employés, par une bonne connaissance des règles
- mieux concilier les usages, notamment la gestion des chiens de protection, la fréquentation touristique et la gestion pastorale

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Les établissements de formation, les services pastoraux et/ou chambres d'agriculture, et les éleveurs et bergers

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 31

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : Réseau pastoral Auvergne-Rhône-Alpes

**Proposition (15 lignes maximum)**

Maintenir et pérenniser les financements publics des formations de bergers / vachers (financements régionaux majoritairement mais aussi pole emploi ou transition professionnelle) et assurer la possibilité d'intervention des services pastoraux ou autres experts en prestation.

**Contexte régional**

Fragilité du dispositif de formation

Augmentation du nombre de demandes

Complexification des tâches en contexte d'augmentation de la pression de prédation et de la fréquentation touristique

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Sauvegarde du Pastoralisme - Enjeu de la formation identifiée dans le plan de sauvegarde de la Transhumance classée à l'Unesco

Conciliation des usages : gestion de la prédation, de la fréquentation touristique et des activités pastorales

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etablissements de formation, services pastoraux, saisonniers d'alpage

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 32

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : ILOTS PAYSANS, membre du CELAVAR

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Les personnes en situation de test ne bénéficient d'aucune ressource économique autre que celle liée à l'activité testée. Dans ces conditions, pouvoir accéder au test d'activité nécessite d'avoir suffisamment de ressources par ailleurs même si les investissements sont évités par le biais de la fonction pépinière. Plusieurs stratégies sont mises en place par les porteurs de projet selon leur parcours:

les personnes en reconversion professionnelle peuvent, si elles ont suffisamment travaillé, bénéficier d'une période indemnisée par l'Aide au Retour à l'Emploi, qui pourra couvrir une période plus ou moins longue du test.

les personnes qui n'ont pas ou plus accès à l'ARE peuvent percevoir le RSA, sauf si leur âge ou leur situation familiale les exclut de ce dispositif.

les personnes de moins de 25 ans, qui n'ont pas ou plus accès à l'ARE, et qui n'ont pas de RSA, n'ont pas de ressources.

Au final, nombreuses sont les personnes qui doivent contracter un emploi à temps partiel pendant leur période de test, en particulier au démarrage, pour répondre à leurs besoins primaires, ce qui contraint fortement leur implication durant le test. Reconnaître les personnes en contrat CAPE comme stagiaires de la formation professionnelle pourrait permettre à ces personnes de bénéficier d'une rémunération et d'une couverture sociale le temps de leur test, à minima la première année, le temps que le test commence à porter ses fruits et ainsi de prendre une décision quant à leur installation future qui soit représentative.

### **Contexte régional**

En AuRa le Stage Test Installation Transmission d'exploitation agricole donne la possibilité pour un porteur de projet souhaitant s'installer hors du cadre familial de mûrir son projet sur l'exploitation à transmettre. Dans le cadre de ce stage, il bénéficie d'une rémunération et d'une couverture sociale qui sont pris en charge par le Conseil Régional ou Pôle Emploi sur la durée du stage.

Ce dispositif ne correspond pas aux besoins des personnes qui souhaitent tester leur activité sur une période pouvant aller jusqu'à trois ans dans le cadre d'un contrat CAPE. La durée de prise en charge est trop courte, les conditions d'accès excluent les publics qui sont notamment en

reconversion professionnelle et souhaitent tester le métier avant de décider ou pas de se former et obtenir la capacité agricole pour leur installation.

Par ailleurs par son entrée "transmission" il ne permet pas non plus aux personnes désireuses de SE tester d'être en autonomie sur un projet qui pourrait être différent de l'activité du cédant. Etre en stage, sous l'autorité d'une maitre de stage donc est bien différent d'être en test en autonomie!

Il semble donc indispensable d'élargir la reconnaissance en tant que stagiaire de la formation professionnelle à toute personne en test d'activité agricole avec une couveuse d'activité, quelque soit le contexte du test, sur tout ou partie de la durée du contrat CAPE; mais un minimum d'un an semble indispensable pour compenser le manque de ressources subit à la mise en place de l'activité.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Faciliter l'accès à un parcours d'installation progressif en passant par une phase de test indemnisée en tant que stagiaire de la formation professionnelle. Ce besoin de progressivité est largement exprimé par le public NIMA. Faciliter la mise en pratique de l'activité dans des conditions de disponibilité proche de celles qu'elle seraient une fois installé permet aux personnes en test de prendre une décision éclairée et représentative quant à leur installation future et ainsi éviter à des personnes de s'installer pour un an ou deux avant de déchanter.

Echéance: 1er janvier 2024.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Service formation professionnelle de la région, pole emploi, missions locales, couveuse d'activité STARTER

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 33

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : Réseau pastoral Auvergne-Rhône-Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Plan de communication "positive" pour renforcer l'attractivité des métiers du pastoralisme et de l'agriculture de montagne :

- Poursuivre et soutenir un berger dans mon école, les stages de 3ème en agriculture, l'enseignement agricole initial et adulte,
- Réaliser et diffuser des vidéos témoignages d'éleveurs en montagne ou autres jeunes installés sur la réalité de leur activité

### **Contexte régional**

Besoin de redorer l'image des métiers de l'agriculture de montagne et du pastoralisme

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Priorité 1 : Assurer l'installation d'une nouvelle génération, y compris en montagne

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Les établissements de formation, les écoles, la Presse et autres relais d'information grand public, les chambres d'agriculture, les services pastoraux

### **Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 34

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : ILOTS PASANS, Membre du CELAVAR

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Les espaces-test agricoles (ETA) permettent à des personnes désireuses de mettre en pratique leur projet d'installation de le faire dans des conditions sécurisés et réversibles, pendant une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans. Ce temps long permet aux personnes en test d'orienter leur décision d'installation ou pas en toute connaissance de cause, de se former, d'ajuster leur projet jusqu'à arriver à un format qui convienne etc.

Les ETA sont des dispositifs multi-acteurs qui ont besoin d'être animés et coordonnés pour remplir pleinement leur rôle. Le financement de l'animation de ces dispositifs est indispensable à leur pérennité et leur réussite. Suivant les contextes locaux, les espaces-test agricoles sont actuellement financés par les Conseils régionaux, les Conseils départementaux, des communautés de communes, l'Etat, l'Europe (FEADER) et des fondations privées. Certaines DRAAF ont créé des politiques spécifiques aux espaces-test agricoles. Il conviendrait d'uniformiser une politique de soutien stratégique aux espaces-test agricoles et de créer une politique de financement, par exemple dans le cadre de l'AITA, dédiée aux espaces-test agricoles et destinée à financer la coordination, l'hébergement juridique et l'accompagnement des personnes en test.

### **Contexte régional**

En Auvergne Rhone Alpes, le volet 6 de l'AITA permet de financer les actions de coordination entre espaces test de la région ainsi que les actions de sensibilisation et de communication auprès des porteurs de projets et des cédants sur le dispositif de test.

Il n'existe aucun soutien régional destiné à financer la coordination des acteurs au sein des espaces test, l'hébergement juridique des testeurs, ni l'accompagnement des personnes en test.

Il semblerait pertinent, par exemple sur de l'AITA volet 4 ou 5, d'imaginer un dispositif qui financerait les structures qui permettent l'accès au test d'activité agricole et in fine de sécuriser le parcours à l'installation qui s'en suit.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Une meilleure prise en compte de la phase d'accompagnement qui précède le parcours à l'installation, qu'on pourrait qualifier de phase d'émergence du projet d'installation. Les espaces test agricoles font partie de cette phase d'émergence qui contribuent à consolider les projets des personnes qui vont ensuite enclencher leur PPP auprès des chambres d'agriculture.

L'objectif global vise à financer le fonctionnement des espaces test sachant que le coût pour un espace test que représente l'accompagnement de la personne + l'hébergement juridique de l'activité testée en couveuse d'activité ( =contrat CAPE ) + la coordination entre toutes les parties prenantes pour chaque lieu test avoisine les 5000€ par contrat CAPE par an.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

DRAAF, Région

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 35

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : France Nature Environnement AuRA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Quoi : La transformation des systèmes agricoles et alimentaires face aux changements climatiques requiert une mobilisation politique de grande ampleur, afin de développer des formations ambitieuses et efficaces en direction des agriculteurs et des consommateurs :

Former les agriculteurs aux systèmes agricoles issus de climats plus secs et plus chauds. Aux cultures les plus résilientes à la sécheresse : pois chiches, sorgho, quinoa, etc...

Former les agriculteurs aux nouvelles pratiques agroécologiques plus résilientes et autonomes en intrants : agroforesterie, cultures associées en mélange, semis sous couvert permanents.

Guider et informer les consommateurs vers des pratiques alimentaires plus saines : moins de viande, plus de protéines végétales.

Éduquer les consommateurs à l'utilisation de ces nouvelles cultures mieux adaptées à un climat plus sec et plus chaud : pois chiches, sorgho, quinoa, etc...

### **Contexte régional**

Rendre plus résilient les systèmes agricoles face aux canicules et aux sécheresses

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Répondre à la demande locale d'alimentation, conforter la plus-value des productions dans les exploitations à l'horizon 2030

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale à créer; mesure organisationnelle; mesure nationale à créer;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

La DRAAF, les Chambres d'agriculture, les consommateurs

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 36

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : France Nature Environnement AuRA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Quoi ? Pérenniser et stabiliser les formations diplômantes type Pratiques Paysannes

Contexte : Pratiques Paysannes est une formation diplômante qui existe depuis 6 ans sur Clermont-Ferrand, portée par des associations de notre réseau (Crefad Auvergne, dASA en co-porteur avec le CFPPA de Clermont, en partenariat avec d'autres), à l'image d'autres formations de ce type dans d'autres régions, sur le modèle de compagnonnage entre pairs (Paysan créatif par ex...).

Elle est financée par le Conseil Régional AURA sur une période de 1 an, ce qui est un véritable frein à la mise en place d'une stratégie pédagogique sur le long terme.

Nos propositions :

- Automatiser le conventionnement de ce type de formation sur des périodes pluriannuelles de 5 ans. De cette façon, cela autorise une certaine souplesse dans la mise en place des modules et l'appropriation par d'autres acteurs.
- Formation qui serait ainsi basée sur la validation d'objectifs pédagogiques (partagées avec le BBREA) et non d'une méthode d'apprentissage

### **Contexte régional**

former pour la reprise des petites exploitations agricoles

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

enrayer l'artificialisation des petites surfaces agricoles

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure régionale à créer; mesure organisationnelle;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

les CFPPA, les collectivités territoriales

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 37

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : France Nature Environnement AuRA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Quoi ? Un module sur la bio obligatoire dans toutes les formations

Nous demandons que tous les diplômes de la formation initiale de l'enseignement agricole (CAPA, bac pro, BTSA...) intègrent un module à part entière sur l'agriculture biologique d'ici 2025.

La réforme des référentiels de BTSA ainsi que du tronc commun de la voie professionnelle constituent une formidable opportunité d'intégrer ce module.

Ce module pourrait durer 2h30 minimum et être complémentaire aux 7h30 d'agronomie hebdomadaires que dispensent, entre autres, les bacs pro CGEA et les BTSA Productions végétales ou animales. Il doit comprendre les fondamentaux essentiels à la compréhension du mode de production biologique : fertilisation du sol ou gestion des adventices pour la production végétale, optimisation de son système herbager pour la production animale.

### **Contexte régional**

Formation agricole

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Faciliter la transition agroécologique, d'ici à 2025

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale à créer; mesure régionale à créer;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

les organismes de formation agricole.

### **Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 38

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : France Nature Environnement AuRA

**Proposition (15 lignes maximum)**

Quoi ? Dans les zones touristiques de montagne ou à proximité des agglomérations, les prix de l'immobilier compromettent l'installation des jeunes agriculteurs.

Les bâtiments et logements agricoles, doivent garder des valeurs d'investissement agricoles et échapper aux valeurs des marchés immobiliers.

Les bâtiments et les logements agricoles doivent rester en zone agricole dans les PLUI, être soumis à l'autorisation d'exploiter lors des transmissions.

**Contexte régional**

Faciliter l'installation agricole

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Faciliter la reprise des terres agricoles, d'ici à 2025.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

SAFER, commissions des structures

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 39

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : DESPOUY

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Améliorer la qualité de vie de nos agriculteurs, en revalorisant leur prix de vente.

S'ils vendent mieux leurs produits, ils seront en capacité d'améliorer leur niveau de vie. De gagner de l'argent, de pouvoir embaucher. Et par la même occasion redorer le blason de l'agriculture, et donner envie aux autres de travailler dans ce domaine. Car aujourd'hui le temps de travail d'un agriculteur ainsi que la pénibilité et les contraintes de travail ne sont pas suffisamment valoriser.

Aujourd'hui nous avons tous besoin de gagner notre vie et malheureusement un métier "passion" ne suffit plus pour vivre et ne fait pas envie.

C'est tout de même dommage que les métiers essentiels à la vie soit aussi peu valorisant et rémunérateur.

### **Contexte régional**

L'agriculture génère beaucoup d'argent et permet à beaucoup d'en vivre plus que convenablement et de faire du profit. Sauf pour les agriculteurs, qui eux ne sont pas maître de leur prix de vente.

Donc oui ce n'est pas étonnant que le nombre d'installation diminue. Et que les quelques repreneurs se tournent vers d'autres productions (moins industrialisées) et d'autre circuit de vente comme la vente directe afin de mieux valoriser leur travail.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Un métier plus rémunérateur. Des produits mieux valorisés. Plus de zone ou de produits protégés assurant un revenu satisfaisant au producteur. Et conserver un savoir-faire local.

Ça peut être une orientation type cahier des charges ou au lieu de prendre en compte uniquement les outils productions (ha, ugb, assolement,...) on prend en compte les bonnes pratiques (environnementale, bien-être animal) et les contraintes climatiques ainsi que celles liées à la région au relief...

Une meilleure communication au près des jeune et des consommateurs sur l'origine de leur alimentation, et ses enjeux.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

autre type d'action;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Nationale régional collectif

**Avez-vous des commentaires ?**

Sans l'agriculture il n'y a pas vie, donc je pense que c'est urgent de revaloriser les métiers essentiels. Et d'avoir une prise de conscience collective. D'être transparent. Et je pense également que c'est important de savoir ce qu'on a dans son assiette

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 40

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : France Nature Environnement AuRA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Quoi ? L'agriculture est en grand besoin d'agriculteurs, c'est l'urgence, mais pas à n'importe quel prix, il faut aller vite et bien.

L'enseignement agricole doit être proposé tôt, de façon positive, dans tous les établissements de l'éducation nationale (des interactions pourraient s'établir entre ces 2 entités). La préconisation de « l'aventure du vivant » pour l'enseignement agricole depuis 2019 par le ministère doit devenir une réalité : une réflexion est à mener sur le vivant dans l'agriculture, avec les formateurs et enseignants agricoles, qui doivent bénéficier pour cela de formations sur leur temps de travail, eux aussi doivent retrouver du sens dans leur travail.

Pour les apprenants, il faut reconnecter le métier de l'agriculteur avec son rôle nourricier et de préservation de la nature, valoriser le rôle sociétal de l'agriculteur à la base du milieu rural. Il faut favoriser les rencontres entre agriculteurs en activité et jeunes en formation sur le terrain, lors de stages multiples en immersion et aider à l'hébergement des alternants.

Les reconversions doivent être soutenues : il faut pour cela un statut particulier, des financements avec à la fois un support de formation et l'accès à des espaces tests, pour murir les projets de personnes non issues du milieu agricole.

### **Contexte régional**

Rendre attractif le métier d'agriculteur

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Des exploitations à taille humaine, reprise par des agriculteurs

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer; mesure régionale à créer;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

l'éducation nationale : enseignement public et l'enseignement agricole

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 41

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : GOGNY Christian

**Proposition (15 lignes maximum)**

L'enseignement depuis le plus jeune age mentionne peu l'activité agricole et les moyens de s'y orienter.

**Contexte régional**

Centres d'enseignement ,principalement collèges. La préparation à l'orientation peut se concevoir à partir de la 5° pour les CAP BEP et à partir de la 3° pour les BAC et BTS voir plus.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'objectif est de pourvoir remplacer les agriculteurs cédant et de ne pas occulter des métiers tel que le pastoralisme.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

En plus des OPA intégrer l'Asso Franc de Pastoralisme, les élus par la Fed Nat des Communes Pastorale et les commission économie , agriculture du comité de massif des alpes.

**Avez-vous des commentaires ?**

Ma profession Responsable Banque marché de l'agriculture. Mes fonction élu: mais de Aillon le Vieux, Vp FNCP;Comite dir ANEM,CA AFP...

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 42

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : FRAB Auvergne Rhône Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

1. Nous demandons que tous les diplômés de la formation initiale de l'enseignement agricole (CAPA, bac pro, BTSa...) intègrent un module à part entière sur l'agriculture biologique d'ici 2025
2. Proposer systématiquement des stages sur des fermes bio : L'immersion en entreprise est essentielle, et d'autant plus cruciale pour les apprenants non-issus du milieu agricole. Il est essentiel que tout apprenant ait accès aux informations lui permettant d'y postuler. Les enseignants doivent suggérer d'aller en stage sur une exploitation bio. Chaque établissement doit pouvoir proposer des contacts de fermes bio à leurs élèves.
3. Intégrer la formation continue dans le temps de travail des enseignants pour pouvoir développer des modules et de l'accompagnement. Les enseignants eux-mêmes expriment leur besoin de formation à la bio: sur 464 répondants, 72% ont besoin de références technico-économiques sur l'AB, 65% ont besoin d'actualités sur les nouvelles techniques, la réglementation ou encore les filières, 62% souhaiteraient des supports de communication sur le sujet. ((enquête FNAB, 2019). Nous demandons l'intégration du temps de formation dans le temps de travail, à raison de 2j/an de formation sur l'AB et la transition écologique.
4. Actuellement les fermes de lycée agricole ont l'obligation d'avoir "au moins un atelier certifié AB" sur le site. L'idée serait de transformer cette obligation par "disposer d'au moins un atelier de PRODUCTION en AB".

### **Contexte régional**

Actuellement des nombreux établissements proposent quelques modules à l'AB mais pas dans toutes les classes, ou encore ont un atelier certifié ou sont en passe de le certifier. Mais cela est encore trop peu pour le réseau bio, cela avance très doucement, et de nombreux élèves passent au travers des connaissances autour de l'AB. Or ce système il est important lors de ces périodes d'apprentissage d'embrasser la diversité des systèmes agricoles.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'objectif est de développer abondamment la sensibilisation aux techniques de l'AB auprès des apprenants qui ont en grande partie des projets d'installation. Et ouvrir cette sensibilisation à tous

les profils d'apprenants. Mais également aux enseignants qui forment ces étudiants, afin qu'ils aient tous les outils en main. L'installation avec des pratiques biologiques nous semble la voie d'avenir pour des installations durables. Il est donc primordial que ces pratiques soient décortiquées, comprises et appliquées lors de l'apprentissage. Et donc qu'elles soient bien mieux intégrées dans tous les cursus.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Le réseau AB national et local (FNAB, FRAB AURA, GAB) et les fermes biologiques des territoires (notamment le réseau des fermes vitrines de l'AB Auvergne Rhône Alpes)

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 43

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : COORDINATION RURALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Les métiers de l'agriculture souffrent d'un manque d'attractivité: ils sont méconnus d'un public majoritairement urbain et si d'aventure les médias s'intéressent aux professions agricoles, c'est généralement pour communiquer une image négative des agriculteurs (agribashing).

Pour cela, nous préconisons de :

- Développer la communication sur l'existant

Il convient d'accroître la visibilité des initiatives et événements liés aux métiers. Nous pouvons citer, « l'aventure du vivant », le festival « Non Labour Semi Direct », la présentation dans les classes de collège de l'éducation nationale (événement national autour de la présentation des métiers agricoles durant 2 ou 3 jours dans les collèges). Ces actions doivent faire l'objet de campagnes de communication. Il est également nécessaire de sensibiliser le jeune public au monde du vivant (ex : jardin à l'école),

- Créer de nouveaux outils

Création de sites et de chaînes tant sur les médias traditionnels que sur les réseaux sociaux, dédiés aux métiers et savoir-faire de l'agriculture. Des espaces de communication, où les agriculteurs et les filières peuvent communiquer auprès du grand public et expliquer ce qu'ils font (ex Argentine...). Des spots publicitaires sur les chaînes publiques pourraient être menées. Il faut oser mettre en avant les réussites.

- Un métier rémunérateur c'est un métier attractif !

### **Contexte régional**

En décembre 2022, notre région comptait 30 000 cédants pour 3 000 repreneurs. Il est urgent de réagir afin d'éviter la déprise agricole.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Cette proposition vise à répondre à l'enjeu de l'attractivité du métier d'agriculteur et des filières agricoles. L'objectif serait d'augmenter le nombre de repreneurs pour que le taux de

renouvellement des générations soit satisfaisant (arriver à un équilibre entre les cédants et les repreneurs) dans 5 à 10 ans.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer; mesure régionale à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

L'éducation nationale, l'État, les collectivités territoriales, et l'ensemble des acteurs des filières agricoles : syndicats, agriculteurs (accueil de stagiaires ou apprentis)...

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 44

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : CELAVAR AuRA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Les personnes en situation de test ne bénéficient d'aucune ressource économique autre que celle liée à l'activité testée. Dans ces conditions, pouvoir accéder au test d'activité nécessite d'avoir suffisamment de ressources par ailleurs même si les investissements sont évités par le biais de la fonction pépinière. Plusieurs stratégies sont mises en place par les porteurs de projet selon leur parcours:

/ les personnes en reconversion professionnelle peuvent, si elles ont suffisamment travaillé, bénéficier d'une période indemnisée par l'Aide au Retour à l'Emploi , qui pourra couvrir une période plus ou moins longue du test.

/ les personnes qui n'ont pas ou plus accès à l'ARE peuvent percevoir le RSA, sauf si leur âge ou leur situation familiale les exclut de ce dispositif.

/ les personnes de moins de 25 ans, qui n'ont pas ou plus accès à l'ARE, et qui n'ont pas de RSA, n'ont pas de ressources.

Au final, nombreuses sont les personnes qui doivent contracter un emploi à temps partiel pendant leur période de test, en particulier au démarrage, pour répondre à leurs besoins primaires, ce qui contraint fortement leur implication durant le test. Reconnaître les personnes en contrat CAPE comme stagiaires de la formation professionnelle indépendamment du contexte de test ( qu'il s'agisse de création d'activité, d'association ou de transmission ) pourrait permettre à ces personnes de bénéficier d'une rémunération et d'une couverture sociale le temps de leur test, à minima la première année, le temps que le test commence à porter ses fruits et ainsi de prendre une décision quant à leur installation future qui soit représentative.

### **Contexte régional**

En Auvergne le Stage Test Installation Transmission d'exploitation agricole donne la possibilité pour un porteur de projet souhaitant s'installer hors du cadre familial de mûrir son projet sur l'exploitation à transmettre. Dans le cadre de ce stage, il bénéficie d'une rémunération et d'une couverture sociale qui sont pris en charge par le Conseil Régional ou Pôle Emploi sur la durée du stage.

Ce dispositif ne correspond pas aux besoins des personnes qui souhaitent tester leur activité sur une période pouvant aller jusqu'à trois ans dans le cadre d'un contrat CAPE. La durée de prise en charge est trop courte, les conditions d'accès excluent les publics qui sont notamment en

reconversion professionnelle et souhaitent tester le métier avant de décider ou pas de se former et obtenir la capacité agricole pour leur installation.

Par ailleurs par son entrée "transmission" il ne permet pas non plus aux personnes désireuses de SE tester d'être en autonomie sur un projet qui pourrait être différent de l'activité du cédant.

Il semble donc indispensable d'élargir la reconnaissance en tant que stagiaire de la formation professionnelle à toute personne en test d'activité agricole avec une couveuse d'activité, quelque soit le contexte du test, sur tout ou partie de la durée du contrat CAPE; mais un minimum d'un an semble indispensable

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Faciliter l'accès à un parcours d'installation progressif en passant par une phase de test indemnisée en tant que stagiaire de la formation professionnelle. Ce besoin de progressivité est largement exprimé par le public NIMA. Faciliter la mise en pratique de l'activité dans des conditions de disponibilité proche de celles qu'elle seraient une fois installé permet aux personnes en test de prendre une décision éclairée et représentative quant à leur installation future et ainsi éviter à des personnes de s'installer pour un an ou deux avant de déchanter.

Echéance: 1er janvier 2024.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Service formation professionnelle de la région, pole emploi, missions locales, couveuse d'activité STARTER

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 45

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : dasa

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Pérenniser et stabiliser les formations diplômantes type Pratiques Paysannes

### **Contexte régional**

Pratiques Paysannes est une formation diplômante qui existe depuis 6 ans sur Clermont-Ferrand, portée par des assos de notre réseau (Crefad Auvergne, dASA en co-porteur avec le CFPPA de Clermont, en partenariat avec d'autres), à l'image d'autres formations de ce type dans d'autres régions, sur le modèle de compagnonnage entre pairs (Paysan créatif par ex...). Elle est financée par le Conseil Régional AURA sur une période de 1 an, ce qui est un véritable frein à la mise en place d'une stratégie pédagogique sur le long terme.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

- Automatiser le conventionnement de ce type de formation sur des périodes pluriannuelles de 5 ans. De cette façon, cela autorise une certaine souplesse dans la mise en place des modules et l'appropriation par d'autres acteurs.
- Formation qui serait ainsi basée sur la validation d'objectifs pédagogiques (partagées avec le BBREA) et non d'une méthode d'apprentissage

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale à créer;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

région, association de développement rural et agricole, CFPPA

### **Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 46

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : dASA

**Proposition (15 lignes maximum)**

Faciliter l'essaimage de formation pluri-partenariale et accès sur l'acquisition d'expérience empirique

**Contexte régional**

Les modèles de formation telle que Pratiques Paysannes sont encore très peu représenté dans le paysage de la formation agricole, ce qui ne facilite pas son essaimage et son appropriation par d'autres acteurs (et donc la multiplication de porteurs de projet accompagnés)

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

mettre en place un cadre financier et politique spécifique à l'essaimage de ce type de formation. Exemple : lancement d'un programme de partenariat entre les CFPPA et d'autres acteurs territoriaux en vue de créer ce type de formation.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

région, associations développement rural et agricole, cfppa

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 47

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : Couveuse Régionale AuRA (Starter) - membre du CELAVAR AuRA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Les personnes en situation de test ne bénéficient d'aucune ressource économique autre que celle liée à l'activité testée. Dans ces conditions, pouvoir accéder au test d'activité nécessite d'avoir suffisamment de ressources par ailleurs même si les investissements sont évités par le biais de la fonction pépinière. Plusieurs stratégies sont mises en place par les porteurs de projet selon leur parcours:

les personnes en reconversion professionnelle peuvent, si elles ont suffisamment travaillé, bénéficier d'une période indemnisée par l'Aide au Retour à l'Emploi, qui pourra couvrir une période plus ou moins longue du test.

les personnes qui n'ont pas ou plus accès à l'ARE peuvent percevoir le RSA, sauf si leur âge ou leur situation familiale les exclut de ce dispositif.

les personnes de moins de 25 ans, qui n'ont pas ou plus accès à l'ARE, et qui n'ont pas de RSA, n'ont pas de ressources.

Au final, nombreuses sont les personnes qui doivent contracter un emploi à temps partiel pendant leur période de test, en particulier au démarrage, pour répondre à leurs besoins primaires, ce qui contraint fortement leur implication durant le test. Reconnaître les personnes en contrat CAPE comme stagiaires de la formation professionnelle indépendamment du contexte de test ( qu'il s'agisse de création d'activité, d'association ou de transmission ) pourrait permettre à ces personnes de bénéficier d'une rémunération et d'une couverture sociale le temps de leur test, à minima la première année, le temps que le test commence à porter ses fruits et ainsi de prendre une décision quant à leur installation future qui soit représentative.

### **Contexte régional**

En Auvergne le Stage Test Installation Transmission d'exploitation agricole donne la possibilité pour un porteur de projet souhaitant s'installer hors du cadre familial de mûrir son projet sur l'exploitation à transmettre. Dans le cadre de ce stage, il bénéficie d'une rémunération et d'une couverture sociale qui sont pris en charge par le Conseil Régional ou Pôle Emploi sur la durée du stage.

Ce dispositif ne correspond pas aux besoins des personnes qui souhaitent tester leur activité sur une période pouvant aller jusqu'à trois ans dans le cadre d'un contrat CAPE. La durée de prise en charge est trop courte, les conditions d'accès excluent les publics qui sont notamment en reconversion professionnelle et souhaitent tester le métier avant de décider ou pas de se former et obtenir la capacité agricole pour leur installation.

Par ailleurs par son entrée "transmission" il ne permet pas non plus aux personnes désireuses de SE tester d'être en autonomie sur un projet qui pourrait être différent de l'activité du cédant.

Il semble donc indispensable d'élargir la reconnaissance en tant que stagiaire de la formation professionnelle à toute personne en test d'activité agricole avec une couveuse d'activité, quelque soit le contexte du test, sur tout ou partie de la durée du contrat CAPE; mais un minimum d'un an semble indispensable.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Faciliter l'accès à un parcours d'installation progressif en passant par une phase de test indemnisée en tant que stagiaire de la formation professionnelle. Ce besoin de progressivité est largement exprimé par le public NIMA. Faciliter la mise en pratique de l'activité dans des conditions de disponibilité proche de celles qu'elle seraient une fois installé permet aux personnes en test de prendre une décision éclairée et représentative quant à leur installation future et ainsi éviter à des personnes de s'installer pour un an ou deux avant de déchanter.

Echéance: 1er janvier 2024.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure régionale à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Service formation professionnelle de la région, pole emploi, missions locales, couveuse d'activité STARTER

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 48

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : dasa

**Proposition (15 lignes maximum)**

Reconnaissance de la phase « Emergence » dans le parcours du porteur de projet

**Contexte régional**

Aujourd'hui, les phases « émergente » portées notamment par les acteurs du Celavar ne sont pas forcément relayées par les Chambres. Or, cette phase du projet est nécessaire en amont de la formation ou de l'installation afin de renforcer le projet et réorienter au besoin.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Ouvrir une ligne par exemple sur le fond AITA, dédiée à la formation Emergence. Ce faisant, l'état reconnaît la diversité de compétence de différents acteurs lors de cette phase du projet et finance les formations de type « Murir son projet » ; de l'immersion sur les fermes pour consolider son projet avec du réel...

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

association développement rural et agricole

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 49

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : dASA

**Proposition (15 lignes maximum)**

Ouvrir des droits à la formation professionnelle pour les personnes en parcours de test

**Contexte régional**

Actuellement, les personnes en parcours de test en contrat CAPE ne cotisent pas auprès d'un OPCO, ce qui ne leur permet pas d'accéder à une prise en charge de leur formation en parallèle du test, en dehors du cadre proposé par le CPF (mais qui comprends aussi ses limites : toutes les formations n'y sont pas représentées, prise en charge à seulement 80%...). C'est la même situation pour les personnes en contrat CAPE en dehors du monde agricole.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Créer un statut particulier pour les testeurs auprès de la MSA et/ou de Vivéa, en, s'alignant sur le modèle des cotisant.e.s solidaires (80€ de cotisation / an, ouvre les droits)

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure organisationnelle;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

espace test

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 50

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : dasa

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Les personnes en situation de test ne bénéficient d'aucune ressource économique autre que celle liée à l'activité testée. Dans ces conditions, pouvoir accéder au test d'activité nécessite d'avoir suffisamment de ressources par ailleurs même si les investissements sont évités par le biais de la fonction pépinière. Plusieurs stratégies sont mises en place par les porteurs de projet selon leur parcours:

- les personnes en reconversion professionnelle peuvent, si elles ont suffisamment travaillé, bénéficier d'une période indemnisée par l'Aide au Retour à l'Emploi , qui pourra couvrir une période plus ou moins longue du test.
- les personnes qui n'ont pas ou plus accès à l'ARE peuvent percevoir le RSA, sauf si leur âge ou leur situation familiale les exclut de ce dispositif.

les personnes de moins de 25 ans, qui n'ont pas ou plus accès à l'ARE, et qui n'ont pas de RSA, n'ont pas de ressources.

Au final, nombreuses sont les personnes qui doivent contracter un emploi à temps partiel pendant leur période de test, en particulier au démarrage, pour répondre à leurs besoins primaires, ce qui contraint fortement leur implication durant le test. Reconnaître les personnes en contrat CAPE comme stagiaires de la formation professionnelle indépendamment du contexte de test ( qu'il s'agisse de création d'activité, d'association ou de transmission ) pourrait permettre à ces personnes de bénéficier d'une rémunération et d'une couverture sociale le temps de leur test, à minima la première année, le temps que le test commence à porter ses fruits et ainsi de prendre une décision quant à leur installation future qui soit représentative.

### **Contexte régional**

En Auvergne le Stage Test Installation Transmission d'exploitation agricole donne la possibilité pour un porteur de projet souhaitant s'installer hors du cadre familial de mûrir son projet sur l'exploitation à transmettre. Dans le cadre de ce stage, il bénéficie d'une rémunération et d'une couverture sociale qui sont pris en charge par le Conseil Régional ou Pôle Emploi sur la durée du stage.

Ce dispositif ne correspond pas aux besoins des personnes qui souhaitent tester leur activité sur une période pouvant aller jusqu'à trois ans dans le cadre d'un contrat CAPE. La durée de prise en charge est trop courte, les conditions d'accès excluent les publics qui sont notamment en reconversion professionnelle et souhaitent tester le métier avant de décider ou pas de se former et obtenir la capacité agricole pour leur installation.

Par ailleurs par son entrée "transmission" il ne permet pas non plus aux personnes désireuses de SE tester d'être en autonomie sur un projet qui pourrait être différent de l'activité du cédant.

Il semble donc indispensable d'élargir la reconnaissance en tant que stagiaire de la formation professionnelle à toute personne en test d'activité agricole avec une couveuse d'activité, quelque soit le contexte du test, sur tout ou partie de la durée du contrat CAPE; mais un minimum d'un an semble indispensable.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Faciliter l'accès à un parcours d'installation progressif en passant par une phase de test indemnisée en tant que stagiaire de la formation professionnelle. Ce besoin de progressivité est largement exprimé par le public NIMA. Faciliter la mise en pratique de l'activité dans des conditions de disponibilité proche de celles qu'elle seraient une fois installé permet aux personnes en test de prendre une décision éclairée et représentative quant à leur installation future et ainsi éviter à des personnes de s'installer pour un an ou deux avant de déchanter.

Echéance: 1er janvier 2024.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Service formation professionnelle de la région, pole emploi, missions locales, couveuse d'activité STARTER

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 51

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : Crefad Auvergne

**Proposition (15 lignes maximum)**

Faciliter l'essaimage de formation pluri-partenaire et accès sur l'acquisition d'expérience empirique

**Contexte régional**

Les modèles de formation telle que Pratiques Paysannes sont encore très peu représentés dans le paysage de la formation agricole, ce qui ne facilite pas son essaimage et son appropriation par d'autres acteurs (et donc la multiplication de porteurs de projet accompagnés)

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

mettre en place un cadre financier et politique spécifique à l'essaimage de ce type de formation. Exemple : lancement d'un programme de partenariat entre les CFPPA et d'autres acteurs territoriaux en vue de créer ce type de formation.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

région, associations de développement rural et agricole,

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 52

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : Crefad Auvergne

**Proposition (15 lignes maximum)**

Pérenniser et stabiliser les formations diplômantes type Pratiques Paysannes

**Contexte régional**

Pratiques Paysannes est une formation diplômante qui existe depuis 6 ans sur Clermont-Ferrand, portée par des assos de notre réseau (Crefad Auvergne, dASA en co-porteur avec le CFPPA de Clermont, en partenariat avec d'autres), à l'image d'autres formations de ce type dans d'autres régions, sur le modèle de compagnonnage entre pairs (Paysan créatif par ex...). Elle est financée par le Conseil Régional AURA sur une période de 1 an, ce qui est un véritable frein à la mise en place d'une stratégie pédagogique sur le long terme.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

- Automatiser le conventionnement de ce type de formation sur des périodes pluriannuelles de 5 ans. De cette façon, cela autorise une certaine souplesse dans la mise en place des modules et l'appropriation par d'autres acteurs.
- Formation qui serait ainsi basée sur la validation d'objectifs pédagogiques (partagées avec le BBREA) et non d'une méthode d'apprentissage

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer; mesure nationale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

région, associations de développement rural et agricole,

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 53

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : Association la Brèche

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Les personnes en situation de test ne bénéficient d'aucune ressource économique autre que celle liée à l'activité testée. Dans ces conditions, pouvoir accéder au test d'activité nécessite d'avoir suffisamment de ressources par ailleurs même si les investissements sont évités par le biais de la fonction pépinière. Plusieurs stratégies sont mises en place par les porteurs de projet selon leur parcours:

les personnes en reconversion professionnelle peuvent, si elles ont suffisamment travaillé, bénéficier d'une période indemnisée par l'Aide au Retour à l'Emploi , qui pourra couvrir une période plus ou moins longue du test.

les personnes qui n'ont pas ou plus accès à l'ARE peuvent percevoir le RSA, sauf si leur âge ou leur situation familiale les exclut de ce dispositif.

les personnes de moins de 25 ans, qui n'ont pas ou plus accès à l'ARE, et qui n'ont pas de RSA, n'ont pas de ressources.

Au final, nombreuses sont les personnes qui doivent contracter un emploi à temps partiel pendant leur période de test, en particulier au démarrage, pour répondre à leurs besoins primaires, ce qui contraint fortement leur implication durant le test. Reconnaître les personnes en contrat CAPE comme stagiaires de la formation professionnelle indépendamment du contexte de test ( qu'il s'agisse de création d'activité, d'association ou de transmission ) pourrait permettre à ces personnes de bénéficier d'une rémunération et d'une couverture sociale le temps de leur test, à minima la première année, le temps que le test commence à porter ses fruits et ainsi de prendre une décision quant à leur installation future qui soit représentative.

### **Contexte régional**

En Auvergne le Stage Test Installation Transmission d'exploitation agricole donne la possibilité pour un porteur de projet souhaitant s'installer hors du cadre familial de mûrir son projet sur l'exploitation à transmettre. Dans le cadre de ce stage, il bénéficie d'une rémunération et d'une couverture sociale qui sont pris en charge par le Conseil Régional ou Pôle Emploi sur la durée du stage.

Ce dispositif ne correspond pas aux besoins des personnes qui souhaitent tester leur activité sur une période pouvant aller jusqu'à trois ans dans le cadre d'un contrat CAPE. La durée de prise en charge est trop courte, les conditions d'accès excluent les publics qui sont notamment en

reconversion professionnelle et souhaitent tester le métier avant de décider ou pas de se former et obtenir la capacité agricole pour leur installation.

Par ailleurs par son entrée "transmission" il ne permet pas non plus aux personnes désireuses de SE tester d'être en autonomie sur un projet qui pourrait être différent de l'activité du cédant.

Il semble donc indispensable d'élargir la reconnaissance en tant que stagiaire de la formation professionnelle à toute personne en test d'activité agricole avec une couveuse d'activité, quelque soit le contexte du test, sur tout ou partie de la durée du contrat CAPE; mais un minimum d'un an semble indispensable.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Faciliter l'accès à un parcours d'installation progressif en passant par une phase de test indemnisée en tant que stagiaire de la formation professionnelle. Ce besoin de progressivité est largement exprimé par le public NIMA. Faciliter la mise en pratique de l'activité dans des conditions de disponibilité proche de celles qu'elle seraient une fois installé permet aux personnes en test de prendre une décision éclairée et représentative quant à leur installation future et ainsi éviter à des personnes de s'installer pour un an ou deux avant de déchanter.

Echéance: 1er janvier 2024.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Service formation professionnelle de la région, pole emploi, missions locales, couveuse d'activité STARTER

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 54

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : Association la Brèche

**Proposition (15 lignes maximum)**

Créer un statut particulier pour les testeurs auprès de la MSA et/ou de Vivéa, en, s'alignant sur le modèle des cotisant.e.s solidaires (80€ de cotisation / an, ouvre les droits)

**Contexte régional**

Actuellement, les personnes en parcours de test en contrat CAPE ne cotisent pas auprès d'un OPCO, ce qui ne leur permet pas d'accéder à une prise en charge de leur formation en parallèle du test, en dehors du cadre proposé par le CPF (mais qui comprends aussi ses limites : toutes les formations n'y sont pas représentées, prise en charge à seulement 80%...). C'est la même situation pour les personnes en contrat CAPE en dehors du monde agricole.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Renouvellement des générations par l'accès au plus grand nombre aux compétences liées aux métiers de l'agriculture.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Les OPCO, la MSA.

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 55

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : Association la Brèche

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Ouvrir une ligne par exemple sur le fond AITA, dédiée à la formation Emergence. Ce faisant, l'état reconnaît la diversité de compétence de différents acteurs lors de cette phase du projet et finance les formations de type « Murir son projet » ; de l'immersion sur les fermes pour consolider son projet avec du réel...

### **Contexte régional**

Aujourd'hui, les phases « émergente » portées notamment par les acteurs du Celavar ne sont pas forcément relayées par les Chambres. Or, cette phase du projet est nécessaire en amont de la formation ou de l'installation afin de renforcer le projet et réorienter au besoin.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Permettre à l'ensemble des porteurs de projets de penser leur installation la plus en amont possible et ce avec un accompagnement solide et adapté.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Les organismes de formations

### **Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 56

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : association la Brèche

**Proposition (15 lignes maximum)**

Pérenniser et stabiliser les formations diplômantes type Pratiques Paysannes

**Contexte régional**

Pratiques Paysannes est une formation diplômante qui existe depuis 6 ans sur Clermont-Ferrand, portée par des assos de notre réseau (Crefad Auvergne, dASA en co-porteur avec le CFPPA de Clermont, en partenariat avec d'autres), à l'image d'autres formations de ce type dans d'autres régions, sur le modèle de compagnonnage entre pairs (Paysan créatif par ex...). Cette formation de 12 mois est basée sur l'acquisition de connaissances et de compétences en salle pour acquérir de la théorie et formaliser son projet d'installation (4 mois) et sur la pratique dans une diversité de fermes (8 mois). Elle est financée par le Conseil Régional AURA sur une période de 1 an, ce qui est un véritable frein à la mise en place d'une stratégie pédagogique sur le long terme.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

- Automatiser le conventionnement de ce type de formation sur des périodes pluriannuelles de 5 ans. De cette façon, cela autorise une certaine souplesse dans la mise en place des modules et l'appropriation par d'autres acteurs.
- Formation qui serait ainsi basée sur la validation d'objectifs pédagogiques (partagées avec le BPREA) et non d'une méthode d'apprentissage

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

région, associations de développement rural et agricole,

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 57

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : association la Brèche

**Proposition (15 lignes maximum)**

Faciliter l'essaimage de formation pluri-partenaire et accès sur l'acquisition d'expérience empirique

**Contexte régional**

Les modèles de formation telle que Pratiques Paysannes sont encore très peu représentés dans le paysage de la formation agricole, ce qui ne facilite pas son essaimage et son appropriation par d'autres acteurs (et donc la multiplication de porteurs de projet accompagnés). Cette formation de 12 mois est basée sur l'acquisition de connaissances et de compétences en salle pour acquérir de la théorie et formaliser son projet d'installation (4 mois) et sur la pratique dans une diversité de fermes (8 mois). Après 6 ans de portage de cette formation, et les retours d'une soixantaine de stagiaires ayant été formés dans ce dispositif, nous souhaiterions pouvoir contribuer au développement de ce type de formation, basée sur la pratique, et la formalisation de son projet d'installation.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Mettre en place un cadre financier et politique spécifique à l'essaimage de ce type de formation. Exemple : lancement d'un programme de partenariat entre les CFPPA et d'autres acteurs territoriaux en vue de créer ce type de formation.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

enseignement agricole, association de développement rural et agricole.

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 58

**Thématique** : Orientation et formation

**Organisme** : SNETAP-FSU Membre de l'élan commun - Geneviève Laurenson

### **Proposition (15 lignes maximum)**

1- Renforcer l'attractivité de l'Enseignement agricole public en travaillant sur l'orientation dès le collège en renforçant les liens entre collège-lycée. Faire réellement connaître aux personnels de l'éducation nationale ce que sont les métiers de l'agriculture et ce qu'offre l'enseignement agricole.

Permettre un véritable accès des établissements agricoles dans les réunions d'information collège-lycée, présentation des formations dans les établissements facilitée, identification du Directeur d'EPL référent pour EAP à l'échelle départementale car cela n'est pas le cas dans tous les départements (directeurs des EPLEFPA pas conviés aux réunions de bassin).

2- Fortifier les liens entre enseignement technique et enseignement supérieur ainsi qu'entre enseignement technique et recherche par des conventionnements (INRAE de proximité avec EPLEFPA).

3- Renforcer les contenus pédagogiques en lien avec l'agroécologie (rendre obligatoire les enseignements d'agronomie en intégrant l'agronomie dans la spécialité du Baccalauréat général), la protection de l'environnement et de la nature, les sciences économiques et le faire savoir.

4- Inscrire la mission pédagogique des exploitations agricoles et des ateliers de transformation au code rural comme première pour développer l'innovation (dans le sens du « produire et transformer autrement ») en dotant en ETP la mission formation, expérimentation et développement agricole.

Développer l'accueil dans les ateliers technologiques et exploitations des établissements des stagiaires de 4e ou 3e.

5- Redonner aux CFPPA leur sens premier de centre de promotion agricole

6- Renforcer l'appareil de formation pour mieux accueillir les publics en formant les personnels et enseignants aux enjeux environnementaux et à la transition écologique, y compris les ouvriers des exploitations agricoles et ateliers technologiques

7- Recruter davantage de personnels et notamment les enseignants et formateurs pour pouvoir relever le défi du renouvellement des générations d'actifs agricoles. Améliorer leur statut, leur rémunération pour rendre attractifs les professions de l'enseignement agricole.

8- Permettre aux EPLEFPA d'offrir des formations supérieures à l'instar des IUT par voie législative pour offrir de nouvelles perspectives à bac +3 et en renforcer le recrutement.

9- Adapter l'appareil de formation agricole aux publics à besoins particuliers (handicap, allophone, publics en remédiation...) et renforcer la féminisation.

### **Contexte régional**

Baisse des effectifs élèves dans les EPLEFPA et plus particulièrement filière CGEA et PA.

Mettre aux ateliers technologiques et des exploitations agricoles d'établissement d'être des espaces test, des lieux d'expérimentation.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Renforcer le maillage territorial des établissements agricoles publics, développer les cartes scolaires des lycées agricoles publics pour lutter contre la faible mobilité de certaines jeunes ruraux pour les formations de niveau 3 et 4.

Renforcer l'attractivité des métiers eux-mêmes et en sécuriser l'accès (en lien avec le GT 2)

Renforcer les dispositifs de financement pour accompagner les installations et limiter l'endettement.

Revoir la législation en matière de conditions de travail et de rémunération quant au statut de salarié agricole / idem quant au statut de salarié de l'agroalimentaire.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Les EPLEFPA - le niveau régional (DRAAF, chambre d'agriculture, conseil régional) et le niveau nation avec représentant.es agricoles.

### **Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 59

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : EARL LE COURTIL DE QUINCIEUX

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Permettre aux entrepreneurs-salariés-associés de SCOP et SCIC – dont les CAE - ayant une activité agricole d'être reconnus comme chef d'exploitation agricole ou agriculteur actif et pouvoir, à ce titre, bénéficier de la Dotation Jeune Agriculteur, des subventions aux investissements, de l'ACCRES, du Crédit impôt Bio, et de l'ensemble des aides auxquelles ont droit les agriculteurs actifs.

### **Contexte régional**

Le renouvellement des générations agricoles est un enjeu majeur tant pour l'agriculture, l'environnement que pour le maintien d'une souveraineté alimentaire. Mais les structures agricoles traditionnelles ne répondent pas à tous les projets d'exploitation, notamment de hors-cadres en reconversion, et aux enjeux de mutualisation et de sécurisation dans un contexte de changement climatique et de pénurie des ressources. Les SCIC, SCOP ou CAE offre des statuts parfaitement adaptés pour porter certains projets agricoles professionnels créateurs d'emploi. Il faut les intégrer dans les dispositifs d'aide à l'installation.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Le renouvellement des générations

La mutualisation agricole, logistique

L'adaptation des systèmes au changement climatique

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

DDT, Chambre, ADDEAR, Fermes Partagées, Région

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 60

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Monnet Pierrick

**Proposition (15 lignes maximum)**

Elargir le CASDAR et le VIVEA aux actions de formation et mûrissement des projets agricoles, en amont de la procédure d'installation, et donc en amont du PPP.

Car on sait qu'il faut entre 1 et 3 ans pour mûrir un projet d'installation, et que ce temps n'est aujourd'hui pas financé pour les structures syndicales et associatives qui accompagnent les futurs installés.

**Contexte régional**

Suppression de l'accès aux fonds FEADER et LEADER pour les associations concernées.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Permettre à un plus grand nombre de gens de s'installer en agriculture dans un cadre sécurisé, et dans le but de construire un projet professionnel qui soit rémunérateur.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure organisationnelle;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Ministère de l'agriculture, Chambre d'Agriculture, ADEAR

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 61

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Monnet Pierrick

**Proposition (15 lignes maximum)**

Créer un crédit d'impôt pour tout propriétaire de terres agricoles qui souhaiterait en faire une donation à la commune, afin que celle-ci préserve sa vocation agricole et ancre dans le temps la location des terres.

**Contexte régional**

Le coût des terres agricoles augmente sans arrêt à l'achat et beaucoup de vieux propriétaires souhaitent s'en séparer.

En favorisant la location à prix faible des terres en gestion communale, les jeunes installés verront leur installation réduire en prix.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Cela peut permettre d'ici 10 ans, de favoriser le renouvellement des générations en agriculture sans augmenter la part de la dette agricole dans les exploitations.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Ministère de l'agriculture, députés, SNFM

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 62

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Tiers-lieu paysan de la Martinière

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Permettre aux entrepreneurs-salariés-associés de SCOP et SCIC – dont les CAE - ayant une activité agricole d'être reconnus comme chef d'exploitation agricole ou agriculteur actif et pouvoir bénéficier de la Dotation Jeune Agriculteur, des subventions aux investissements, de l'ACCRES, du Crédit impôt Bio, et de l'ensemble des aides auxquelles ont droit les agriculteurs actifs.

### **Contexte régional**

installation sur des fermes collectives en AURA. Enjeu du renouvellement des générations.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

En jeu de renouvellement des générations. 50% des agriculteur.ices qui partent à la retraite dans 10 ans. 2/3 d'entre eux qui n'ont pas de repreneuseuses. Majorité du vivier qui souhaitent s'installer : les NIMA, qui remettent en question le modèle agricole actuel et pour nombreux.euses d'entre elles et eux souhaitent s'installer sous forme coopérative.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Acteurs de l'installation et la transmission

### **Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 63

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Léonore Charpentier

**Proposition (15 lignes maximum)**

Proposition de reconnaître - les SCOP - SCIC ou CAE agricoles comme des activités agricoles à part entière. Les exploitant.e.s de ces structures sont des exploitants agricoles à part entière car ce sont des agriculteurs-trices qui décident et mettent en oeuvre les productions de leurs fermes. Ils méritent d'avoir accès aux mêmes aides que les autres formes de sociétés agricoles.

**Contexte régional**

Cette proposition est portée et soutenue par différents acteurs de la région Rhône-Alpes, dont des collectifs agricoles et des coopératives de fermes et acteurs de l'alimentation durable et éthique. La situation cependant est nationale et c'est un enjeu à relever pour l'ensemble des exploitants en SCOP et SCIC en France.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Permettre les porteurs de projets d'envisager plus sereinement de s'installer dans des formats de SCOP et SCIC en agriculture sans être entravés par des handicaps de difficultés d'accès aux aides.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Réglementation ou législation nationale

**Avez-vous des commentaires ?**

Pas plus de commentaires

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 64

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : ferme des volontueux

### **Proposition (15 lignes maximum)**

la reconnaissance des scop et scic dans le monde agricole et donc la DJA pour les associé salarié de la structure.

cette dja pourrait etre bloquer dans les structure coopérative ce qui permettrai de construire du bien commun et de faciliter la transmission des fermes.

les structure coopératives sous toutes ces forme est un excellent outil pour créer de la diversité et via la scic un très bon outil pour que les collectivité locale s'empare de la problématique de l'installation agricole.

la scop comme précédemment dit est un véritable outil de diversifier et donc un véritable outil de résilience économique et écologique.

par sa forme la structure coopérative est aussi un outil installation performant qui permet au paysans d'etre socialement proteger car chaque associé paysans a une reconnaissance de salarié

### **Contexte régional**

Maitrise de la dja part les région, donc la reconnaissance des scop et scic permettrai a la région de donner des dja au associé salarié

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

enjeux stratégique: instaler des fermes économiquement et écologiquement résilient qui vont produire de l'alimentation proche des grand centres urbain, créer de l'emploi et protéger nos ressource naturelles.Pour répondre a un départ massif de paysans ces 10 prochaine années. Proposer d'autre solutions au paysans

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

l'ensemble des acteurs de l'agriculture (adear, civam,JA confédération...), ferme partager, collectiviter locale, urscop

**Avez-vous des commentaires ?**

je suis disponible pour faire visiter notre fermes et discuter 06 71 76 68 54

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 65

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : SCHRUIJER Floris

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Permettre aux entrepreneurs-salariés-associés de SCOP et SCIC – dont les CAE - ayant une activité agricole d'être reconnus comme chef d'exploitation agricole ou agriculteur actif et pouvoir bénéficier de la Dotation Jeune Agriculteur, des subventions aux investissements, de l'ACCRES, du Crédit impôt Bio, et de l'ensemble des aides auxquelles ont droit les agriculteurs actifs.

Les SCOP permettent l'entre-aide, la mutualisation, la résilience du modèle économique de la ferme multiple et diversifiée face aux aléas climatiques, aux crises traversées par certains secteurs (lait, œuf plein air, noix...) et de faire en une seule structure se développer une multitude d'activités agricoles complémentaires. Ce mode d'installation collective est attractif pour les nouveaux installés en agriculture (NIMA – Non Issu Milieu Agricole) : il est rassurant, soutenant et œuvre à l'attractivité de l'agriculture. La SCOP permet l'installation sur des fermes de taille moyenne à grande -

inaccessible à l'installation individuelle - capacité d'investissement plus importante et capacité de travail plus importante. Elle permet d'intégrer des activités complémentaires aux activités agricoles pour améliorer la marge, augmenter la création de valeur au sein de l'exploitation agricole et favoriser d'avantage sa résilience.

### **Contexte régional**

En Auvergne Rhône-Alpes comme ailleurs, l'enjeu d'un renouvellement de génération est de taille. Une solution pour assurer une transition agroécologique et proposer un métier attrayant est celui de travailler en collectif (partage des responsabilités, de la pénibilité, du temps de travail etc.).

En AURA, de nombreuses fermes collectives apparaissent et se montrent viables socialement, économiquement et environnementalement. Il est essentiel de permettre à ces fermes de voir le jour et de les aider au même titre que les fermes individuelles. Pourtant, lors de l'installation, les agriculteurs qui souhaitent travailler sous le statut d'une SCOP ne peuvent bénéficier de certaines aides (DJA, ACCRES etc.) et renoncent à ce statut coopératif très intéressant.

La coopérative permet de passer d'une logique de patrimoine à une logique de bien commun autour de l'outil de travail :

o Les générations d'associés exploitants se succèdent avec le maintien de

l'exploitation = solution face aux problématiques de transmission, et aussi d'apprentissage du métier d'agriculteur

o La non revalorisation des parts sociales est un moyen pour stopper la financiarisation du foncier, et donc de permettre à ceux qui prennent soin de la terre d'y accéder

o L'impartageabilité des résultats permet de s'assurer que les aides perçues aillent bien au fonctionnement de l'exploitation agricole et non dans une finalité de revente de l'activité

o La répartition du résultat amène à une consolidation importante des réserves de la coopérative et renforçant sa stabilité économique face aux aléas.

La coopérative permet d'avoir accès au statut de Salarié-associé permettant :

o D'envisager des trajectoires professionnelles non linéaires (changer un jour de métier et ne plus être agriculteur-trice)

o De cotiser comme un salarié pour sa protection sociale (santé et retraite mieux valorisées et ainsi se défaire du besoin de revendre à bon prix sa ferme comme outil au financement de sa retraite)

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'enjeu est de pouvoir installer un nombre croissant d'agriculteurs sur le territoire d'ici 2030 car d'ici là, près un agriculteur sur deux partira à la retraite et libérera donc du foncier. Il est urgent de récupérer ce foncier pour l'installation de nouveaux paysans et éviter qu'il parte à l'agrandissement d'autres fermes ou à l'artificialisation. Il est donc aussi essentiel de permettre une transition agroécologique qui rémunère correctement les paysans en place et éviter qu'ils aient à s'agrandir.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Les agriculteurs, les consommateurs, les élus, les ingénieurs accompagnant les fermes collectives, les décideurs politiques ainsi que les Organisations Professionnelles Agricoles.

### **Avez-vous des commentaires ?**

Ces aides pourraient être conditionnées au fait : - que les agriculteurs-salariés-associés soient majoritairement décisionnaires (en coopérative, le principe démocratique 1 personne = 1 voix indépendamment des parts sociales, il est donc nécessaire de s'a

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 66

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Les Fermes Partagees

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Reconnaitre les formes coopératives ayant une activité agricole comme des statuts juridiques agricoles à part entière.

Permettre aux entrepreneurs-salariés-associés de SCOP et SCIC – dont les CAE - ayant une activité agricole d'être reconnus comme chef d'exploitation agricole ou agriculteur actif et pouvoir bénéficier de la Dotation Jeune Agriculteur, des subventions aux investissements, de l'ACCRES, du Crédit impôt Bio, et de l'ensemble des aides auxquelles ont droit les agriculteurs actifs, c'est favoriser plus d'installations et de reprises sur des modèles vertueux.

En CAE : permettre plus de test d'activités agricoles tout en étant accompagner

en SCOP : remettre l'exploitation agricole comme un bien commun (réserves impartageables) c'est favoriser les transmissions et la pérennisation des exploitations

### **Contexte régional**

L'un des enjeux du secteur agricole est le renouvellement des générations et la reprise des exploitations.

Ces installations et reprises vont devoir passer par l'installation d'agriculteurs non issus du milieu agricole - mouvement en cours qui mérite d'être soutenu et développé.

Les attentes de ces nouvelles générations dans leurs rapport au travail, à l'organisation des exploitations et leurs modes de production, au portage du foncier, ect... est en évolution par rapport au modèle actuellement proposé.

L'une des solutions répondant à leurs attentes est le choix d'une forme coopérative pour mettre concrétiser leurs projets : protection sociale d'un salarié tout en étant associé et décisionnaire permet l'évolution des carrières professionnelles, résultat impartageable assurant la transmissibilité des exploitations, la ferme redevient un bien commun un outil de travail et non une capitalisation pour s'assurer sa retraite.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

A améliorer la désirabilité de l'installation agricole, en adaptant les outils juridiques et leurs reconnaissances à l'évolution du rapport au travail --> plus d'installation, plus simplement (en évitant les multi-structures autour des fermes mais avec les mêmes dirigeants et / ou associés (un GAEC + SARL + GFR + SCI + ...) à CT

Installer plus de collectifs sur les fermes de moyenne à grande taille qui peinent à trouver des repreneurs à CT

Favoriser la protection sociale des exploitants agricoles à MT

A facilité la transmission en proposant un autre modèle (à LT)

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

L'état - des régions - les DDT -

**Avez-vous des commentaires ?**

Allons-y !

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 67

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : FRSEA AuRA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

L'association est, en agriculture comme ailleurs, une modalité d'exercice du métier choisie par de nombreux chefs d'entreprise car elle présente des avantages non négligeables qui participent à rendre le métier plus attractif. Toutefois, le fait d'exercer le métier à plusieurs suscite quelques appréhensions : crainte de ne pouvoir réaliser son projet professionnel personnel, appréhensions du travail en commun et de la co-décision, peur des aspects relationnels et de l'échec de l'association...

Le droit à l'essai est une mise en situation réelle qui permet de tester l'association sur une année en grandeur nature, avant de s'installer, en bénéficiant d'un accompagnement.

### **Contexte régional**

En 2020 (sources CCMSA), 54,2 % des jeunes se sont installés en société avec une prédilection pour les GAEC (24,8 % des installations) et les EARL (17,4 %). Ce succès ne doit rien au hasard, les GAEC et les sociétés présentent en effet de nombreux avantages : capital nécessaire à l'exploitation moindre qu'en exploitation individuel, partage du risque (gestion en co-responsabilité, productions multiples...), amélioration des conditions de travail (astreintes liées à l'élevage mieux gérées, prise de congés facilitée, échanges...). Et personne ne doute aujourd'hui de l'intérêt que présentent les GAEC et autres sociétés pour l'installation des agriculteurs, et particulièrement l'accueil de jeunes non issus du milieu agricole, comme pour le maintien de l'activité dans les territoires grâce aux productions animales porteuses d'emploi et de valeur ajoutée.

Toutefois, malgré ces bons chiffres et ces avantages, l'accueil des porteurs de projet peine à progresser et les chefs d'exploitation quittant les sociétés ou les GAEC, pour cause de retraite, peinent à trouver des candidats à leur succession (les associés de GAEC représentent 21 % des chefs d'exploitation en 2021).

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'objectif de cette mesure consiste à démystifier l'installation en société avec d'autres agriculteurs en s'essayant, durant une année au travail en commun et à la co-décision. De plus, le droit à l'essai donne

la possibilité de mettre fin à la période d'essai sans le sentiment d'échec inhérent à une rupture après l'entrée dans le groupement. Un accompagnement du futur associé et du (ou des) associé(s) présents, notamment sur les aspects relationnels et la place du projet personnel dans le projet collectif, est mis en place durant la période d'essai.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat / Régions/OPA

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 68

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : FRSEA AuRA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Faire prendre conscience de la valeur économique de l'exploitation agricole à reprendre (ou des parts sociales en cas de société) pour établir au mieux la valeur de reprise.

### **Contexte régional**

Reprendre une exploitation pour réaliser son projet économique est une opération financièrement lourde, sans même évoquer, à ce stade, la question foncière. La détermination de la valeur de reprise est une question importante tant pour le cédant que pour le porteur de projet.

Pour le cédant, transmettre son entreprise est son dernier acte d'exploitation qui caractérise l'aboutissement d'une carrière professionnelle. Il en résulte non seulement une valorisation de l'ensemble de la carrière, mais aussi de l'ensemble des investissements, matériels et immatériels, capitalisés dans l'exploitation.

Pour le porteur de projet, l'exploitation reprise est au contraire un point de départ lui permettant de se projeter. Elle devra s'adapter à la construction de son projet et permettre d'en asseoir la réalisation. Elle devra lui permettre de tirer un revenu et se révéler un investissement profitable. L'écart d'appréciation de sa valeur avec le cédant pourra être très important si son projet s'écarte sensiblement de celui conduit par le cédant.

L'accord de volonté entre le cédant et le repreneur doit permettre de déterminer le prix de l'exploitation, qu'il s'agisse d'une exploitation individuelle en nom propre ou sous forme sociétaire. Ce prix se base généralement sur une valeur établie à partir de la somme des biens de l'exploitation, réévalués à leur valeur réelle, diminuée le cas échéant du passif repris (ce qui est le cas dans les sociétés). Cet actif net réévalué, ou valeur patrimoniale, a plutôt tendance à refléter la valeur du cédant dès lors qu'il n'existe pas d'éléments immatériels qui n'auraient pas été pris en compte. A l'inverse, le cessionnaire privilégiera une approche basée sur la rentabilité de l'exploitation, sa capacité à générer un résultat après avoir rémunéré l'ensemble des facteurs de production : la valeur d'une entreprise n'est autre que la somme de ses profits futurs. Les modalités d'évaluation sur cette base sont souvent ignorées et, lorsqu'elles sont utilisées, fréquemment écartées. Pourtant, elles sont le

reflet d'un potentiel économique qui permettra au repreneur de vivre de son activité. En ce sens elle doit au moins être connue des parties à la transaction. De plus, cette valeur s'établit sur un

bénéfice projeté sur les années à venir, lequel tient compte de plusieurs facteurs de risque (changement climatique notamment).

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'objectif de cette mesure consiste à informer le cédant de la valeur économique de l'entreprise, valeur incontournable lors de l'acquisition d'une entreprise agricole.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 69

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : FRSEA AuRA

**Proposition (15 lignes maximum)**

Améliorer l'attractivité du statut du fermage pour :

- encourager les bailleurs à louer leurs biens fonciers.
- faciliter les transmissions d'exploitations en fermage entre preneurs sortants et preneurs entrants particulièrement lorsque ces derniers sont des jeunes agriculteurs
- faciliter les investissements sur le fonds loué.
- maintenir les unités d'exploitations viables et éviter leur démembrement
- permettre le portage foncier en cas de vente du bien loué.

**Contexte régional**

Contribuer à l'installation des jeunes agriculteurs en fermage en les déchargeant du poids du foncier.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Contribuer à l'installation des jeunes agriculteurs en fermage en les déchargeant du poids du foncier.

Faciliter le portage du foncier par des propriétaires privés.

Garantir la liberté d'entreprendre du preneur sur le fonds loué.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat, Parlementaires, OPA

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 70

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : FRSEA AuRA

**Proposition (15 lignes maximum)**

Faciliter l'accès au foncier agricole pour les jeunes agriculteurs en régulant mieux les mouvements fonciers liés à des transferts de parts sociales foncières pour mieux appréhender ceux non pris en compte par le dispositif Sempastous et par le contrôle des structures.

**Contexte régional**

Contribuer au renouvellement des générations et permettre à un maximum de porteurs de projets en agriculture de les réaliser en accédant au foncier.

- Eviter le démantèlement des exploitations au moment de leur transmission en leur permettant, en amont, d'être confortée pour atteindre le niveau de viabilité économique.
- Mieux orienter le foncier disponible, freiner la spéculation foncière au détriment de l'installation

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Conforter le contrôle des structures en soumettant à autorisation d'exploiter :

- o Les opérations effectuées par une personne déjà exploitante dans une autre structure
- o Les diminutions du nombre des associés exploitants
- o L'installation ou l'agrandissement d'une personne qui a atteint l'âge requis en matière de retraite à taux plein.
- o Les cessions d'exploitations dans le cadre de liquidations judiciaires d'exploitations agricoles.
- Etendre les cas de refus d'autorisations d'exploiter

Dans le but d'éviter l'accaparement des terres, le refus d'autorisation d'exploiter pourra avoir lieu y compris lorsqu'il n'y a pas de candidats concurrents : ceci vise à éviter les pressions, notamment financières, qui peuvent exister et conduisent à éliminer la concurrence pour être le seul demandeur.

Par ailleurs, l'autorisation d'exploiter pourrait être conditionnelle ou temporaire.

- Renforcer les sanctions pour éviter les détournements

Pour lutter contre les détournements du contrôle des structures, le montant des sanctions pécuniaires pourrait être augmenté. Les autorisations et déclarations obtenues frauduleusement seraient nulles de plein droit.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat, Parlementaires, OPA

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 71

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : FRSEA AuRA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

La problématique première de la transmission des exploitations agricoles, sur le plan économique, est la difficulté, pour les nouveaux installés, notamment non issus du milieu agricole, de trouver les financements nécessaires à cette reprise. Tout l'enjeu est donc de limiter le coût de la reprise, sans toutefois léser le cédant, qui cède à cette occasion le fruit d'une vie de travail.

Certains exploitants, par manque de moyens, souvent, ne conduisent pas les travaux nécessaires à la modernisation et à l'évolution agro-environnementale de leur exploitation. Les toits de nombreux bâtiments d'élevage contiennent encore de l'amiante, sans que le niveau mesuré n'atteigne le seuil obligeant à des travaux. Pour autant, ce désamiantage devra être opéré, à terme, par l'exploitant actuel ou le repreneur. La reprise d'une exploitation est donc le moment le plus opportun pour établir un bilan des actions à mener, et lever les financements nécessaires à ces évolutions.

### **Contexte régional**

Le coût de reprise d'une exploitation est directement fonction des éléments qui la composent, mais également des investissements qui vont nécessairement être opérés à court et moyen terme par le cessionnaire.

Pour autant, la reprise d'exploitation par l'installation est particulièrement difficile aujourd'hui, pour qui n'a pas de solides garanties financières.

Tout l'enjeu est donc de distinguer dans le prix de cession, ce qui relève du coût direct des éléments cédés, de ce qui relève des investissements nécessaires à la transformation de l'exploitation et à donc à sa modernisation.

Les financements bancaires classiques continueraient ainsi de financer l'outil de production cédés, et l'Etat prendrait le relais, par un cautionnement et un prêt à taux zéro sur la partie relative à l'amélioration des conditions d'exploitation, sur le plan agro-environnemental.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'objectif de ce financement aidé par l'Etat est d'élargir le champ des repreneurs possibles d'une exploitation agricole, et réduisant le poids financier de la reprise.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 72

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : FRSEA AURA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

La reprise d'une exploitation par entrée au capital d'une société coûte généralement moins chère que l'acquisition de la même exploitation sous forme individuelle.

Toutefois, les parts sociales acquises ne peuvent faire l'objet d'amortissement, rendant la reprise plus lourde pour le nouvel installé, d'un point de vue fiscal et social.

A l'inverse, l'acquisition de l'outil de production (bâtiment et matériel), hors schéma sociétaire, permet à l'acquéreur nouvel installé d'amortir les éléments acquis et donc de réduire sensiblement ses charges fiscales et sociales.

Il est donc nécessaire aujourd'hui de compenser le surcoût inhérent à l'acquisition de parts sociales aujourd'hui non amortissables, afin de faire bénéficier à l'acquéreur de la même fiscalité que s'il avait acquis son outil de production sous forme individuelle.

### **Contexte régional**

A l'heure où le départ à la retraite des exploitants agricoles s'accélère, du fait de la pyramide des âges, plus de 60% des installations intervient dans un cadre sociétaire ; les sociétés concentrent 70% de la production agricole française.

Le différentiel induit par l'impossibilité d'amortissement des parts engendre des schémas de transmission qui favorise l'agrandissement, plutôt que la reprise d'exploitation par un nouvel installé. En effet, l'absence d'amortissement des parts sociales augmente indirectement le prix de reprise d'une exploitation agricole constituée sous forme sociétaire, limitant de fait le nombre de candidats en capacité financière de réaliser une telle acquisition.

Corrélativement, cet état de fait peut pousser les cédants constitués sous forme sociétaires à céder leur outil de production de manière dispersée, donc généralement à des repreneurs qui n'ont besoin que d'une partie de l'actif cédé, car dans un schéma d'agrandissement. Ce phénomène conduit à une réduction du nombre d'exploitations, et corrélativement à

l'augmentation de la taille moyenne des exploitations, ce qui ne fait qu'amplifier le phénomène précédemment décrit.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'objectif de cette mesure est de rendre aussi attractive la fiscalité appliquée à une reprise d'exploitation dans un cadre sociétaire qu'à une reprise d'exploitation individuelle

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 73

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : FRSEA AuRA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Le dispositif d'épargne de précaution permet aujourd'hui d'améliorer la résilience des exploitations agricoles, en leur permettant de constituer une épargne, mobilisable à tout instant en cas de nécessité. La récurrence des aléas économiques, climatiques et sanitaires justifie, année après année, le renforcement d'un tel dispositif, qui permet à l'exploitant d'être son propre assureur, pour une partie des risques auxquels son exploitation est exposée. En société, cette épargne de précaution est transmise lors de la cession des parts sociales. Elle peut être également transmise à l'occasion de la création d'une société suite de la cession des parts sociales. Il en va de même en cas de transmission à titre gratuit de l'exploitation individuelle.

Ce transfert maintient toutefois un passif fiscal pour le nouvel installé, qui va subir les conséquences fiscales et sociales dues aux réintégrations des sommes préalablement déduites par le cédant.

La présente proposition vise à supprimer l'imposition due lors la réintégration de ces sommes chez le nouvel associé, si ce dernier est un Jeune Agriculteur, s'établissant dans le cadre installations aidées, afin que le cédant choisisse ce type de profil. En effet, si le passif fiscal est maintenu, la valeur de cession des parts en sera réduite d'autant, ce qui n'est pas favorable au cédant.

### **Contexte régional**

Le défi majeur de l'agriculture pour les dix années à venir est le renouvellement des générations. Cela nécessite avant tout d'orienter les cessions d'exploitations agricoles (ou de parts sociales de sociétés agricoles) vers de nouveaux installés.

Pour ce faire, il est indispensable de favoriser, notamment fiscalement, la cession de parts sociales faite à un Jeune Agriculteur.

Ces candidats à l'installation, qu'ils soient issus du milieu agricole ou non, ont généralement moins de moyens financiers et de garanties bancaires que des exploitants installés de longue date. Un cédant va donc plus naturellement s'orienter vers un exploitant installé, qui cherchera lui à agrandir son outil de production.

Pour contrer ce phénomène qui aboutit, année après année, à la disparition du modèle d'exploitation familiale, il est nécessaire de favoriser fiscalement, d'une part le cédant, s'il fait le choix de céder à un nouvel installé et d'autre part le cessionnaire qui s'installe sur une exploitation grevée d'un passif fiscal.

Cela peut se traduire par une non-minoration de la valeur des parts du fait de la réintégration latente des DEP, sous réserve évidemment que ces sommes déduites n'aient pas à être imposées chez le nouvel installé.

Pour ce faire, doit être autorisée la non-imposition des sommes réintégréées au titre de la DEP, chez le nouvel installé en société. De ce fait, la valeur des parts cédées n'aura pas à être minorée de ce passif fiscal, ce qui orientera la cession vers un nouvel installé, et non vers un candidat à l'agrandissement.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Favoriser la cession d'exploitation à des nouveaux installés plutôt que des schémas d'agrandissement.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 74

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : FRSEA AuRA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

La reprise d'une exploitation par un acquéreur nécessite la mobilisation de sommes parfois très importantes, qui ne peuvent être prêtées qu'au soutien de garanties patrimoniales fortes.

De ce fait, l'installation de nouveaux exploitants agricoles est réservée à un certain type de repreneurs, disposant de ces garanties. Il est donc nécessairement d'encourager les cessions échelonnées d'exploitations, par la mise en place de dispositifs fiscaux incitant les cédants à prendre la voie d'une cession échelonnée plutôt que la cession, en une seule fois, de leur exploitation

### **Contexte régional**

Le capital nécessaire à la reprise d'une exploitation agricole viable nécessite un soutien bancaire important, qui ne peut être souvent accordé qu'à la seule analyse du potentiel de résultat de l'exploitation cédée. Les banques exigent donc de prendre des garanties sur des actifs tangibles, en cas de défaillance du repreneur. Ces garanties vont bien souvent au-delà de la seule exploitation objet de l'acquisition. Cet état de fait induit une sorte de discrimination financière quant à la population en capacité d'opérer une telle reprise d'exploitation, qu'il s'agisse de transmissions familiales ou à des personnes non issues du milieu agricole.

Pour alléger le poids financier nécessaire à une reprise tout en ne lésant pas le cédant, il est nécessaire d'étaler dans le temps cette charge financière, par une cession progressive de l'exploitation. Ce schéma peut très facilement s'envisager dans un cadre sociétaire, les parts sociales constitutives du capital pouvant être cédées de manière échelonnée.

Pour autant, une telle cession progressive fait peser le risque sur le cédant, qui, par cette voie, va partager le risque lié à l'exploitation de l'entreprise avec le repreneur, pour une certaine durée. Par ailleurs, cela prive le cédant du paiement de l'intégralité du prix de cession de son exploitation, ce qui peut limiter la réalisation de ses projets, à l'heure de sa retraite.

Il est donc nécessaire d'encourager le cédant à s'engager dans la voie de cette cession progressive des parts de son exploitation, par un allègement de la fiscalité attachée aux plus-values générée par ces cessions de parts, mais également en lui garantissant le paiement

intégral du prix convenu, quels que soient les aléas qui pourraient frapper l'exploitation avant le paiement de la dernière part.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'objectif de cette mesure est d'alléger le poids de la reprise d'une exploitation, par l'allongement de la durée sur laquelle la somme totale doit être mobilisée.

Cette mesure permettra de diminuer le coût de reprise d'une exploitation sous forme sociétaire, et donc de limiter le risque de voir cette exploitation vendue au plus offrant, souvent dans un schéma d'agrandissement, plutôt que dans le cadre d'une installation

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 75

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : FRSEA AuRA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Devant la diminution du nombre d'exploitants, il est nécessaire de prévoir des mesures fiscales d'accompagnement afin de faciliter la transmission des exploitations à destination des nouveaux arrivants. Le portage du foncier permet d'atténuer le coût de la transmission des exploitations et d'atteindre cet objectif.

A l'instar de la flat-tax mise en place pour les revenus de capitaux mobiliers, qui a permis un investissement massif des capitaux vers les entreprises, il est proposé l'application, sur option, de la « flat tax » (30%) aux revenus fonciers perçus par les propriétaires bailleurs de terres agricoles.

### **Contexte régional**

Le coût de l'exploitation agricole (au niveau du foncier et du capital de l'exploitation) est souvent élevé pour le repreneur et constitue un frein à l'installation.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'objectif est de faciliter la transmission de ces entreprises agricoles en encourageant le portage du foncier par un allègement de la fiscalité pesant sur les revenus perçus par les bailleurs de biens ruraux.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat

### **Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 76

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : FRSEA AURA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Devant la diminution des exploitants, il est nécessaire de prévoir des mesures fiscales d'accompagnement afin de faciliter la transmission des exploitations à destination des nouveaux arrivants. Un allègement de la taxe foncière constitue une baisse d'une taxe pouvant être assimilée à un impôt de production qui représente un coût non négligeable pour un nouvel installé.

Cette réduction de la fiscalité pesant sur le foncier non-bâti doit passer par une augmentation de 20 % à 50% de l'exonération partielle de taxe foncière dont bénéficient actuellement les terres agricoles.

La répartition du gain fiscal résultant des 30% d'exonération supplémentaires qui différerait selon le redevable effectif de cette partie de la taxe :

- Si le fermier est redevable de plus de 20% de la taxe, il bénéficierait de la réduction du montant de la taxe à due concurrence de la taxe qu'il assume.
- Dans l'hypothèse inverse, la réduction du montant de TF serait intégralement conservée par le bailleur.
- Si le bien n'est pas donné à bail, l'intégralité de l'exonération supplémentaire bénéficierait au propriétaire exploitant

### **Contexte régional**

La taxe foncière grevant les terres agricoles, c'est-à-dire l'outil de production des exploitants, est assimilable à un impôt à la production, quand elle est supportée in fine par le fermier en place.

Du côté du bailleur, cette fiscalité limite le rendement du capital foncier, ce qui peut générer, lors de transferts non familiaux de l'exploitation du preneur, des volontés de reprise en exploitation directe, par le biais d'entreprises de travaux, voire un changement de la destination agricole, quand cela est possible.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'objectif de cette réduction de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est donc d'assurer une disponibilité maximale des terres exploitables par des agriculteurs, tout en évitant les phénomènes d'artificialisation et de mitage, préjudiciables aux écosystèmes comme aux exploitants agricoles.

Enfin, la transmission des exploitations agricoles ne peut constituer un projet totalement abouti et responsable sans investissement. Le propriétaire du foncier doit donc être incité fiscalement à ne pas se dessaisir de son patrimoine foncier. Il est donc impératif de soutenir non seulement les investisseurs en place mais d'attirer également des investisseurs extérieurs par une fiscalité attractive des terres agricoles.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 77

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : VIVEA

**Proposition (15 lignes maximum)**

Former les agricultrices et agriculteurs d'AuRA à la transmission anticipée de leurs outils économiques agricoles (mesurer attractivité de son exploitation pour un repreneur, élaborer des scénarii en vue de la reprise ou de la cessation, et se préparer sereinement)

**Contexte régional**

La région AuRA est confrontée à un véritable enjeu de renouvellement des générations avec 49% des contributrices et contributeurs VIVEA de la région qui ont 50 ans ou plus.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'objectif est de répondre à l'enjeu important du renouvellement des générations.

Renforcer les compétences qui permettent d'anticiper la transmission de son outil économique pour envisager cette étape dans la sérénité

- Faire le point sur la situation de son exploitation (durabilité du modèle économique : attractivité de l'entreprise, sécurisation de l'outil de production, aspect humain, interaction avec le territoire et au sein de collectifs, ...) en s'appuyant notamment sur des outils de diagnostic
- Mettre en perspective son exploitation au regard des aspirations actuelles des repreneurs, des spécificités de son territoire, des attentes et besoins du cédant (prise en compte des nouveaux profils de repreneurs et intégration de la dimension psychologique de la cessation : rupture de l'activité, cohérence avec ses valeurs, réflexion sur le lieu de vie, le lien avec ses animaux et son environnement, son rôle sur son territoire ...)
- Identifier les leviers fiscaux, juridiques et économiques permettant la construction de scénarii
- Elaboration de scénarii de transmission- reprise évolutifs qui favorisent le dialogue avec un futur repreneur

Dès 2023

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Organismes de formation agricoles, Structures économiques agricoles, OPA, VIVEA, ...

**Avez-vous des commentaires ?**

Cette action de développement des compétences est à accompagner en terme matériel, financier et humain, notamment en terme de mobilisation des agricultrices et des agriculteurs.

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 78

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Terre de Liens Auvergne

**Proposition (15 lignes maximum)**

Notre proposition : Sensibiliser les propriétaires privés de terres agricoles aux enjeux de la transmission et des nouvelles installations

Les leviers d'actions :

- Levier d'action 1 : action sur le cadre réglementaire : favoriser la mise en œuvre des procédures visant à mobiliser du foncier laissé à l'abandon (procédure de mise en valeur des terres incultes, biens sans maître, biens en état d'abandon manifeste) en les simplifiant pour que les collectivités puissent s'en saisir. Les moyens humains des collectivités et des services de l'État doivent être renforcés pour conduire ces procédures. Orientation possible vers la DDT sur demande de la commune ou de la communauté de communes afin que la procédure puisse être mise en œuvre à l'aide d'acteurs territoriaux (institutionnels et associatifs)
- Levier d'action 2 : action sur le cadre réglementaire : Simplifier la procédure de création des AFA (Associations Foncières Agricoles). Prévoir le financement de moyens humains pour réaliser les recherches de propriétaire et l'animation notamment via les PAT.
- Levier d'action 3 : création de pôles d'animations foncières dans toutes les collectivités qui permettraient porter à la connaissance des propriétaires leurs droits et devoirs, les outils qu'ils peuvent mobiliser, de les sensibiliser à la propriété foncière agricole responsable (animation possible par des animateurs intercommunaux, par la Safer ou par des acteurs associatifs tel que TDL).
- Levier d'action 4 : Inciter et faciliter la mise en œuvre des procédures de ZAP / PAEN afin que les collectivités et les personnes physiques ne fassent pas de la rétention foncière en attendant que les terres deviennent constructibles.
- Levier d'action 5 : une fiscalité dissuasive : fiscalité dissuasive sur la plus-value réalisée lors d'une vente de terres agricoles devenues constructibles, fiscalité incitative pour les propriétaires qui louent à un nouvel agriculteur ou à un agriculteur en agriculture biologique,
- Levier d'action 6 : faciliter les échanges parcellaires afin de constituer des unités de fermes vivables avec un parcellaire contiguë via des bourses foncières d'échanges parcellaires, des frais de notaires allégés, etc.

## **Contexte régional**

Le chiffre national précise que seulement 1/3 des agriculteurs sont propriétaires de leur terre.

88% des surface agricoles appartiennent à des propriétaires qui sont des personnes physiques en AuRA dont 75% de ces surfaces ont des propriétaires qui ont entre 50 et plus de 65 ans (chiffres CEREMA pour Terre de Liens).

Par ailleurs, en AuRA, selon le dernier recensement agricole de 2020, 37% des agriculteurs ont entre 55 et 70 ans et parmi ces agriculteurs 25% s'interrogent sur le devenir de leur exploitation, cela signifie que 525 528 ha en SAU sont en questionnement et peuvent possiblement changer de main dans les années à venir (à titre de comparaison, la surface totale de l'Ardèche est de 552 900 ha, source INSEE).

Nous pouvons préciser ces chiffres en indiquant que 22 518 ha sont déjà fléchés pour disparaître au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations et que près de 2 520 vont disparaître au profit d'un usage non agricole.

Alors que l'héritage reste la principale modalité de transfert de la propriété, les départs en retraite massifs d'agriculteurs et l'éloignement de plus en plus marqué socialement et géographiquement entre propriétaire et activité agricole, il est essentiel de repenser et d'adapter nos outils de régulation.

## **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Les enjeux stratégiques :

- Enjeu 1 : En moyenne, une succession aboutit à la multiplication du nombre de propriétaires par deux. La propriété a ainsi suivi la courbe inverse des fermes. Tandis que celles-ci s'agrandissent et que les agriculteurs sont de moins en moins nombreux (concentration), les propriétaires, eux, sont plus nombreux (morcellement). Il y a ici un enjeu important à agir avec des outils de régulation à actualiser pour faire face à cet émiettement. Et pour le parcellaire actuellement morcelé, les outils que sont les AFA, les bourses foncières d'échanges parcellaires sont à mettre en avant ;
- Enjeu 2 : Une difficulté accrue à l'installation des agriculteurs hors cadre familiaux et non issu du milieu agricole, est celle de la négociation des baux. En effet, lorsqu'un agriculteur travaille des terres en fermage, il dispose d'un bail par propriétaire, renouvelé de manière quasi automatique tous les neuf ans. S'il peut demander la transmission de ses baux à ses enfants, une transmission en dehors de la famille requiert la négociation d'un nouveau bail pour la personne qui souhaite reprendre la ferme. Ou plutôt de quatorze nouveaux baux en moyenne, un pour chacun des propriétaires, qu'il faudra convaincre individuellement. Rien n'oblige un propriétaire à accepter de louer à nouveau sa terre au repreneur choisi par le fermier qui s'en va. Dans un contexte où 60 % des personnes qui souhaitent aujourd'hui s'installer en agriculture ne reprennent pas une ferme familiale, la transmission est désormais très fortement dépendante de la volonté des propriétaires. Or le refus d'un seul des propriétaires peut mettre en péril la viabilité du projet. Les terres sont ainsi louées à des agriculteurs déjà installés, que les propriétaires connaissent et vont permettre des agrandissements parcellaires.
- Enjeu 3 : artificialisation des terres : les propriétaires, anticipant un changement d'affectation de la terre, sont plus réticents à mettre leurs terres en fermage. Celles-ci sont soit laissées libres en attendant l'opportunité de plus-value, soit louées sans bail, engendrant une précarisation de l'activité agricole. Cette tendance est particulièrement forte dans les zones périurbaines, où la concurrence pour les terres agricoles est forte tandis que l'espoir des propriétaires de voir leur terre classée en « constructible » est élevé.

- Enjeu 4 : animation foncière : les propriétaires sont rarement associés aux débats sur l'orientation de l'espace agricole, alors que les représentants des agriculteurs sont, à juste titre, étroitement associés par les pouvoirs publics depuis des décennies. Dans les débats, les représentants de la propriété privée en France, comme le syndicat de la propriété privée rurale, s'attachent souvent à défendre la propriété privée dans son caractère absolu et s'en prennent régulièrement au statut du fermage qu'ils jugent trop contraignant pour les propriétaires.

Mais les propriétaires de terres agricoles ne composent pas une population homogène, partageant les mêmes intérêts ou une même vision de l'avenir de leur territoire et de l'agriculture. De nombreux propriétaires non-agriculteurs interrogés sur différents territoires rhônalpins témoignent de leur attachement à la pérennité de l'activité agricole.

Les objectifs recherchés :

- Objectif 1 : limiter le morcellement des terres agricoles et permettre aux nouveaux agriculteurs qui s'installent de ne pas démultiplier les baux et les propriétaires
- Objectif 2 : permettre de limiter l'agrandissement des fermes
- Objectif 2 : limiter la rétention foncière en zones péri-urbaines à des fins d'artificialisation permettant l'installation d'agriculteurs en périphérie des villes afin de répondre aux besoins alimentaires
- Objectif 3 : limiter la déprise agricole dans certaine zone rurale
- Objectif 4 : sensibiliser les propriétaires de fonciers agricoles à une gestion responsable de leur bien

Échéances :

Au plus vite

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure législative/réglementaire à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Collectivités territoriales, AMRF, AMF, Safer, départements, région, DDT, associations de propriétaires privés, AFA déjà constituée, association Terre de Liens, etc

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 79

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Terre de Liens Auvergne

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Notre proposition : Créer des Point Accueil Installation Transmission multi-acteurs à l'échelle des Projet Alimentaire Territoriaux

Les leviers d'actions :

- Levier d'action 1 : Re-flécher et abonder les financements des PAT afin de :
  - 1.1 : Repenser les parcours d'accompagnement à l'échelle d'un bassin de vie : accompagner la phase d'émergence de projet, faire connaître et financer l'accès à des dispositifs de formation diversifiés
  - 1.2 : Développer un parcours de préparation à la transmission, assurant le repérage anticipé des cédant.es, leur sensibilisation aux différentes solutions de transmission, et garantissant un accompagnement humain des futur.es cédant.es et de la rencontre cédant.e-repreneur.se. Cela implique de financer nécessaires pour aboutir à des transmissions réussies.
  - 1.3 : Accompagner la restructuration et la diversification des fermes comme levier de transition et solution à la transmission en cas d'exploitations fortement capitalisées : sensibilisation, soutien technique à l'adaptation des outils de production, accompagnement humain et financier.
- Levier d'action 2 : Financer la diversité des structures d'accueil et d'accompagnement à l'installation-transmission (le temps d'accompagnement humain et les coopérations inter-structures) en re-fléchant et en abondant les fonds dédiés à l'installation-transmission

### **Contexte régional**

- Renouvellement des générations :

En AuRA 37 % des exploitants agricoles ont entre 55 et 70 ans ce qui suppose un départ à la retraite massif d'agriculteurs dont 25 % s'interrogent sur le devenir de leurs exploitations (source RGA AuRA 2020).

- Des profils de porteurs de projet spécifiques

2 096 porteurs de projet se sont installés en 2020 sur la région AuRA (source : Géo MSA).

En France 60% des porteurs de projets qui sont passés par un Point Accueil Installation sont des NIMA (Non issus du Milieu Agricole).

- Spécialisation des fermes et des territoires

La région AURA se caractérise par la diversité de son agriculture mais les territoires sont marqués par la spécialisation : élevage en moyenne et haute montagne, céréaliculture et dans les plaines, arboriculture dans la vallée du Rhône, viticulture... L'approvisionnement local reste donc complexe à mettre en œuvre et une part importante de la consommation s'appuie sur des productions importées.

- Mise en œuvre des Projets Alimentaires Territoriaux

Une dynamique est en œuvre en AuRA : les collectivités locales s'emparent des thématiques agricoles et alimentaires pour améliorer le potentiel nourricier de leur territoire. Le contexte de ces dernières années (élections municipales 2020, plan de relance post-covid, loi EGALIM) ont favorisé la mise en œuvre de politiques publiques locales volontaristes. Toutefois ces démarches ne sont pas systématiques et des inégalités restent fortes à l'échelle régionale avec notamment la difficulté à mobiliser du financement dans les zones rurales.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Les enjeux stratégiques :

- Enjeu 1 : La diversification des profils et des projets d'installation (tant sur les pratiques que sur les formes d'installation) doit être reconnue et valorisée.
- Enjeu 2 : Elle impose de refonder les référentiels et les méthodes d'accueil, d'accompagnement et de formation des futur.es agriculteur.rices. En effet, les outils sont aujourd'hui inefficaces et insuffisants pour assurer que l'ensemble des personnes qui envisagent une installation puissent en disposer pour maturer leur projet, le confirmer, et le concrétiser. En témoigne par exemple le différentiel entre le nombre de personnes accueillies en PAI chaque année (21 000) et le nombre d'installations effectives (13 000).

Les objectifs recherchés :

- Objectif 1 : systématiser la mise en œuvre de PAT en mobilisant des financements dédiés notamment en zone rurale
- Objectif 2 : Intégrer et financer à la mesure réelle de leur engagement la diversité des structures d'accueil et d'accompagnement à l'installation dans le futur dispositif national, pour permettre au plus grand nombre de candidat.es à l'installation de trouver les accompagnements répondant à leurs besoins
- Objectif 3 : Permettre au plus grand nombre de candidat.es à l'installation et de cédants de trouver les accompagnements répondant à leurs besoins.

Echéances :

Dès l'entrée en vigueur de la loi

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Chambres d'agriculture, structures d'InPACT (la FADEAR, le Réseau CIVAM, l'Atelier Paysan, Accueil Paysan, Terre de liens, Nature&Progrès, le MIRAMAP, l'InterAfocg, Solidarités Paysans, le MRJC), les ONVAR, les Safer, les collectivités et leurs groupemen

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 80

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Les associations Terre de Liens Auvergne & Terre de Liens Rhône-Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Notre proposition : Améliorer les instances agricoles et foncières existantes pour une gouvernance plus partagée et une transparence accrue des décisions.

Les leviers d'actions :

- CDOA
  - la composition de la CDOA est soumise à un arrêté préfectoral par département qui liste les structures et leurs représentants. Nous proposons pour chaque département d'ouvrir cette liste plus largement et de proposer aux acteurs associatifs agricoles et fonciers de chaque territoire de se positionner sur sa participation (Terre de Liens, Adear, Bios, Afocg, autres...).
- CT SAFER
  - la composition du CT Safer est régie par le droit. Nous proposons pour chaque département d'ouvrir cette liste plus largement et de proposer aux acteurs associatifs agricoles et fonciers de chaque territoire de se positionner sur sa participation (Terre de Liens, Adear, Bios, Afocg, autres...).

### **Contexte régional**

Au sein de la région AuRA, et ce pour l'ensemble des départements la composant, les structures associatives mentionnées ci-dessus ne sont ni présentes ni invitées au CDOA et CT Safer.

Terre de Liens Auvergne et Terre de Liens Rhône-Alpes, pour ne faire écho qu'à ces deux structures, en tant qu'acteurs fonciers et agricoles, ont le souhait de participer activement aux instances foncières, non pas en tant que propriétaire (la Foncière Terre de Liens reste le propriétaire) mais en tant qu'associations de terrain accompagnant les installations, et de fait les transmissions.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Les enjeux stratégiques :

- Enjeu 1 : La limitation de l'agrandissement (contrôle des structures) et l'augmentation du nombre d'agriculteurs peuvent aussi être défendus sur les territoires par les citoyens qui sont en demande de circuits de proximité et durables, économiquement accessibles. A ce titre, l'exemple des Projets Alimentaires Territoriaux montre que la présence d'acteurs non agricoles mais engagés sur les questions alimentaires, territoriales et agricoles peut être bénéfique aux dynamiques de développement local et filières territorialisées. L'absence de la société civile, donc des associations précitées, dans les instances agricoles constitue un frein réel au débat démocratique. L'ouverture du monde agricole aux citoyens permettrait à la fois de favoriser l'émergence d'un cadre de dialogue constructif entre acteurs d'un même territoire, mais aussi d'assurer la nécessaire prise en compte de leurs attentes dans les processus décisionnels locaux, dont ils sont aujourd'hui exclus.
- Enjeu 2 : S'agissant de l'installation-transmission, reconsidérer la représentativité des instances agricoles passe, pour commencer, par une ouverture des instances à la pluralité des structures d'accompagnement sur les territoires, notamment associatives. Outre leur expertise démontrée sur ces sujets, ces organisations articulent des voix paysannes et citoyennes, qui s'investissent au quotidien en faveur de la pérennisation des fermes, du dynamisme de leur territoire et innovent au service de la transition agro-alimentaire.

Les objectifs recherchés :

- Objectif 1 : Reconnaître effectivement la diversité syndicale et associative et élargir les organisations présentes aux organisations de protection de l'environnement et de la société civile impliquées dans le développement de l'alimentation et l'agriculture locale, dans les CDOA, les comités techniques et CA SAFER (à l'image de ce qui a été engagé en CDPENAF).
- Objectif 2 : Réformer les processus de prise de décision dans les CDOA, les comités techniques et CA SAFER pour garantir la transparence et assurer pluralité dans les débats, et la représentativité des acteurs impliqués dans les décisions.

Echéances :

Les échéances sont immédiates à l'adoption de la loi.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure organisationnelle; autre type d'action;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Membres des commissions au niveau national, Chambre d'agriculture, profession agricole, DDT, CT, asso (Terre de Liens, Adear, Bios, Afocg, autres), citoyens

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 81

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Les associations Terre de Liens Auvergne et Terre de Liens Rhône-Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Notre proposition : Pérenniser le foncier en Agriculture Biologique (AB) lors de sa transmission afin de préserver le travail effectué sur les terres et le système agro-écologique vertueux mis en place et favoriser l'accès au foncier pour les projets a minima en Agriculture Biologique (AB)

- Levier d'action 1 : Rappel : L'article L. 142-5-1 du Code Rural prévoit désormais que lorsqu'une SAFER met en vente un terrain dont les productions relèvent de l'agriculture biologique, elle le cède en priorité à un candidat s'engageant à poursuivre une exploitation en agriculture biologique pour une durée minimale de six ans. Ces six années nous semblent être un engagement trop court.

⇒ Allonger la période a minima sur une durée de bail rural et idéalement tout au long de la carrière de l'exploitant.

- Levier d'action 2 ⇒ Cette obligation pourrait être pérennisée par la mise en place d'une Obligation Réelle Environnementale, dans la mesure où les SAFER ne sont pas toujours en capacité de contrôler le respect de la poursuite de l'exploitation en AB.

- Levier d'action 3 : Élargir l'obligation de culture en bio pour la transmission des terres ne passant pas par la SAFER, cad que le contrôle des structures pourrait appliquer la même règle et refuser une autorisation d'exploiter à un candidat qui ne cultiverait pas en bio des terres bio qu'il s'apprête à reprendre.

- Levier d'action 4 : Pour les propriétaires bailleurs, il s'agirait d'étendre aux personnes physiques la possibilité de faire signer un bail rural environnemental, quel que soit l'état initial des terres.

- Levier d'action 5 : Les aides à l'AB (maintien et conversion) devraient être sanctuarisées et garanties par l'État afin que tous les agriculteurs sur le territoire national aient les mêmes aides, le même soutien dans un principe d'incitation et d'égalité.

- Levier d'action 6 : Création d'un fonds de solidarité face aux risques de déconversion des fermes en difficultés économiques.

- Levier d'action 7 : Le CRIT devra rendre compte de la transmission des terres bio et de leur reprise en bio ou de l'abandon de la conversion.

### **Contexte régional**

Les fermes bio sont converties par leurs exploitants au prix d'efforts importants pour modifier le système de production. Souvent isolées sur leurs territoires, dans un contexte où les fermes ne permettent pas l'installation mais partent à l'agrandissement, la conversion AB ne tient que sur une génération, les efforts, le travail, l'argent public investi ne perdurent pas au-delà. Il faut dès lors mobiliser des leviers importants pour permettre aux terres de rester bio et que ces leviers ne reposent pas sur la seule responsabilité des exploitants. A ce titre, les aides à la bio (conversion et maintien) doivent bénéficier à tous les agriculteurs sur le territoire national.

Les agriculteurs en AB en AuRA connaissent les mêmes problématiques que les autres, 39% des exploitants en bio ont 50 ans et plus : le renouvellement des générations sur les 10 prochaines années se pose donc dans la filière comme pour l'ensemble des agriculteurs en AuRA d'où les pistes d'action proposées pour pérenniser le foncier en agriculture biologique lors de sa transmission afin de préserver le travail effectué sur les terres et le système agro-écologique vertueux mis en place.

Préserver ces terres en AB c'est préserver en AuRA une agriculture biologique qui représente un bilan économique, social et environnemental important. La région AuRA est la 3ème région française en agriculture biologique (Source : Chambre d'Agriculture Régionale AuRA).

Le marché de la bio est estimé à 11,9 Milliards d'€ en 2019 en France (Source : Agence Bio 2020) et représente 13 milliards d'euros en 2021 (Source : Chambre d'Agriculture Régionale AuRA). C'est un marché en évolution malgré les difficultés que nous connaissons actuellement et face auxquelles la région et l'Etat se doivent de réagir.

En effet, 5 858 exploitations (soit 10% de fermes de la région) sont en agriculture biologique. Ce réseau comprend un bon nombre d'emplois et de structures qui créent de la valeur sur le territoire avec 109 coopératives, filiales et unions certifiées, 1 953 transformateurs certifiés en augmentation de +38% en 5 ans et 767 distributeurs certifiés (+78% en 5 ans).

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est leader sur les opérateurs bio de l'aval (source : cluster bio).

Par ailleurs, "les producteurs bio sont en moyenne plus jeunes et plus diplômés que les autres. En AuRA, 30 % des producteurs bio ont moins de 40 ans (vs 18 % en conventionnel), et 44 % d'entre eux ont un diplôme du supérieur (vs 19 % en conventionnel)" (Source : Cluster Bio). D'où la nécessité d'appuyer nos pistes d'action afin de favoriser l'accès au foncier pour les projets a minima en Agriculture Biologique (AB).

Enfin, la région AuRA comporte 70% de foyers qui consomment au moins 1 produit bio par mois. Cluster bio explique que "c'est la région qui compte le plus de consommateurs "historiques" du bio, mais qui présente aussi un fort dynamisme de consommation chez les jeunes. Le budget alimentaire dédié au bio est resté stable en 2019 pour 57% des consommateurs bio, et a augmenté pour 40% d'entre eux. Les consommateurs de produits bio de la région consomment avant tout des légumes (79% d'entre eux) et fruits frais bio (73%), et des légumes secs (43%)". Source : Agence Bio 2020 (données 2019) et Cluster bio ».

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

La préservation du foncier agricole en agriculture biologique a des impacts sur la production qui sera donc elle-même en agriculture biologique. Cette agriculture biologique répond à des enjeux stratégiques importants de ce siècle.

Les enjeux stratégiques :

- Enjeu 1 : Évolution du climat et ses aléas négatifs sur l'agriculture : une exploitation en agriculture biologique sera plus résiliente (résilience des sols face aux inondations et sécheresses, biodiversité naturelle face aux problèmes sanitaires, etc).

- Enjeu 2 : L'agriculture est le deuxième poste d'émissions de GES de la France (19 % du total national et 85 MtCO2 eq. émis en 2019) dont la culture des sols (fertilisation minérale et organiques) est responsable de 80 % des émissions nationales de protoxyde d'azote (N2O) (source Citepa, Inventaire format Secten 2020 ; Ministère de la transition écologique) : une exploitation en agriculture biologique émet entre 48 et 66% de GES à effet de serre en moins qu'une exploitation agricole dans le système conventionnel (chiffres clés du climat - France, Europe et Monde, Édition 2021 ; developpement-durable.gouv.fr)
- Enjeu 3 : Gestion de l'eau, disponibilité et adaptation au changement climatique.
- Enjeu 4 : préservation de la biodiversité
- Enjeu 5 : attractivité du métier d'agriculteur : accompagner l'installation de jeune pour qui produire en AB a un sens
- Enjeu 6 : de l'argent public a été investi dans la conversion des exploitations agricoles, il y a un enjeu fort à ne pas "gaspiller" la ressource publique et de préserver le foncier en bio

Les objectifs recherchés :

A minima :

- Objectif 1 : Respect des engagements pris dans les PAT (400 reconnus par le ministère au 01/01/2023 au niveau national) dont 52 en AuRA.
- Objectif 2 : Respect des trois objectifs de la loi EGalim de 2018 :
  - o payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ;
  - o renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits
  - o favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

Et surtout :

- Objectif 3 : faire connaître les ORE (Obligations Réelles Environnementales) aux propriétaires et faire accompagner leur rédaction par plus de structures
- Objectif 4 : modifier le contrôle des structures afin d'attribuer une autorisation en priorité au projet de reprise maintenant la certification bio des terres
- Objectif 5 : modifier la loi pour étendre le BRE à toutes les zones et tous les propriétaires
- Objectif 6 : sensibilisation et aides des propriétaires qui ont le souhait d'une agriculture biologique sur leur terre à formaliser par des BRE et des ORE
- Objectif 7 : transparence des choix du CRIT et rendre compte en CRIT du maintien ou de la disparition des terres en bio au moment de leur transmission
- Objectif 8 : lancement d'un fonds de solidarité face aux risques de déconversion

Échéances :

Les échéances sont immédiates avec des modifications du code rural

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

SAFER CDOA CRIT Notaires DRAAF (aides conversion et maintien) FRAB

**Avez-vous des commentaires ?**

Rappel : la numérotation des pistes d'action, enjeux et objectifs n'est pas un classement par priorité ou importance mais seulement une manière de s'y retrouver.

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 82

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Associations Terre de Liens Auvergne et Terre de Liens Rhône-Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Notre proposition : Reconnaître les sociétés coopératives (SCOP et SCIC) comme des formes juridiques agricoles et leur permettre des droits similaires aux autres sociétés agricoles.

Pour rappel, dans le cas des SCIC ou SCOP, la difficulté réside dans le fait que c'est le statut social qui définit la nature du producteur et non son mandat social (associé, gérant...) et les associés salariés n'ont pas accès aux mêmes droits que les engagements relevant des gérants d'exploitations agricoles.

Les leviers d'actions :

- Levier d'action 1: autorisation d'exploiter : prendre en compte les associés salariés (pour 1 par associé) et les salariés (0,5 par salarié plafonné à 1)
- Levier d'action 2: accès à la DJA pour les associés salariés, de la même manière que les associés exploitants des autres sociétés agricoles
- Levier d'action 3: accès au stage de parrainage pour des candidats à l'entrée dans l'entreprise (futur associé salarié)
- Levier d'action 4 : accès identique aux fonds FEADER (inscrire les SCOP et SCIC dans la liste des structures juridiques éligibles à ces fonds européens)
- Levier d'action 5 : assurer la transparence des aides au même titre que les GAEC
- Levier d'action 6 : permettre aux jeunes installés associés salariés accès aux bonifications de subventions identique à celui dont bénéficient les associés des autres sociétés agricoles
- Levier d'action 7 : reconnaître les associés salariés dans le collège des exploitants agricoles aux élections des chambres d'agriculture
- Levier d'action 8 : adapter les textes en vigueur pour combler les autres vides juridiques concernant les SCOP et les SCIC : libres d'interprétations au niveau social (MSA, mutuelle...) et dans le domaine fiscal.
- Levier d'action 9 : accompagner toutes les formes d'accès au métiers agricoles et non seulement au statut de gérant de sociétés agricoles

### **Contexte régional**

Les enjeux alimentaires et d'aménagement des territoires nécessitent un important déploiement des actifs avec en 2016 un besoin estimé à 1 200 000 d'actifs pour 824 000 exploitants au niveau national (co-exploitants, salariés), source Agreste 2016.

En AuRA 37 % des exploitants agricoles ont entre 55 et 70 ans ce qui suppose un départ à la retraite massif d'agriculteurs, dont 25 % s'interrogent sur le devenir de leurs exploitations (source RGA AuRA 2020). D'où l'obligation d'accueillir un public non issu du milieu agricole ; pour beaucoup sans fonds propres suffisants au financement des outils de production.

La question ici est : comment intégrer l'ensemble de ces futurs actifs et non pas comment accompagner l'accès à être exploitant agricole.

En AURA entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 23%. Sur cette même période, le nombre d'exploitations individuelles a baissé encore plus fortement (-30%) alors que le nombre de sociétés a augmenté de 20% (Source : Agreste - Recensements agricoles – présentation DRAAF AURA). Dans un contexte de recul de l'installation individuelle, les SCIC et les SCOP viennent offrir de nouveaux statuts de sociétés qui peuvent s'adapter à l'activité agricole.

En AURA, on observe une spécialisation des productions agricoles par zones géographique et au sein des exploitations. L'installation à plusieurs en SCIC ou en SCOP permet de diversifier les productions et ainsi répondre aux enjeux de la transition agroécologique grâce à une complémentarité entre les productions et augmenter la résilience face aux changements climatiques.

Enfin, la part des femmes exploitantes dans les exploitations agricoles en AURA, bien qu'en augmentation, encore en 2020, inférieure à la moyenne nationale. Favoriser le développement des SCIC et SCOP est le moyen de faciliter l'accès aux femmes à ce métier notamment par la protection sociale offerte par le statut d'associé salarié.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Les enjeux stratégiques :

- 1 : De nombreux vides juridiques limitent aujourd'hui le développement des SCIC/SCOP (sociaux et fiscaux)
- 2 : L'insuffisance des capitaux propres est un facteur limitant à l'accès au métier d'agriculteur. Le portage collectif des outils de production (foncier, matériel) via SCIC/SCOP pallie les difficultés à apporter des capitaux propres
- 3 : la séparation de la gouvernance de l'entreprise et du travail permet un statut salarié sur le travail (avec protection sociale) tout en gardant une place dans la gouvernance avec le statut d'associé.
- 4 : La baisse de la valorisation financière des produits agricoles amène de plus en plus d'exploitations à se diversifier. Les statuts agricoles permettent seulement la production de matière première de biens agricoles et des activités sans pour autant pouvoir "vendre " ces services. Les coopératives peuvent avoir un statut commercial qui permet la diversification des activités.
- 5 : Permettre l'intégration dans les sociétés de production agricole des collectivités en charge de politiques alimentaires qui investissent dans des outils de production et des citoyens qui souhaitent s'impliquer dans les politiques publiques des collectivités.
- 6 : La non prise en compte de l'évolution du rapport au travail (activité qui fait sens, volume horaire, week-end et vacances...) est un frein important à l'installation en élevage, la constitution de collectifs est une solution plébiscitée par les jeunes installés pour une meilleure répartition de la charge de travail.

- 7 : Les modèles SCIC/SCOP permettent de répondre à l'enjeu de l'inaccessibilité financière des fermes élevages et céréalières aux NIMAs (Non Issus du Milieu Agricole).
- 8 : Les sociétés agricoles classiques sont inadaptées aux entrées et sorties des associés ce qui cause des difficultés à l'heure où on exerce plus le même métier tout au long de sa carrière professionnelle (estimation du capital entre les valeurs vénales, comptables, d'usage, du matériel, des estimations des cultures, etc).
- 9 : Les exploitations employeuses de main d'œuvre font part des difficultés de trouver des salariés agricoles. Dans le cas des SCIC/SCOP, coupler la participation à la gouvernance et le statut salarié permet d'envisager une durée plus importante et offre plus de possibilités.
- 10 : L'agrandissement des exploitations agricoles rendent leurs reprises difficiles et l'arrivée de capitaux externes devient une solution au portage des outils de production. Afin de ne pas basculer dans une financiarisation de l'agriculture, le modèle SCOP et SCIC est la meilleure réponse : la garantie est le principe même des sociétés coopératives en l'absence de rémunération du capital social : le seul intérêt est l'exonération fiscal loi Madelin pour les PME nouvellement créées à conserver lever des capitaux.

Les objectifs recherchés :

- 1 : une entrée en sociétariat accessible
- 2 : les modèles SCIC et SCOP sont un moyen de financer les investissements par le haut (bilan plutôt que par la dette)
- 3 : entrée/sortie en sociétariat facilité assurant une double protection : des individus sortants de la société et des sociétés elles-mêmes en maintenant l'outil de production
- 4 : une progressivité dans l'entreprise (possibilité d'être salarié puis associé salarié)
- 5 : un cadre du travail régi par les lois du travail
- 6 : répond aux demandes d'un nouveau rapport au travail : activité qui fait sens, volume horaire, week-end, vacances, mais aussi rapport à la carrière professionnelle
- 7 : une protection sociale accrue (notamment des femmes : période de grossesse)
- 8 : un travail rémunéré et non capitalisé
- 9 : une mixité sociale des gérants facilitant l'intégration des sociétaires
- 10 : une absence des financements spéculatifs : l'absence (ou la très faible rémunération du capital) limite l'intéressement spéculatif
- 11 : l'absence de boni de liquidation permet de maintenir les aides à la structure ou à une autre société identique

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

URSCOP, chambre d'agriculture, SCIC déjà formées, les Régions etc

**Avez-vous des commentaires ?**

Echéances : Prise en compte des pistes d'action et des objectifs à échéance rapide car les SCIC et les SCOP sont déjà des formes juridiques mobilisées pour l'installation. Sur ce sujet, la SCIC ferme de Sarliève et Terre de Liens Auvergne sollicitent une

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 83

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Faciliter l'accès au crédit bancaire pour la création, la reprise ou la prise de participation dans une entreprise agricole par la mise en place d'un outil de contre garantie.

L'objectif visé est de permettre le renouvellement des générations et favoriser l'installation agricole en améliorant l'accès au financement bancaire à des conditions préférentielles (réduction taux d'intérêt, réduction cautions personnelles).

Outil à destination des exploitants agricoles (Entrepreneurs individuels, Personnes morales exerçant une activité agricole et dont au moins 50% du capital est détenu par un exploitant agricole) installés depuis - de 5 ans.

Les Objets financés : actifs corporels ou incorporels, achat de parts sociales, matériel d'occasion.

Outils avec un taux de contre garantie attractif (70% minimum), une durée de contre garantie de 12 ans minimum et pas de coût de mise en place pour le bénéficiaire (gratuité).

### **Contexte régional**

Installation Hors cadre familial en forte progression, Installation des nouveaux entrants (faible expérience professionnelle, capital à l'installation faible ou inexistant)

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Développer l'installation en agriculture Hors cadre familial pour attirer de nouveaux candidats à l'installation agricole.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat français (cadre réglementaire), Europe (financement), Réseaux bancaires (distribution du produit))

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 84

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : SAINT-ETIENNE METROPOLE

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Un des leviers majeurs d'action est d'anticiper encore plus les transmissions d'exploitations agricoles en :

- rendant obligatoire les Déclarations d'Intention de Cessation d'Activités (DICA) dès 55 ans ;
- proposant systématiquement un accompagnement individuel ou collectif adapté dès 55 ans pour les cédants ;
- organisant au niveau local, entre les collectivités et les organismes professionnels agricoles, des animations de terrain pour alimenter les Points Accueil Transmission et les Répertoires Départementaux à l'Installation déjà en place.

Parallèlement, il est nécessaire de faciliter encore plus l'installation, notamment en favorisant des nouveaux modes d'installations adaptés aux porteurs de projets hors cadres familiaux :

- espaces tests agricoles ;
- installations sous statuts coopératifs ;
- repenser les modalités d'aides à l'installation : critères d'âge notamment.

### **Contexte régional**

Au niveau Auvergne-Rhône-Alpes, le taux de renouvellement est bon mais pourrait être amélioré. Il est donc nécessaire d'accroître la dynamique d'installation afin de maintenir le maximum de sièges d'exploitation et d'actifs agricoles, sachant que 50% des projets d'installation sont portés par des personnes non issues du milieu agricole.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Cette proposition vise à maintenir le maximum de sièges d'exploitation et d'actifs agricoles. L'objectif est également de développer la production locale en réponse aux objectifs d'augmentation de la consommation de produits agricoles locaux en lien avec le développement des Projets Alimentaires Territoriaux impulsés par l'Etat.

Il conviendrait de mettre en place ces actions à court terme (3 à 5 ans).

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Les DRAAF, les Régions, les organismes professionnels agricoles en charge de l'installation et transmission

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 85

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : FAIRME

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Fairme a identifié plusieurs leviers d'attractivité pour les éleveurs pour la reprise et la transmission dans le secteur laitier.

Les éleveurs font face à trois problèmes majeurs :

1. la valorisation de leur production ;
2. les risques financiers, et juridiques sur la transformation
3. la nécessité de se former à la transformation, et à la vente, et de dégager du temps pour l'opérer.

En résulte plusieurs propositions :

- La Région pourrait soutenir le développement d'alternative, et pas uniquement l'installation d'ateliers de transformation à la charge financière, humaine pesant sur l'éleveur (prenant en outre le risque sanitaire). Les modèles économiques pesant sur l'éleveur doivent être balayés.
- il conviendrait de libérer les éleveurs de la contrainte de l'exclusivité dans leurs contrats laitiers : ils peuvent livrer à plusieurs exploitants. Ce sont de vrais chefs d'entreprise qu'il convient de considérer comme tels.

### **Contexte régional**

Le Vercors est une terre riche en exploitations laitières ne pouvant pas s'agrandir indéfiniment. De ce fait, elles ont besoin de pouvoir valoriser leur lait sur place, mais ne peuvent pas assurer des débouchés suffisants avec la vente à la ferme qui n'a pas tellement augmenté sur les dernières années (en valeur oui, pas en volume).

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'enjeu stratégique est (i) de permettre de développer la transformation locale et de rapporter de la valeur sur les exploitations laitières régionales, et (ii) de permettre aux éleveurs de gagner leur indépendance, et (iii) de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre en développant les circuits courts, voire directs.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat, Région, et collectivités dans leur commande publique

**Avez-vous des commentaires ?**

Fairme a d'autres propositions pour accélérer la transition agricole et alimentaire à proposer.

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 86

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : CASATI Bruno

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Favoriser les apporteurs de capitaux que sont les propriétaires privés. Le système actuel d'achat des terres est au seul profit des agriculteurs, conduisant à des exploitations de plus en plus grandes, avec bientôt une limite, l'augmentation prévisible des taux d'emprunts. Seule possibilité laissée aux propriétaires, le faire-valoir direct au détriment de l'installation de jeunes exploitants qui ne pourront porter seuls, et le poids du foncier et des bâtiments, et celui des investissements d'exploitation. Leviers d'action, revoir le principe de préemption des SAFER, réformer les droits de succession, notamment ceux des célibataires en relevant le seuil d'abattement anormalement bas de 15 932 € sinon en l'alignant sur celui en ligne directe, au moins en le portant à un montant plus conforme au prix d'une ferme à transmettre.

### **Contexte régional**

Les principaux acquéreurs sont les fermiers en place. Déjà un tiers sont devenus propriétaires. A moyen terme, ils seront confrontés aux mêmes problèmes que les propriétaires privés.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Transmission du patrimoine. Sans délais car deux enjeux, dans une décennie, 1/3 des exploitants actuels sera parti à la retraite. Et l'enjeu climatique. Déjà une diminution des cheptels constatées.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Gouvernement et Parlement

### **Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 87

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Réseau pastoral AURA

**Proposition (15 lignes maximum)**

Améliorer les conditions de travail en alpage : Contrat de travail, conditions de logement, prise de congés, service de remplacement

Un travail bien engagé avec le conseil national de la montagne serait à reprendre pour aboutir à une évolution de la réglementation sur les logements des salariés saisonniers en alpages.

L'arrêté de 1996 qui réglemente ce sujet serait à faire évoluer pour prendre en compte le contexte actuel de changement climatique et d'accès à l'eau, la possibilité de distinguer l'eau propre et l'eau potable, la gestion nécessaire de la prédation et l'utilisation de cabanes d'urgence...

**Contexte régional**

Des logements de saisonniers en alpage qui ne répondent pas à la réglementation (qui est elle-même intenable en l'état, à l'instar de l'obligation de fournir 100L d'eau par jour et par salarié en alpage)

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Des relations entre éleveurs employeurs et salariés apaisées sur la base d'une réglementation adaptée et respectée

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Le ministère de travail, le ministère de l'agriculture, le conseil national de la montagne, les représentants des employeurs et des salariés, les chambres d'agriculture et les services pasotiaux

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 88

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Suaci Montagn'Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Créer des lieux d'échanges d'expériences permettant de repérer les innovations qui pourraient utilement être dupliquées

Soutenir et déployer des outils et innovations facilitant le renouvellement en impliquant l'ensemble des partenaires de l'installation, l'Etat, les collectivités territoriales, JA, Ardear, terre de liens... :

- Fast,
- Parrainage,
- Apprentissage,
- Installation ou Gaec à l'essai,
- Comités Locaux d'Installation et Foncier,
- Espaces test / Crash test, pépinières d'entreprises agricoles...

### **Contexte régional**

Des initiatives locales intéressantes mais peu connues ou partagées Crash Test en Maurienne, Fast en Haute-Savoie...

Des territoires intéressés pour dupliquer des initiatives : volonté de développer des Comités Locaux d'Installation et Foncier en Isère...

Intérêt pour un Etat des lieux des outils et bilan des freins et leviers mobilisables ou expérimentés.

Peu de lieux dédiés à ces échanges : manque de financement pour l'ingénierie et l'émergence, le Massif alpin estime que le Renouvellement est déjà une mission conduite par les CDA sur des missions consulaires et a refusé un programme d'échange dédié à cette thématique.

Peut-être davantage un intérêt à l'échelle Régionale, dont l'Installation est la priorité n°1 ?  
Thématique non spécifique aux massifs mais partagée à l'échelle régionale.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Priorité 1 : Assurer l'installation d'une nouvelle génération

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

l'ensemble des partenaires de l'installation, les CDA, l'Etat, les collectivités territoriales, JA, Ardear, terre de liens, les banques...

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 89

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Réseau des chambres d'agriculture d'AURA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Proposition de mesure législative pour le développement de l'agritourisme à porter au sein des discussions sur le Pacte LOA : modification du Code de l'urbanisme afin d'autoriser l'aménagement de bâtiments existants nécessaires aux activités agritouristiques sans avoir recours à un changement de destination. Le changement de destination du bâtiment serait en effet plus risqué pour la pérennité de l'activité agricole que l'autorisation d'aménagement assortie de conditions.

Ces activités devront avoir pour support l'exploitation agricole, ne pas être incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole et répondre à des conditions supplémentaires permettant d'encadrer les pratiques (à définir et par exemple : suivi dans le temps, aucun impact sur la perméabilité des sols, engagement minimal d'activité de X années, % maximal de revenus par rapport au chiffre d'affaire de l'exploitation...).

Les bâtiments supports de ces activités agritouristiques auraient ainsi une destination agricole au sens de l'urbanisme

### **Contexte régional**

Contexte national :

- Constat d'une augmentation significative du nombre d'agriculteurs recevant des refus des services instructeurs des autorisations d'urbanisme pour des projets d'implantation de nouvelles structures nécessaires à des activités agritouristiques (même non raccordées, transportables ou démontables comme des roulottes, yourtes, bulles, etc.) ou pour des projets de rénovation d'anciens bâtiments agricoles en vue d'un projet agritouristique.
- Le changement de destination est la seule solution actuellement existante en urbanisme pour pouvoir aménager un bâtiment agricole en bâtiment agritouristique. Pour autant, elle n'est pas satisfaisante car en désignant le bâtiment comme pouvant changer de destination, cette disposition autorise d'autres destinations (ex : habitation), de sorte qu'en fine la destination issue du projet peut être déviée par rapport à l'objectif initial d'aménager un gîte ou une chambre d'hôtes.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Nous pensons que le développement de l'agritourisme est un outil permettant de relever les enjeux auxquels doivent répondre le Pacte et la Loi d'Orientation Agricole :

- Pour la résilience du secteur agricole et de l'emploi : l'abandon de certains projets d'installation agricole où se combinaient des activités de production et d'accueil, dans un projet global cohérent et un souci de diversification des revenus pour assurer une rentabilité et une pérennité à l'exploitation
- Dans une démarche pédagogique : l'agritourisme est une véritable vitrine locale des filières et des métiers agricoles pour un public élargi
- Dans une logique patrimoniale : les activités agritouristiques permettent la réhabilitation et le maintien du bâti rural de qualité, à caractère patrimonial

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Réseau des chambres d'agriculture

**Avez-vous des commentaires ?**

Document plus précis disponible

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 90

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Suaci Montagn'Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Accompagner spécifiquement les installations en diversification :  
développer des compétences adaptées aux filières atypiques ; et aux exploitations très diversifiées  
développer des accompagnements spécifiques pour les installations tardives et hors cadre

### **Contexte régional**

Des besoins différents chez les nouveaux installés liés à leur profil :

- plus souvent hors cadre familiaux, des installations sur le tard avec des situations familiales déjà engagées dans des prêts avec des enfants...
- moins de connaissance du milieu agricole et moins de réseaux constitués,
- des "à priori" sur l'activité à déconstruire et à rapprocher de la réalité

Un conseil spécifique à construire :

- des référentiels économiques à consolider sur des productions nouvelles,
- un potentiel de commercialisation sur des marchés nouveaux à appréhender,
- la difficulté de gestion d'exploitations très diversifiées est spécifique, en lien avec l'organisation du travail : risque d'éparpillement et d'épuisement

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Priorité 1 : Assurer l'installation d'une nouvelle génération

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

le conseil à l'installation, les chambres d'agriculture, les financeurs

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 91

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Suaci Montagn'Alpes

**Proposition (15 lignes maximum)**

Remettre en place un suivi dans le temps des installés,  
les accompagner via des formations adaptées à leur besoin

**Contexte régional**

Il existait auparavant un suivi des installés qui n'existe plus et cela manque pour appréhender l'évolution des exploitations : atteinte des objectifs ou non, identifier des besoins d'accompagnement, de formation, éviter les déchéances

La Région PACA prévoit de reprendre ces suivis par un financement régional dédié.

Les conseillers installations des CDA AURA souhaiteraient pouvoir reprendre également ces suivis.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Priorité 1 : Assurer l'installation d'une nouvelle génération  
et Pérenniser ces installations

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Les chambres d'agriculture, la Région

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 92

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Suaci Montagn'Alpes

**Proposition (15 lignes maximum)**

Faciliter la transmission du foncier :

Aide à la transmission des baux,

Transmission des autorisations d'exploiter,

Partenariat Safer, et portage de foncier

Portage foncier par les collectivités

Aides incitatives au départ à la retraite (ex ICHN : exclure les exploitants qui atteignent l'âge légal de la retraite)

...

**Contexte régional**

Un stage réalisé au Suaci en 2022 - 2023 a porté sur les freins et leviers à l'installation dans les Alpes, par une enquête d'une vingtaine d'installés entre 2010 et 2015, sur leur retour d'expérience, l'atteinte ou non des résultats envisagés, les principaux freins rencontrés.

Les freins les plus fréquemment cités portent sur l'accès au foncier.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Priorité 1 : Assurer l'installation d'une nouvelle génération

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer; mesure législative/réglementaire à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Les collectivités, la Safer, l'Etat, ... terre de liens

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 93

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Confédération paysanne

### **Proposition (15 lignes maximum)**

SIMPLIFIER LE PORTAGE COLLECTIF ET LA PROTECTION DU FONCIER AGRICOLE :

- Revoir et/ou renforcer les mécanismes de régulation de l'usage des terres pour mieux répartir le foncier : cadre national favorisant l'installation et l'emploi, la valeur ajoutée, les pratiques agroécologiques, déclinée localement à travers des schémas directeurs rénovés.
- Refonder la régulation de la propriété foncière, selon des principes de pluralisme, et de transparence en dotant l'instance de régulation de moyens budgétaires propres et au service de mission d'intérêt général : installation, création d'emploi et de valeur ajoutée, transition agroécologique, etc. Rôle de la SAFER.
- Associer les collectivités territoriales en les dotant d'un droit de préemption pour mener des politiques foncières et alimentaires locales et de moyens (humains, matériel et financiers) notamment à travers les PAT pour celles qui en sont dotés, afin qu'elles puissent accompagner les enjeux de fonciers agricoles, d'agriculture et d'alimentation sur leur territoire
- Lancer une réflexion au niveau national pour simplifier les droits de préemption par les collectivités.

### **Contexte régional**

En 2020, la France compte 416 436 « exploitations agricoles » selon les résultats du dernier recensement agricole. En métropole, elles sont 390 000. C'est 100 000 de moins en dix ans, soit une baisse de 20 %.

En AuRA 37 % des exploitants agricoles ont entre 55 et 70 ans ce qui suppose un départ à la retraite massif d'agriculteurs, dont 25 % s'interrogent sur le devenir de leurs exploitations (source RGA AuRA 2020). D'où l'obligation d'accueillir un public non issu du milieu agricole ; pour beaucoup sans fonds propres suffisants au financement des outils de production.

Les terres libres sont rares, la superficie des fermes à reprendre et leur coût augmentent, et la concurrence est de plus en plus forte pour y accéder. En 2020, les terres d'une ferme de taille moyenne (63 ha) coûtaient plus de 378 000 € ; coût d'investissement hors bâtiments, matériel, stocks, cheptel ou semences. Concurrence entre des usages plus nombreux (alimentaire,

énergétique, loisirs, urbanisation, etc.) mais aussi entre des acteurs dont les capacités d'achat et d'investissement sont très inégaux.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

- Préserver le foncier agricole, voire le foncier agricole en agriculture biologique. Pour cela plusieurs dispositifs existent déjà, mais ne sont pas simples d'utilisation ou bien connaissent une multitude de contraintes pour que cela puisse se réaliser. (Ex : la SAFER peut stocker mais difficile quand il y a du bâti agricole ; GFA citoyens, AFA...)

- Modifier et/ou améliorer les instances agricoles et foncières existantes pour une gouvernance plus partagée et une transparence accrue des décisions et mieux accompagner les installations

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer; mesure organisationnelle; autre type d'action;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

SAFER, Collectivités territoriales, Région, chambre d'agriculture, associations...

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 94

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes

**Proposition (15 lignes maximum)**

FINANCER L'ACCOMPAGNEMENT A L'EMERGENCE ET A L'INSTALLATION-TRANSMISSION :

- Modification de la répartition des financements (CASDAR1, AITA2, ...) au profit de toutes les structures d'accompagnement à l'installation, en particulier la FADEAR, acteur central notamment pour les non issus du monde agricole.
  
- Reconnaissance de la diversité des structures d'accompagnement dans le dispositif national à l'installation agricole (pluralisme), permettant la coopération et la gouvernance partagée entre structures complémentaires.
  
- Un parcours à l'installation et des financements adaptés à tous les types de projets, y compris pour celles et ceux qui ne demandent pas la DJA : installation progressive, collective, sur de petites fermes, etc.
  
- Un accès à la formation et à l'accompagnement à tous les niveaux du projet : avant (phase d'émergence), pendant et après l'installation.
  
- Un dispositif de formation agricole en faveur de la transition agroécologique avec un accompagnement sur le terrain.
  
- Développement des espaces test agricoles. Développement et facilitation pour la mise en place de parcours pratiques, type compagnonnages.
  
- Des modalités d'acquisition de la capacité professionnelle adaptée à la diversité des parcours (espaces test, parrainages...)
  
- Simplification de la validation des acquis de l'expérience.

### **Contexte régional**

Sur plus de 3000 porteurs et porteuses de projet passant aux PAI chaque année dans la Région Aura, plus de 60% sont Non Issus du Milieu Agricole. Pour répondre à la diversité des projets, il existe une pluralité d'acteurs qui travaillent sur les questions d'installation/transmission, mais tous ne sont pas forcément reconnus ni financés à la juste valeur du travail fourni.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Renouvellement des générations. Limiter la perte du nombre d'exploitations agricoles.  
Accompagner tous les porteurs et porteuses de projet et tou.te.s les cédant.e.s pour installer 1 millions de paysannes et paysans en France.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer; mesure organisationnelle; autre type d'action;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Toutes les structures d'accompagnement du CELAVAR, les chambres d'agriculture, les espaces-tests... Que l'Etat (DRAAF) s'engage à respecter le pluralisme dans l'accompagnement et les financements.

### **Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 95

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

FAVORISER ET ACCOMPAGNER L'INSTALLATION COLLECTIVE POUR FAIRE FACE AUX REPRISES:

- Restructuration et division des exploitations surcapitalisées, concentrant le foncier, en de plus petites fermes correspondant aux attentes des porteuses et porteurs de projet.
- Développer le stockage temporaire de foncier, le temps de trouver des porteuses et porteurs de projet
- Mettre en place une garantie de fermage par les collectivités.
- Renforcer les structures de portage foncier non spéculatives et à lucrativité limitée, pour permettre l'installation d'un plus grand nombre de porteuses et porteurs de projet.
- Reconnaissance du statut de SCOP agricole afin de faciliter les reprises, la transmissibilité et les mobilités au cours de la carrière professionnelle.
- Reconnaître la pluriactivité sur les fermes, tout en garantissant le caractère prépondérant de l'activité agricole.

### **Contexte régional**

Equitabilité de plus en plus faible dans les zones d'élevage (zones est et ouest) / SAU moyenne ne cesse d'augmenter (près de 70% de plus qu'il y a 20ans). Constat partagé que les propositions de reprise se heurtent au fait qu'il y ait très peu de porteurs de projet en capacité d'investir dans de telles fermes (trop grandes, trop chères, pas exactement adaptées à leur projet). De plus en plus de demandes des porteurs de projet sur des installations collectives.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Renouvellement des générations en agriculture. Limiter la perte du nombre d'exploitations agricoles.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer; mesure organisationnelle; autre type d'action;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

SAFER, Terre de Liens, collectivités territoriales...

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 96

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

ACCOMPAGNER LA RESTRUCTURATION DES FERMES D'ELEVAGE

- Des financements axés sur ce type de reprise : financements pour l'étude de la faisabilité technique de la refonte de bâtiments pour bovins en bâtiments pouvant accueillir d'autres activités
- Valorisation et communication sur ce type de reprise auprès des porteurs de projet : diffusion et valorisation d'exemples divers de fermes ayant réorienté leurs productions lors de la transmission
- Identification et direction des porteurs de projets vers les structures qui offrent ce type d'accompagnement (au PAI par exemple)
- Accompagner les cédants à cette idée

### **Contexte régional**

Les fermes d'élevage, notamment dans le Massif-Central (et dans une moindre mesure dans les Alpes, hors des zones d'appellation type Beaufort ou Comté) constituent un véritable enjeu car elles peuvent être difficiles à reprendre. Moins d'installations sont observées sur ces filières dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. La restructuration des fermes peut être une solution pour faciliter la reprise de la ferme. Elle permet d'installer plus d'actifs agricoles sur une même surface et donc de créer de l'emploi. Elle permet d'offrir une diversification des activités présentes sur le même site.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Renouvellement des générations. Installer un million de paysannes et de paysans sur le territoire français

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer; mesure organisationnelle; autre type d'action;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Filières d'élevage, chambres d'agriculture, RDI, structures d'accompagnement

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 97

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Confédération paysanne

### **Proposition (15 lignes maximum)**

PROPOSER UNE ÉTUDE A L'ECHELLE NATIONALE POUR AFFINER LES BESOINS LIES AU GENRE DANS L'AGRICULTURE

Des études ont été faites notamment par le Réseau Civam et par la Confédération Paysanne nationale. Celles-ci devraient être élargies à l'échelle nationale, sur tout type de production, sur des

profils de paysan.nes de tout bord syndical, de toute région. Il s'agit d'avoir une étude complète, qui

permettrait de donner les bases d'une réflexion pour adapter les politiques publiques à certaines situations vécues principalement par des femmes (et cela se joue aussi sur des questions sociales).

### **Contexte régional**

La question du genre dans l'agriculture est encore peu abordée dans les politiques publiques et dans les débats (par exemple, aucune mention de cet enjeu lors de la plénière d'ouverture concertation régionale LOAA). Or cela constitue un véritable enjeu pour l'avenir de la profession pour une diversité de raison (machinisme non-adapté, type d'activité sur la ferme identifié pour « les femmes », accompagnement parfois inadapté...), etc.

Au PAI, le public masculin est plus jeune 63% des -30 ans sont des hommes ; alors que 44% des plus de 40 ans sont des femmes.

Elles ne représentent à peine 1/3 des chefs d'EA dans la Région.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Féminisation du métier, et ce même avant 40 ans!

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer; mesure régionale à créer; autre type d'action;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Chercheur.euse.s en sociologie agricole, Etat, PAI, MSA..;

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 98

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : GOGNY Christian (Crédit Mutuel; Maire Aillon le Vieux ....)

**Proposition (15 lignes maximum)**

Favoriser et développer les moyens de cautionnement , INAF (FEI) ,France initiative. La mise en place du fonds de garantie Initiative Nouvelle pour l'Agriculture Française a permis de d'accompagner les installations surtout hors cadre familial.

**Contexte régional**

Renouveler la mise en place du fonds de garantie FEI

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Favoriser l'installation hors cadre familial.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Région et banques

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 99

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : ARCEAU Dominique

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Objectif : faire réfléchir le propriétaire sur sa capacité d'agir pour une autre agriculture

Notifier le propriétaire sur les conséquences environnementales des agrandissements excessifs lors des demandes d'autorisation d'exploiter et lors des cessions de bail à des sociétés : rappeler qu'elles ne sont pas une obligation mais qu'elles restent soumises à leur accord.

L'informer que s'il accepte les cessions de bail à des sociétés, lui-même et ses héritiers ne pourront plus jamais délivrer un congé pour âge au preneur (une société ne prend jamais sa retraite) et que son accord ne sera jamais demandé lorsque des cessions ultérieures des parts sociales à des tiers

Objectif : améliorer le financement des Safer

Supprimer, dans le cas particulier qui suit, le taux réduit applicable aux mutations à titre onéreux d'immeuble lorsque le fermier en place rachète un bien loué : appliquer le taux normal ou un taux spécial supérieur lorsque la société qui les mets en valeur exploite une surface supérieure au seuil de la loi Sempatous

Augmenter la quantité de biens susceptibles d'être préemptés par la Safer

Supprimer une partie du droit de préemption du preneur-acheteur qui exploite une surface supérieure au seuil de la loi Sempatous lorsqu'un propriétaire vend. Eventuellement réduire ce taux de prélèvement si le preneur accepte un échange de biens favorable à un objectif environnemental recherché

Pour inciter les propriétaires à vendre dans le cadre ci-dessus : dégrèver les propriétaires des plus-values lorsque la succession est récente donc fortement imposée ou encore les autoriser à reprendre une partie de leur bien pour faire de l'agriculture de loisir en périurbain sans capacité professionnelle.

### **Contexte régional**

Je suis éleveur laitier retraité en sud-vendée 55VL maïs+luzerne,sans OGM (beurre charentes-poitou irrigation par bassines pleines à ce jour avec nappe au-dessus moyenne 2000-2022 mais je

n'y ai pas trouvé le lien internet Pays de la Loire. Mes voisins producteurs laitiers sans irrigation ont disparu les autres ont transmis leur irrigation à des céréaliers.

Les plans climat, air, énergie territoriaux (PCAET) devraient avoir l'obligation de s'emparer de ce problème et imposer une réflexion visant la création de Zones Agricoles Protégées (ZAP) dans les PLUI. Zones où la Safer serait mandatée pour réaliser des échanges fonciers compensateurs en contrepartie de baux environnementaux sur ces zones. Reste à constituer ou à réorienter les réserves foncières indispensables à ce jeu de chaises musicales. Il s'agit pour les collectivités territoriales de mettre en cohérence les discours sur le « bien vivre chez nous » et la véritable volonté politique. Car c'est bien de cela qu'il s'agit puisqu'on sait très bien mettre en réserve pour éviter les expropriations, puis réorganiser le foncier lorsqu'il s'agit d'une déviation. Les communes mandatent parfois les Safer ou les Etablissements Publics Fonciers pour ce genre d'opérations. Les EPF ont des moyens financiers (taxes spéciales d'équipement), mais les élus leur délèguent surtout des missions de préemption urbaine où elles sont expertes. Les Safer ont des compétences plus fortes dans les négociations des biens ruraux...mais n'ont plus les moyens financiers de peser sur le marché foncier comme elles le faisaient avant les années 2000. Il faudrait construire une synergie EPF-Safer ou sensiblement augmenter les ressources des Safer pour ensuite construire une synergie Safer-Associations de portage du foncier.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'enjeu est donc de rendre acceptable l'activité agricole dans les zones périurbaines. Il faut donc se donner des outils d'anticipation suffisamment puissants pour voir loin et se projeter sur de nouvelles dynamiques locales. Globalement, on constate qu'il est souvent plus simple et intéressant financièrement pour un cédant, que ses terres partent à l'agrandissement plutôt que de trouver un repreneur pour l'ensemble de l'exploitation. L'obstacle est que les fortes classes d'âge qui sont en train de s'arrêter n'ont pas la possibilité ou l'envie de donner à la Safer, mandatée ou non par les collectivités locales, les moyens d'y installer une autre agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Les ZAP ont été prévues à l'origine pour contrer l'extension urbaine. L'objectif Zéro Artificialisation Nette 2050, va mettre hors-jeu une partie des propriétaires qui attendent une modification des documents d'urbanisme rendant constructibles certaines de leurs parcelles et rendre les Zones Agricoles Protégées obsolètes. Cependant, le corollaire à moins d'extension urbaine sera plus d'intensification urbaine. Cette dernière sera humainement bien plus acceptable si elle est accompagnée de Zones Agricoles Périphériques Protectrices. La population a bien intégré la nécessité de produire, elle refuse cependant sa prééminence lorsqu'elle en vient à dégrader son cadre de vie. L'état, défenseur de la nécessité de produire, ne peut plus s'opposer aux élus locaux, défenseurs du cadre de vie de leurs administrés. Cela se traduit par exemple, par la difficulté d'arrêter une réglementation sur la distance minimale des épandages phytosanitaires.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Communautés de communes, Communes, Safer, EPF, Terre de liens ou autre

**Avez-vous des commentaires ?**

Je pense que ma problématique est nationale

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 100

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : FRCUMA AURA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Pour améliorer cette maîtrise du coût de la mécanisation, nous proposons que soit systématisé, dans le parcours à l'installation, un diagnostic de la stratégie de mécanisation. Il s'agit dès lors de l'intégrer dans la conception du modèle économique du futur installé. Cette proposition a fait l'objet d'échanges avec les élus nationaux des Chambres d'Agriculture de France et les Jeunes Agriculteurs, qui se poursuivront pour sa déclinaison concrète.

Rédaction - Option 1

Ajouter un diagnostic de mécanisation dans les conditions d'octroi des aides à l'installation.

A l'article D343-4 du Code rural et de la pêche maritime après le paragraphe 7° ajouter un 8° ainsi rédigé : "Avoir réalisé un diagnostic sur les coûts et la stratégie relatifs à la mécanisation de l'exploitation".

Rédaction - Option 2

Prévoir un diagnostic de mécanisation dans le cadre du plan de professionnalisation personnalisé.

A l'article D343-22 après la phrase "il est accessible à tout porteur de projet en vue d'une installation", ajouter la phrase suivante : " Il prévoit obligatoirement la réalisation d'un diagnostic sur les coûts et la stratégie relatifs à la mécanisation de l'exploitation".

### **Contexte régional**

Il n'est aujourd'hui pas possible d'amener les porteurs de projets à se poser des questions sur l'impact des choix de mécanisation et d'organisation du travail en amont de la reprise ou de l'installation.

La mécanisation représente en moyenne 30% des charges d'une exploitation française. Aujourd'hui, la France est leader européen des charges de mécanisation. Ce poste grève les modèles économiques des nouveaux installés, sans qu'il existe aujourd'hui d'appui sur ce volet, dans le cadre du parcours à l'installation, permettant réflexion stratégique et optimisation.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Optimisation des performances technico-économiques et environnementales de l'exploitation agricole.

Il est indispensable que tout.e futur.e installé.e se pose la question de ses investissements et de son organisation du travail au plus tôt dans son projet.

Les choix faits au moment de l'installation auront un impact pendant de nombreuses années et principalement sur les premières années où la santé financière est la plus fragile.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

les différents acteurs d'accompagnement dans les parcours à l'installation / transmission, le réseau CUMA

**Avez-vous des commentaires ?**

d'autres OPA proposent des diagnostics préalables à la reprise (état sanitaire du troupeau, état des sols, des cultures pérennes...). Proposer un diagnostic plus général ?

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 101

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Cant'ADEAR

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Favoriser et accompagner l'installation collective pour faire face aux reprises

Le constat est partagé que les propositions de reprise de fermes d'élevage se heurtent au fait qu'il y ait très peu de porteurs de projet en capacité d'investir dans de telles fermes (trop grandes, trop chères, pas adaptées à d'autres productions)

Parallèlement, il existe une demande de plus en plus importante de porteurs de projet sur l'accompagnement à l'installation collective.

Les leviers d'action sont donc de financer l'accompagnement à l'installation collective et au diagnostics de restructuration de fermes.

### **Contexte régional**

Les fermes d'élevage bovin dans le Massif-Central constituent un véritable enjeu car elles peuvent être difficiles à reprendre et on observe moins d'installation sur cette

filière (en AURA en tout cas). La restructuration des fermes via l'installation collective peut être une solution pour faciliter la reprise de la ferme. Elle permet d'installer plus d'actifs agricoles sur une même surface et donc de créer de l'emploi et permet d'offrir une diversification des activités présentes sur le même site.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Objectifs régionaux : renouvellement des actifs agricoles / diversification de la production agricole régionale / création d'emplois non délocalisables

Échéance : prochaine décennie

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure organisationnelle; mesure régionale à créer; mesure nationale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Tous les réseaux membres d'INPACT et les réseaux institutionnels agricoles

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 102

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : CR AURA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Pour la Coordination Rurale, il faut assouplir les règles d'accès aux aides à l'installation :

- remplacer la DJA et les aides au nouvel installé par une unique dotation au nouvel installé, et lui permettre de bénéficier de ce statut pendant 7 ans (avantages fiscaux et autres aides aux nouveaux investissements etc...).
- instaurer un cautionnement de l'Etat sur les aides à l'installation.
- mettre fin à la discrimination entre installés aidés et installés non aidés.
- mettre en place des prêts à 0% sans plafond pour les prêts liés à l'achat de foncier lors de l'installation.
- restaurer le crédit à la transmission mis en place par la loi d'avenir de 2006 en y apportant les modifications des différents plafonds en lien avec les enjeux actuels. Il faut inclure dans ce dispositif la cession des éléments fonciers, ainsi que les installations techniques, matériel et cheptel.
- majorer la retraite du cédant si son départ a permis une installation.
- instaurer la consécration du pluralisme syndical au sein de chaque échelon décisionnel des SAFER.
- interdire la possession du foncier par les coopératives.
- bloquer l'accès au foncier des fonds prédateurs étrangers.

### **Contexte régional**

La démographie agricole nous laissant présager un taux de remplacement des partants en retraite de l'ordre de 1 sur 10, avec une situation pire encore dans les productions animales ; il est plus qu'urgent d'agir.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Cet ensemble de proposition vise à enrayer la baisse dramatique du nombre des chefs d'exploitation. Il est indispensable de pouvoir remplacer chaque départ de chef d'exploitation sur une structure économiquement viable.

L'échéance elle est immédiate.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer; mesure législative/réglementaire à créer; mesure organisationnelle;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Les DRAFs et DDTs sont les principaux acteurs à engager. Il est plus qu'urgent que ces organismes reviennent à leur mission originelle de développement rural abandonnée il y a trente ans au bénéfice de missions de contrôle strict.

**Avez-vous des commentaires ?**

Il manque à cette consultation l'ambition de vouloir donner aux agriculteurs la capacité à vivre dignement de leurs productions. Nous constatons à regret que le contexte de mondialisation de l'agro-alimentaire n'est pas remis en cause. Pire régulièrement

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 103

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Cerfrance AURA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Statut social / protection des exploitants

Actuellement, les jeunes parents agriculteurs peuvent bénéficier d'une allocation remplacement pour un congé maternité ou congé paternité. Il est difficile de percevoir les IJ, à moins de prouver que le remplacement n'est pas possible.

2 Propositions :

- faire bénéficier des IJ pour les congés paternité ou maternité dans tous les cas
- ou faire bénéficier du statut d'agriculteur les assimilés salariés (ex : président de SAS dont l'objet est agricole) qui offre une meilleure protection sociale

### **Contexte régional**

Attractivité du métier d'agriculteur

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Favoriser l'installation des agriculteurs

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

MSA

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 104

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Cerfrance AURA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Aide à la création d'entreprise de Pôle Emploi. Le jeune a la possibilité de demander l'une des deux options :

ARE versée en rente : soumise à contrainte de revenu (plus ou moins avantageux selon le régime fiscal / et ou selon la situation)

ARCE versée en capital

Problème : le choix qui est fait initialement ne permet pas de retour en arrière, avec le risque de ne rien percevoir

Proposition : permettre un retour en arrière possible si le choix de l'ARE n'était pas judicieux

### **Contexte régional**

Attractivité du métier d'agriculteur

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Favoriser l'installation des agriculteurs

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Pôle emploi

**Avez-vous des commentaires ?**

Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

## FICHE PROPOSITION – N° 105

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Cerfrance AURA

**Proposition (15 lignes maximum)**

Vérification du RDA / RPG au cours des 4 ans d'installation pour le dispositif DJA

-> introduire la possibilité de prise en compte d'un aléas sur la période des 4 ans

(ex : gel en arboriculture ce qui a pour conséquence pas de revenu agricole)

**Contexte régional**

Attractivité du métier d'agriculteur

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

favoriser l'installation des jeunes agriculteurs

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Conseil Régional AURA

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 106

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Cerfrance AURA

**Proposition (15 lignes maximum)**

Faire reconnaître le fond agricole pour l'ensemble des acteurs économiques.

ex : permettre la transmission d'une place de marché lors de la transmission d'un fond agricole (pas possible de déclarer un fond de commerce pour les sociétés agricoles)

**Contexte régional**

Attractivité du métier d'agriculteur

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Favoriser l'installation des agriculteurs

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 107

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Jeunes Agriculteurs Auvergne Rhône Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Le Réseau des jeunes agriculteurs se posent ces questions depuis déjà de nombreuses années et ont porté un projet test en 2018 dans le Rhône.

Recenser et sensibiliser le vivier de cédants (55ans et plus) sur la dernière partie de leur carrière.

Programme individualisé dans un premier temps :

- Aller à la rencontre des exploitants (et de leurs associés, famille) sur leur exploitation pour discuter avec eux de leur avenir et de celui de leur entreprise.
- Faire émerger chez eux un certain nombre de questions concernant leur future retraite et la transmission de leur outil de travail.
- Prendre le temps de leur faire admettre l'aspect indispensable de l'anticipation.

Aujourd'hui il existe des formations, des programmes, des dispositifs pour préparer et soutenir la transmission mais qui sont peu ou pas connus des exploitants en particulier de ceux qui ne sont pas tournés vers l'extérieur (engagement syndical, politique, associatif,...).

- Créer une relation de confiance entre ces professionnels et les acteurs de la transmission pour comprendre leurs envies, leurs besoins et les aider au mieux à préparer cette transition.

Programme collectif déjà existant dans un second temps :

- Enfin pouvoir leur proposer toutes les actions, formations et démarches qui existent pour leur permettre de transmettre sans « douleurs » ni « frustrations » et ainsi installer solidement des jeunes afin de pérenniser des entreprises solides et rentables.
- Eviter la décapitalisation des outils de production.
- Valoriser les exploitations à reprendre aux yeux des porteurs de projet.

### **Contexte régional**

Le syndicat des jeunes agriculteurs se préoccupe de l'enjeu du renouvellement des générations depuis toujours. Ce renouvellement passe par des installations, création bien sûr mais surtout par des reprises.

Il faut donc sensibiliser les exploitants futurs retraités à préparer leur transmission.

La question de l'anticipation de la transmission est primordiale pour pérenniser de la profession et de ces outils.

Il faut donc recenser, identifier les futurs cédants pour les faire rentrer dans un processus de transmission indispensable pour installer de nouveaux exploitants.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Connaitre et sensibiliser les futurs cédants potentiels. Recenser le vivier d'exploitation à reprendre et éviter le démantèlement d'exploitations viables. Faire comprendre aux futurs cédants l'importance de préparer son départ.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Les chambres, les Syndicats de professionnels, les EPCI.

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 108

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Jeunes Agriculteurs Auvergne Rhône Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Anticiper et accompagner la transmission avec le développement du volet 1 du Fond d'Accompagnement à la Succession et à la Transmission (FAST).

Celui-ci consiste à accompagner le cédant dans la transmission de son exploitation. Sous forme d'exonération des cotisations MSA progressives sur un processus de 5 ans. Ainsi que d'un accompagnement personnalisé dans la réflexion à la transmission à travers échange avec les conseiller de leur chambre d'agriculture départementale.

- N-5 : 1000 € directement déduit des cotisations MSA: si participation à la réunion d'information sur le PAT(parcours à la transmission) et si renvoi du DICAA.
- N-4 : 50% d'exonération des cotisations MSA : si Audit de transmission via le PAT et si inscription au RDI (Répertoire De l'Installation).
- N-3 : 50% d'exonération des cotisations MSA : si poursuite du travail avec le RDI et si participation à des formations (CER France + CASMB) tel que :
  - Accompagnement cessation d'activités (aspects économiques),
  - Gestion Relations Humaines,
  - Préparer l'après (exemple : cession du logement),
  - Etc...
- N-2, N-1 et N (année de cessation) : 75% d'exonération des cotisations MSA.

### **Contexte régional**

Le syndicat des jeunes agriculteurs se préoccupe de l'enjeu du renouvellement des générations depuis toujours. Ce renouvellement passe par des installations, création bien sûr mais surtout par des reprises.

Il faut donc sensibiliser les exploitants futurs retraités à préparer leur transmission.

La question de l'anticipation de la transmission est primordiale pour pérenniser de la profession et de ces outils.

Il faut donc recenser, identifier les futurs cédants pour les faire rentrer dans un processus de transmission indispensable pour installer de nouveaux exploitants.

Les JA ont donc eu l'idée de créer le Fond d'Accompagnement à la Succession et à la Transmission (FAST). Ce programme d'accompagnement se compose de 3 volets.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Créer une incitation financière à la mise en marche d'un processus d'anticipation à la transmission. Sensibiliser et informer le maximum de futurs cédants à la transmission.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

La MSA, les chambres d'agriculture.

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 109

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Jeunes agriculteurs Auvergne Rhône Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Soutenir et accompagner la transmission avec le développement le volet 1 et 2 du Fond d'Accompagnement à la Succession et à la Transmission (FAST).

Pour soutenir les chefs exploitation sur la fin de leur carrière et éviter la décapitalisation des outils de production en N-2, N-1 et N (année de cessation), nous proposons un contrat de génération agricole à destination des séniors de + 57 ans. Ce contrat consiste en une aide de l'Etat de 4000€/an pdt 3 ans pour l'embauche d'un jeune de -30ans.

Les collectivités ont tout intérêt à soutenir les volontés de transmettre dans les meilleures conditions les exploitations de leur territoire, ont leur propose donc de participer à ce processus de la transmission en complétant le dispositif du contrat de génération en finançant des bonifications. Chaque EPCI pourra alors choisir dans une grille de critères spécifiques répondants aux besoins de son territoire des actions ou étapes à soutenir financièrement.

Par exemple pour :

- Le cédant une bonification s'il cède son domicile, s'il cède l'intégralité de la SAU...,
- Le repreneur un logement si le cédant reste sur le site, si le jeune doit déménager pour reprendre l'exploitation, s'il s'engage dans des outils collectifs, si c'est une installation dans une démarche agroécologique (engagement bio, engagement filières AOP/IGP, ...) ...

### **Contexte régional**

Le syndicat des jeunes agriculteurs se préoccupe de l'enjeu du renouvellement des générations depuis toujours. Ce renouvellement passe par des installations, création bien sûr mais surtout par des reprises.

Il faut donc sensibiliser les exploitants futurs retraités à préparer leur transmission.

La question de l'anticipation de la transmission est primordiale pour pérenniser de la profession et de ces outils.

Il faut donc recenser, identifier les futurs cédants pour les faire rentrer dans un processus de transmission indispensable pour installer de nouveaux exploitants.

Les JA ont donc eu l'idée de créer le Fond d'Accompagnement à la Succession et à la Transmission (FAST). Ce programme d'accompagnement se compose de 3 volets.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

S'adapter au territoire, engager les EPCI dans le processus de transmission pour maintenir les activités agricole sur le territoires.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

EPCI, syndicats professionnels, CDA.

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 110

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Jeunes Agriculteurs Auvergne Rhône Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Création d'outils de portage et adaptation de l'existant avec le volet 3 du Fond d'Accompagnement à la Succession et à la Transmission (FAST).

Les collectivités territoriales, les coopératives ont tout intérêt à soutenir les installations et la reprise des exploitations sur le secteur, on leur propose donc de soutenir la profession.

-Portage de foncier : Les collectivités pourraient, sous pilotage de la SAFER, faire du portage de foncier. Aide sur les 5 premières années, et au terme des 5 ans, le jeune devra acheter ce foncier, location déduite.

- Portage de parts sociales : Les coopératives pourraient s'engager à porter des parts sociales. La coopérative avancerait au jeune un maximum de 50% des parts sociales qu'il s'engagerait à rendre aux termes des 5 ans. En contrepartie, le jeune s'engage à la coopérative pendant 10ans.

- Aide au bail

- Construction de bâtiment

- Etc...!

### **Contexte régional**

Le syndicat des jeunes agriculteurs se préoccupe de l'enjeu du renouvellement des générations depuis toujours. Ce renouvellement passe par des installations, création bien sûr mais surtout par des reprises.

Il faut donc sensibiliser les exploitants futurs retraités à préparer leur transmission.

La question de l'anticipation de la transmission est primordiale pour pérenniser de la profession et de ces outils.

Il faut donc recenser, identifier les futurs cédants pour les faire rentrer dans un processus de transmission indispensable pour installer de nouveaux exploitants.

Les JA ont donc eu l'idée de créer le Fond d'Accompagnement à la Succession et à la Transmission (FAST). Ce programme d'accompagnement se compose de 3 volets.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Soutenir un jeune lors de l'installation, engager tous les acteurs de la profession dans la démarche de soutien de l'installation.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

EPCI, Coopératives, Safer.

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 111

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Reconnaître les sociétés coopératives (SCOP et SCIC) comme des formes juridiques agricoles et leur permettre des droits similaires aux autres sociétés agricoles.

Pour rappel, dans le cas des SCIC ou SCOP, la difficulté réside dans le fait que c'est le statut social qui définit la nature du producteur et non son mandat social (associé, gérant...) et les associés salariés n'ont pas accès aux mêmes droits que les engagements relevant des gérants d'exploitations agricoles.

- Levier d'action 1: autorisation d'exploiter : prendre en compte les associés salariés (pour 1 par associé) et les salariés (0,5 par salarié plafonné à 1)
- Levier d'action 2: accès à la DJA pour les associés salariés, de la même manière que les associés exploitants des autres sociétés agricoles
- Levier d'action 3: accès au stage de parrainage pour des candidats à l'entrée dans l'entreprise (futur associé salarié)
- Levier d'action 4 : accès identique aux fonds FEADER (inscrire les SCOP et SCIC dans la liste des structures juridiques éligibles à ces fonds européens)
- Levier d'action 5 : assurer la transparence des aides au même titre que les GAEC
- Levier d'action 6 : permettre aux jeunes installés associés salariés accès aux bonifications de subventions identique à celui dont bénéficient les associés des autres sociétés agricoles
- Levier d'action 7 : reconnaître les associés salariés dans le collège des exploitants agricoles aux élections des chambres d'agriculture
- Levier d'action 8 : adapter les textes en vigueur pour combler les autres vides juridiques concernant les SCOP et les SCIC : libres d'interprétations au niveau social (MSA, mutuelle...) et dans le domaine fiscal.
- Levier d'action 9 : accompagner toutes les formes d'accès au métiers agricoles et non seulement au statut de gérant de sociétés agricoles

### **Contexte régional**

Les enjeux alimentaires et d'aménagement des territoires nécessitent un important déploiement des actifs avec en 2016 un besoin estimé à 1 200 000 d'actifs pour 824 000 exploitants au niveau national (co-exploitants, salariés), source Agreste 2016.

En AuRA 37 % des exploitants agricoles ont entre 55 et 70 ans ce qui suppose un départ à la retraite massif d'agriculteurs, dont 25 % s'interrogent sur le devenir de leurs exploitations (source RGA AuRA 2020). D'où l'obligation d'accueillir un public non issu du milieu agricole ; pour beaucoup sans fonds propres suffisants au financement des outils de production.

La question ici est : comment intégrer l'ensemble de ces futurs actifs et non pas comment accompagner l'accès à être exploitant agricole.

En AURA entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 23%. Sur cette même période, le nombre d'exploitations individuelles a baissé encore plus fortement (-30%) alors que le nombre de sociétés a augmenté de 20% (Source : Agreste - Recensements agricoles – présentation DRAAF AURA). Dans un contexte de recul de l'installation individuelle, les SCIC et les SCOP viennent offrir de nouveaux statuts de sociétés qui peuvent s'adapter à l'activité agricole.

En AURA, on observe une spécialisation des productions agricoles par zones géographique et au sein des exploitations. L'installation à plusieurs en SCIC ou en SCOP permet de diversifier les productions et ainsi répondre aux enjeux de la transition agroécologique grâce à une complémentarité entre les productions et augmenter la résilience face aux changements climatiques.

Enfin, la part des femmes exploitantes dans les exploitations agricoles en AURA, bien qu'en augmentation, encore en 2020, inférieure à la moyenne nationale. Favoriser le développement des SCIC et SCOP est le moyen de faciliter l'accès aux femmes à ce métier notamment par la protection sociale offerte par le statut d'associé salarié.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Les SCOP et les SCIC sont une voie d'avenir pour favoriser l'accès au métier de paysan. Des projets de SCOP et SCIC voient le jour sur l'ensemble du territoire français.

- Enjeu 1 : De nombreux vides juridiques limitent aujourd'hui le développement des SCIC/SCOP (sociaux et fiscaux)

- Enjeu 2 : L'insuffisance des capitaux propres est un facteur limitant à l'accès au métier d'agriculteur. Le portage collectif des outils de production (foncier, matériel) via SCIC/SCOP pallie les difficultés à apporter des capitaux propres qui est un facteur limitant au métier d'agriculteur.

- Enjeu 3 : Le modèle social dans le domaine de l'agriculture repose sur une protection sociale (santé/retraite) majoritairement constituée par capitalisation à travers la propriété des outils de production. L'absence de propriété des outils de production précarise le paysan ; d'où la nécessité de repenser les statuts agricoles : la séparation de la gouvernance de l'entreprise et du travail permet un statut salarié sur le travail (avec protection sociale) tout en gardant une place dans la gouvernance avec le statut d'associé.

- Enjeu 4 : La baisse de la valorisation financière des produits agricoles (captation de la valeur ajoutée) amène de plus en plus d'exploitations à transformer, à se diversifier, à avoir des activités de services. Un maillage juridique entre des sociétés de production et des sociétés commerciales est nécessaire. Les statuts agricoles permettent seulement la production de matière première de biens agricoles et des activités dans la continuité de l'acte de production de matière première : transformation directe, vente de ces produits mais empêchent des activités de services habituellement exercées par les agriculteurs (aménagement d'un espace, culturel...) sans pour autant pouvoir "vendre" ces services qui ne sont pas valorisés dans le prix des produits

alimentaires. Les coopératives peuvent avoir un statut commercial qui permet la diversification des activités comme la vente de services de sensibilisation, de renaturation, d'essaimage...

- Enjeu 5 : Permettre l'intégration dans les sociétés de production agricole des collectivités en charge de politiques alimentaires qui investissent dans des outils de production (régie de territoire, Société Publique Locale...) et des citoyens qui souhaitent s'impliquer dans les politiques publiques des collectivités (politique urbanisme, alimentation, agricole, environnementale...)

- Enjeu 6 : L'évolution du rapport au travail (activité qui fait sens, volume horaire, week-end et vacances...), le rapport à la carrière professionnelle fait de diverses expériences qui nécessitent une évolution des statuts juridiques des exploitations agricoles et le statut social des paysans. Ce rapport au travail est notamment un frein important à l'installation en élevage, la constitution de collectifs est une solution plébiscitée par les jeunes installés pour une meilleure répartition de la charge de travail.

- Enjeu 7 : Les modèles SCIC/SCOP permettent de répondre à l'enjeu de l'inaccessibilité financière des fermes élevages et céréalières aux NIMAs (Non Issus du Milieu Agricole).

- Enjeu 8 : Les sociétés agricoles classiques sont inadaptées aux entrées et sorties des associés ce qui cause des difficultés à l'heure où on exerce plus le même métier tout au long de sa carrière professionnelle. En effet, pour des entrées classiques en société civile agricole, l'estimation du capital est hautement compliquée voire impossible : entre les valeurs vénales, comptables, d'usage, du matériel, des estimations des cultures, etc. Alors que dans une SCIC ou une SCOP, le montant d'entrée au capital n'est pas corrélé au montant du matériel et des cultures. On connaît d'avance le ticket d'entrée et de sortie.

- Enjeu 9 : Les exploitations employeuses de main d'oeuvre font part des difficultés de trouver des salariés agricoles. Parmi les personnes intéressées pour faire de l'agriculture un métier, le seul statut salarié n'est pas forcément

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

URSCOP, chambre d'agriculture, SCIC déjà formées, etc

### **Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 112

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Améliorer les instances agricoles et foncières existantes pour une gouvernance plus partagée et une transparence accrue des décisions.

Les leviers d'actions :

- CDOA

- la composition de la CDOA est soumise à un arrêté préfectoral par département qui liste les structures et leurs représentants. Nous proposons pour chaque département d'ouvrir cette liste plus largement et de proposer aux acteurs associatifs agricoles et fonciers de chaque territoire de se positionner sur sa participation (Terre de Liens, Adear, Bios, Afocg, autres...).

- CT SAFER

- la composition du CT Safer est régie par le droit. Nous proposons pour chaque département d'ouvrir cette liste plus largement et de proposer aux acteurs associatifs agricoles et fonciers de chaque territoire de se positionner sur sa participation (Terre de Liens, Adear, Bios, Afocg, autres...).

### **Contexte régional**

Au sein de la région AuRA, et ce pour l'ensemble des départements la composant, les structures associatives mentionnées ci-dessus ne sont ni présentes ni invitées au CDOA et CT Safer.

Terre de Liens Auvergne et Terre de Liens Rhône-Alpes, pour ne faire écho qu'à ces deux structures, en tant qu'acteurs fonciers et agricoles, ont le souhait de participer activement aux instances foncières, non pas en tant que propriétaire (la Foncière Terre de Liens reste le propriétaire) mais en tant qu'associations de terrain accompagnant les installations, et de fait les transmissions.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Enjeu 1 : La limitation de l'agrandissement (contrôle des structures) et l'augmentation du nombre d'agriculteurs peuvent aussi être défendus sur les territoires par les citoyens qui sont en demande de circuits de proximité et durables, économiquement accessibles. A ce titre, l'exemple des Projets

Alimentaires Territoriaux montre que la présence d'acteurs non agricoles mais engagés sur les questions alimentaires, territoriales et agricoles peut être bénéfique aux dynamiques de développement local et filières territorialisées. L'absence de la société civile, donc des associations précitées, dans les instances agricoles constitue un frein réel au débat démocratique. L'ouverture du monde agricole aux citoyen.nes permettrait à la fois de favoriser l'émergence d'un cadre de dialogue constructif entre acteurs d'un même territoire, mais aussi d'assurer la nécessaire prise en compte de leurs attentes dans les processus décisionnels locaux, dont ils sont aujourd'hui exclus.

Enjeu 2 : S'agissant de l'installation-transmission, reconsidérer la représentativité des instances agricoles passe, pour commencer, par une ouverture des instances à la pluralité des structures d'accompagnement sur les territoires, notamment associatives. Outre leur expertise démontrée sur ces sujets, ces organisations articulent des voix paysannes et citoyennes, qui s'investissent au quotidien en faveur de la pérennisation des fermes, du dynamisme de leur territoire et innovent au service de la transition agro-alimentaire.

Les objectifs recherchés :

Objectif 1 : Reconnaître effectivement la diversité syndicale et associative et élargir les organisations présentes aux organisations de protection de l'environnement et de la société civile impliquées dans le développement de l'alimentation et l'agriculture locale, dans les CDOA, les comités techniques et CA SAFER (à l'image de ce qui a été engagé en CDPENAF).

Objectif 2 : Réformer les processus de prise de décision dans les CDOA, les comités techniques et CA SAFER pour garantir la transparence et assurer pluralité dans les débats, et la représentativité des acteurs impliqués dans les décisions.

Echéances :

Les échéances sont immédiates à l'adoption de la loi.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure organisationnelle;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Membres des commissions au niveau national, Chambre d'agriculture, profession agricole, DDT, CT, asso (Terre de Liens, Adear, Bios, Afocg, autres), citoyens

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 113

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Créer des Point Accueil Installation Transmission multi-acteurs à l'échelle des Projet Alimentaire Territoriaux

- Levier d'action 1 : Re-flécher et abonder les financements des PAT afin de :

- 1.1 : Repenser les parcours d'accompagnement à l'échelle d'un bassin de vie : accompagner la phase d'émergence de projet, faire connaître et financer l'accès à des dispositifs de formation diversifiés
- 1.2 : Développer un parcours de préparation à la transmission, assurant le repérage anticipé des cédant.es, leur sensibilisation aux différentes solutions de transmission, et garantissant un accompagnement humain des futur.es cédant.es et de la rencontre cédant.e-repreneur.se. Cela implique de financer nécessaires pour aboutir à des transmissions réussies.
- 1.3 : Accompagner la restructuration et la diversification des fermes comme levier de transition et solution à la transmission en cas d'exploitations fortement capitalisées : sensibilisation, soutien technique à l'adaptation des outils de production, accompagnement humain et financier.

- Levier d'action 2 : Financer la diversité des structures d'accueil et d'accompagnement à l'installation-transmission (le temps d'accompagnement humain et les coopérations inter-structures) en re-fléchant et en abondant les fonds dédiés à l'installation-transmission

### **Contexte régional**

- Renouvellement des générations :

En AuRA 37 % des exploitants agricoles ont entre 55 et 70 ans ce qui suppose un départ à la retraite massif d'agriculteurs dont 25 % s'interrogent sur le devenir de leurs exploitations (source RGA AuRA 2020).

- Des profils de porteurs de projet spécifiques 2 096 porteurs de projet se sont installés en 2020 sur la région AuRA (source : Géo MSA).

En France 60% des porteurs de projets qui sont passés par un Point Accueil Installation sont des NIMA (Non issus du Milieu Agricole).

- Spécialisation des fermes et des territoires

La région AURA se caractérise par la diversité de son agriculture mais les territoires sont marqués par la spécialisation : élevage en moyenne et haute montagne, céréaliculture et dans les plaines, arboriculture dans la vallée du Rhône, viticulture... L'approvisionnement local reste donc complexe à mettre en oeuvre et une part importante de la consommation s'appuie sur des productions importées.

- Mise en oeuvre des Projets Alimentaires Territoriaux

Une dynamique est en oeuvre en AuRA : les collectivités locales s'emparent des thématiques agricoles et alimentaires pour améliorer le potentiel nourricier de leur territoire. Le contexte de ces dernières années (élections municipales 2020, plan de relance post-covid, loi EGALIM) ont favorisé la mise en oeuvre de politiques publiques locales volontaristes. Toutefois ces démarches ne sont pas systématiques et des inégalités restent fortes à l'échelle régionale avec notamment la difficulté à mobiliser du financement dans les zones rurales.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Les enjeux stratégiques :

- Enjeu 1 : La diversification des profils et des projets d'installation (tant sur les pratiques que sur les formes d'installation) doit être reconnue et valorisée.

- Enjeu 2 : Elle impose de refonder les référentiels et les méthodes d'accueil, d'accompagnement et de formation des futur.es agriculteur.rices. En effet, les outils sont aujourd'hui inefficaces et insuffisants pour assurer que l'ensemble des personnes qui envisagent une installation puissent en disposer pour maturer leur projet, le confirmer, et le concrétiser. En témoigne par exemple le différentiel entre le nombre de personnes accueillies en PAI chaque année (21 000) et le nombre d'installations effectives (13 000).

Les objectifs recherchés :

- Objectif 1 : systématiser la mise en oeuvre de PAT en mobilisant des financements dédiés notamment en zone rurale

- Objectif 2 : Intégrer et financer à la mesure réelle de leur engagement la diversité des structures d'accueil et d'accompagnement à l'installation dans le futur dispositif national, pour permettre au plus grand nombre de candidat.es à l'installation de trouver les accompagnements répondant à leurs besoins

- Objectif 3 : Permettre au plus grand nombre de candidat.es à l'installation et de cédants de trouver les accompagnements répondant à leurs besoins.

Echéances :

Dès l'entrée en vigueur de la loi

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Chambres d'agriculture, structures d'InPACT (la FADEAR, le Réseau CIVAM, l'Atelier Paysan, Accueil Paysan, Terre de liens, Nature&Progrès, le MIRAMAP, l'InterAfocg, Solidarités Paysans, le MRJC), les ONVAR, les Safer, les collectivités et leurs groupemen

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 114

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : SR-AURA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

L'expérience professionnelle sur une exploitation agricole est la phase d'adaptation et d'acquisition de compétences d'un futur installé entre le moment d'obtention du diplôme et la création de son entreprise.

Ainsi le passage du futur installé dans le salariat ou l'apprentissage agricole lui permet de bien approfondir ses compétences techniques, avoir une approche globale de la gestion d'entreprise agricole mais aussi de connaître les différents systèmes de fonctionnement d'une exploitation.

Dans ce sens, le passage au service de remplacement en tant que salarié devient un outil essentiel car elle permettra aux futurs installés de travailler sur plusieurs exploitations avec des systèmes de productions différentes mais sera aussi un tremplin assez solide pour leurs installations. Il sera valorisé par la modulation Expérience/formation, présente dans la nouvelle DJA en région Auvergne Rhône Alpes. L'objectif de cette modulation est d'avoir une expérience salariale représentant au moins ½ temps sur 24 mois avant l'installation.

Cette modulation est activée si :

Le jeune a obtenu un diplôme agricole de niveau 5, 6, 7 ou 8 (= bac + 2 et plus)

Diplôme agricole de niveau 4 + expériences salariales de plus de 24 mois (sur les 5 dernières années) au sein d'une exploitation agricole (hors celle reprise et hors celle

des parents) ou salarié agricole dans un service de remplacement (exclusion des périodes de stage et d'apprentissage dans les expériences salariales).

### **Contexte régional**

En Auvergne Rhône Alpes, nous comptons 1 200 jeunes s'installent chaque année. La région occupe la troisième place au rang des installations au niveau national( agreste 2020). Une région dont l'activité agricole est largement tournée vers l'élevage où toutes les filières animales sont présentes : lait, viande bovine, ovine, porcine, lapins, aviculture, apiculture.

De plus, les filières végétales sont bien présentes avec la vigne, les légumes, les grandes cultures, les semences, les fruits, les noix, les plantes et parfums aromatiques médicinales. La diversité et la densité de la production agricole permet d'assurer un bassin de consommation de plus de 7,8 millions d'habitants.

Des jeunes se forment au sein de l'enseignement agricole qui rassemble 24 000 élèves et 3960 jeunes en apprentissage.

Au vue des renouvellements, ces jeunes sur les exploitations ont besoin d'une bonne maitrise des productions sur le plan théorique et pratique avant leur installation.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'objectif serait de faire passer les futurs installés dans le salariat agricole avant leur installation afin d'avoir toutes les compétences pratiques sur la gestion de leur exploitation.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Service de remplacement France , les Chambres Régionales , les Groupements d'employeurs, les Régions, Draafs

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 115

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes

**Proposition (15 lignes maximum)**

Pérenniser le foncier en Agriculture Biologique (AB) lors de sa transmission afin de préserver le travail effectué sur les terres et le système agro-écologique vertueux mis en place et favoriser l'accès au foncier pour les projets a minima en Agriculture Biologique (AB)

Levier d'action 1 : Rappel : L'article L. 142-5-1 du Code Rural prévoit désormais que lorsqu'une SAFER

met en vente un terrain dont les productions relèvent de l'agriculture biologique, elle le cède en priorité à un candidat s'engageant à poursuivre une exploitation en agriculture biologique pour une durée minimale de six ans. Ces six années nous semblent être un engagement trop court.

⇒ Allonger la période a minima sur une durée de bail rural et idéalement tout au long de la carrière de l'exploitant.

Levier d'action 2 ⇒ Cette obligation pourrait être pérennisée par la mise en place d'une Obligation Réelle Environnementale, dans la mesure où les SAFER ne sont pas toujours en capacité de contrôler

le respect de la poursuite de l'exploitation en AB.

Levier d'action 3 : Élargir l'obligation de culture en bio pour la transmission des terres ne passant pas

par la SAFER, cad que le contrôle des structures pourrait appliquer la même règle et refuser une autorisation d'exploiter à un candidat qui ne cultiverait pas en bio des terres bio qu'il s'apprête à reprendre.

Levier d'action 4 : Pour les propriétaires bailleurs, il s'agirait d'étendre aux personnes physiques la possibilité de faire signer un bail rural environnemental, quel que soit l'état initial des terres.

Levier d'action 5 : Les aides à l'AB (maintien et conversion) devraient être sanctuarisées et garanties

par l'Etat afin que tous les agriculteurs sur le territoire national aient les mêmes aides, le même soutien

dans un principe d'incitation et d'égalité.

Levier d'action 6 : Création d'un fonds de solidarité face aux risques de déconversion des fermes en difficultés économiques.

Levier d'action 7 : Le CRIT devra rendre compte de la transmission des terres bio et de leur reprise en

bio ou de l'abandon de la conversion .

### **Contexte régional**

Les fermes bio sont converties par leurs exploitants au prix d'efforts importants pour modifier le système de production. Souvent isolées sur leurs territoires, dans un contexte où les fermes ne permettent pas l'installation mais partent à l'agrandissement, la conversion AB ne tient que sur une génération, les efforts, le travail, l'argent public investi ne perdurent pas au-delà. Il faut dès lors mobiliser des leviers importants pour permettre aux terres de rester bio et que ces leviers ne reposent pas sur la seule responsabilité des exploitants. A ce titre, les aides à la bio (conversion et maintien)

doivent bénéficier à tous les agriculteurs sur le territoire national.

Les agriculteurs en AB en AuRA connaissent les mêmes problématiques que les autres, 39% des exploitants en bio ont 50 ans et plus : le renouvellement des générations sur les 10 prochaines années

se pose donc dans la filière comme pour l'ensemble des agriculteurs en AuRA d'où les pistes d'action

proposées pour pérenniser le foncier en agriculture biologique lors de sa transmission afin de préserver le travail effectué sur les terres et le système agro-écologique vertueux mis en place.

Préserver ces terres en AB c'est préserver en AuRA une agriculture biologique qui représente un bilan

économique, social et environnemental important. La région AuRA est la 3eme région française en agriculture biologique (Source : Chambre d'Agriculture Régionale AuRA).

Le marché de la bio est estimé à 11,9 Milliards d'€ en 2019 en France (Source : Agence Bio 2020) et

représente 13 milliards d'euros en 2021 (Source : Chambre d'Agriculture Régionale AuRA). C'est un marché en évolution malgré les difficultés que nous connaissons actuellement et face auxquelles la région et l'Etat se doivent de réagir.

En effet, 5 858 exploitations (soit 10% de fermes de la région) sont en agriculture biologique. Ce réseau comprend un bon nombre d'emplois et de structures qui créent de la valeur sur le territoire avec 109 coopératives, filiales et unions certifiées, 1 953 transformateurs certifiés en augmentation de +38% en 5 ans et 767 distributeurs certifiés (+78% en 5 ans).

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est leader sur les opérateurs bio de l'aval (source : cluster bio).

Par ailleurs, "les producteurs bio sont en moyenne plus jeunes et plus diplômés que les autres. En

AuRA, 30 % des producteurs bio ont moins de 40 ans (vs 18 % en conventionnel), et 44 % d'entre eux

ont un diplôme du supérieur (vs 19 % en conventionnel)" (Source : Cluster Bio). D'où la nécessité d'appuyer nos pistes d'action afin de favoriser l'accès au foncier pour les projets a minima en Agriculture Biologique (AB).

Enfin, la région AuRA comporte 70% de foyers qui consomment au moins 1 produit bio par mois. Cluster bio explique que "c'est la région qui compte le plus de consommateurs "historiques" du bio, mais qui présente aussi un fort dynamisme de consommation chez les jeunes. Le budget alimentaire

dédié au bio est resté stable en 2019 pour 57% des consommateurs bio, et a augmenté pour 40% d'entre eux. Les consommateurs de produits bio de la région consomment avant tout des légumes (79% d'entre eux) et fruits frais bio (73%), et des légumes secs (43%)". Source : Agence Bio 2020 (données 2019) et Cluster bio ».

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

La préservation du foncier agricole en agriculture biologique a des impacts sur la production qui sera

donc elle-même en agriculture biologique. Cette agriculture biologique répond à des enjeux stratégiques importants de ce siècle.

Les enjeux stratégiques :

Enjeu 1 : Évolution du climat et ses aléas négatifs sur l'agriculture : une exploitation en agriculture biologique sera plus résiliente (résilience des sols face aux inondations et sécheresses, biodiversité naturelle face aux problèmes sanitaires, etc).

Enjeu 2 : L'agriculture est le deuxième poste d'émissions de GES de la France (19 % du total national

et 85 MtCO<sub>2</sub> eq. émis en 2019) dont la culture des sols (fertilisation minérale et organiques) est responsable de 80 % des émissions nationales de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) (source Citepa, Inventaire format Secten 2020 ; Ministère de la transition écologique) : une exploitation en agriculture biologique

émet entre 48 et 66% de GES à effet de serre en moins qu'une exploitation agricole dans le système

conventionnel (chiffres clés du climat - France, europe et Monde, Édition 2021 ; developpement-durable.gouv.fr)

Enjeu 3 : Gestion de l'eau, disponibilité et adaptation au changement climatique.

Enjeu 4 : préservation de la biodiversité

Enjeu 5 : attractivité du métier d'agriculteur : accompagner l'installation de jeune pour qui produire en AB a un sens

Enjeu 6 : de l'argent public a été investi dans la conversion des exploitations agricoles, il y a un enjeu

fort à ne pas "gaspiller" la ressource publique et de préserver le foncier en bio

A minima :

- Objectif 1 : Respect des engagements pris dans les PAT (400 reconnus par le ministère au 01/01/2023 au niveau national) dont 52 en AuRA.

- Objectif 2 : Respect des trois objectifs de la loi EGalim de 2018 :

o payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ;

o renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits

o favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

Et surtout :

- Objectif 3 : faire connaître les ORE (Obligations Réelles Environnementales) aux propriétaires et faire accompagner leur rédaction par plus de structures

- Objectif 4 : modifier le contrôle des structures afin d'attribuer une autorisation en priorité au projet de reprise maintenant la certification bio des terres

- Objectif 5 : modifier la loi pour étendre le BRE à toutes les zones et tous les propriétaires

- Objectif 6 : sensibilisation et aides des propriétaires qui ont le souhait d'une agriculture biologique sur leur terre à formaliser par des BRE et des ORE

- Objectif 7 : transparence des choix du CRIT et rendre compte en CRIT du maintien ou de la disparition des terres en bio au moment de leur transmission

- Objectif 8 : lancement d'un fonds de solidarité face aux risques de déconversion

Echéances :

Les échéances sont immédiates avec des modifications du code rural

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

SAFER CDOA CRIT Notaires DRAAF (aides conversion et maintien) FRAB

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 116

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Sensibiliser les propriétaires privés de terres agricoles aux enjeux de la transmission et des nouvelles installations

Les leviers d'actions :

- Levier d'action 1 : action sur le cadre réglementaire : favoriser la mise en oeuvre des procédures visant à mobiliser du foncier laissé à l'abandon (procédure de mise en valeur des terres incultes, biens sans maître, biens en état d'abandon manifeste) en les simplifiant pour que les collectivités puissent s'en saisir. Les moyens humains des collectivités et des services de l'État doivent être renforcés pour conduire ces procédures. Orientation possible vers la DDT sur demande de la commune ou de la communauté de communes afin que la procédure puisse être mise en oeuvre à l'aide d'acteurs territoriaux (institutionnels et associatifs)
- Levier d'action 2 : action sur le cadre réglementaire : Simplifier la procédure de création des AFA (Associations Foncières Agricoles). Prévoir le financement de moyens humains pour réaliser les recherches de propriétaire et l'animation notamment via les PAT.
- Levier d'action 3 : création de pôles d'animations foncières dans toutes les collectivités qui permettraient porter à la connaissance des propriétaires leurs droits et devoirs, les outils qu'ils peuvent mobiliser, de les sensibiliser à la propriété foncière agricole responsable (animation possible par des animateurs intercommunaux, par la Safer ou par des acteurs associatifs tel que TDL).
- Levier d'action 4 : Inciter et faciliter la mise en oeuvre des procédures de ZAP / PAEN afin que les collectivités et les personnes physiques ne fassent pas de la rétention foncière en attendant que les terres deviennent constructibles.
- Levier d'action 5 : une fiscalité dissuasive : fiscalité dissuasive sur la plus-value réalisée lors d'une vente de terres agricoles devenues constructibles, fiscalité incitative pour les propriétaires qui louent à un nouvel agriculteur ou à un agriculteur en agriculture biologique,
- Levier d'action 6 : faciliter les échanges parcellaires afin de constituer des unités de fermes vivables avec un parcellaire contiguë via des bourses foncières d'échanges parcellaires, des frais de notaires allégés, etc.

### **Contexte régional**

Le chiffre national précise que seulement 1/3 des agriculteurs sont propriétaires de leur terre.

88% des surface agricoles appartiennent à des propriétaires qui sont des personnes physiques en AuRA dont 75% de ces surfaces ont des propriétaires qui ont entre 50 et plus de 65 ans (chiffres CEREMA pour Terre de Liens).

Par ailleurs, en AuRA, selon le dernier recensement agricole de 2020, 37% des agriculteurs ont entre 55 et 70 ans et parmi ces agriculteurs 25% s'interrogent sur le devenir de leur exploitation, cela signifie que 525 528 ha en SAU sont en questionnement et peuvent possiblement changer de main dans les années à venir (à titre de comparaison, la surface totale de l'Ardèche est de 552 900 ha, source INSEE).

Nous pouvons préciser ces chiffres en indiquant que 22 518 ha sont déjà fléchés pour disparaître au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations et que près de 2 520 vont disparaître au profit d'un usage non agricole.

Alors que l'héritage reste la principale modalité de transfert de la propriété, les départs en retraite massifs d'agriculteurs et l'éloignement de plus en plus marqué socialement et géographiquement entre propriétaire et activité agricole, il est essentiel de repenser et d'adapter nos outils de régulation.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Sur une décennie, un tiers de la surface agricole change de propriétaire, dont deux tiers par héritage et un tiers par la vente (Alain Gueringer, « Transmission du foncier, renouvellement des générations, portages et usages », journées d'échanges PSDR4, INRAE, décembre 2021). Ces chiffres révèlent que la principale stratégie des propriétaires de terres consiste à conserver ce patrimoine pour le transmettre à la génération suivante.

Les enjeux stratégiques :

- Enjeu 1 : En moyenne, une succession aboutit à la multiplication du nombre de propriétaires par deux. La propriété a ainsi suivi la courbe inverse des fermes. Tandis que celles-ci s'agrandissent et que les agriculteurs sont de moins en moins nombreux (concentration), les propriétaires, eux, sont plus nombreux (morcellement). Il y a ici un enjeu important à agir avec des outils de régulation à actualiser pour faire face à cet émiettement. Et pour le parcellaire actuellement morcelé, les outils que sont les AFA, les bourses foncières d'échanges parcellaires sont à mettre en avant ;

- Enjeu 2 : Une difficulté accrue à l'installation des agriculteurs hors cadre familiaux et non issu du milieu agricole, est celle de la négociation des baux. En effet, lorsqu'un agriculteur travaille des terres en fermage, il dispose d'un bail par propriétaire, renouvelé de manière quasi automatique tous les neuf ans. S'il peut demander la transmission de ses baux à ses enfants, une transmission en dehors de la famille requiert la négociation d'un nouveau bail pour la personne qui souhaite reprendre la ferme. Ou plutôt de quatorze nouveaux baux en moyenne, un pour chacun des propriétaires, qu'il faudra convaincre individuellement. Rien n'oblige un propriétaire à accepter de louer à nouveau sa terre au repreneur choisi par le fermier qui s'en va. Dans un contexte où 60 % des personnes qui souhaitent aujourd'hui s'installer en agriculture ne reprennent pas une ferme familiale, la transmission est désormais très fortement dépendante de la volonté des propriétaires. Or le refus d'un seul des propriétaires peut mettre en péril la viabilité du projet.

Les terres sont ainsi louées à des agriculteurs déjà installés, que les propriétaires connaissent et vont permettre des agrandissements parcellaires.

Une sensibilisation des propriétaires et une animation foncière territoriale est nécessaire pour faire face à ces enjeux.

- Enjeu 3 : artificialisation des terres : les propriétaires, anticipant un changement d'affectation de la terre, sont plus réticents à mettre leurs terres en fermage. Celles-ci sont soit laissées libres en attendant l'opportunité de plus-value, soit louées sans bail, engendrant une précarisation de l'activité agricole. Cette tendance est particulièrement forte dans les zones périurbaines, où la concurrence pour les terres agricoles est forte tandis que l'espoir des propriétaires de voir leur terre classée en « constructible » est élevé (45. F. Jarrige, A-M. Jouve, C. Napoleone, « Et si le capitalisme patrimonial foncier changeait nos paysages quotidiens ? », Courrier de l'environnement de l'INRA n°49, juin 2003). La nécessaire mise en oeuvre de ZAP et de PAEN ainsi qu'une fiscalité adaptée permettrait de faire face à ces enjeux.

- Enjeu 4 : animation foncière : les propriétaires sont rarement associés aux débats sur l'orientation de l'espace agricole, alors que les représentants des agriculteurs sont, à juste titre, étroitement associés par les pouvoirs publics depuis des décennies. Dans les débats, les représentants de la propriété privée en France, comme le syndicat de la propriété privée rurale, s'attachent souvent à défendre la propriété privée dans son caractère absolu et s'en prennent régulièrement au statut du fermage qu'ils jugent trop contraignant pour les propriétaires.

Mais les propriétaires de terres agricoles ne composent pas une population homogène, partageant les mêmes intérêts ou une même vision de l'avenir de leur territoire et de l'agriculture. Au plus vite !

#### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure législative/réglementaire à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

#### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Collectivités territoriales, AMRF, AMF, Safer, départements, région, DDT, associations de propriétaires privés, AFA déjà constituée, association Terre de Liens, etc

#### **Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 117

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Accompagner la restructuration des fermes d'élevage

- Des financements axés sur ce type de de reprise : financements pour l'étude de la faisabilité technique de la refonte de bâtiments pour bovins en bâtiments pouvant accueillir d'autres activités
- Valorisation et communication sur ce type de reprise auprès des porteurs de projet : diffusion et valorisation d'exemples divers de fermes ayant réorienté leurs productions lors de la transmission
- Identification et et direction des porteurs de projets vers les structures qui offrent ce type d'accompagnement (au PAI par exemple)
- Accompagner les cédants à cette idée

### **Contexte régional**

Les fermes d'élevage, notamment dans le Massif-Central constituent un véritable enjeu car elles peuvent être difficiles à reprendre. Moins d'installations sont observées sur ces filières dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. La restructuration des fermes peut être une solution pour faciliter la reprise de la ferme. Elle permet d'installer plus d'actifs agricoles sur une même surface et donc de créer de l'emploi. Elle permet d'offrir une diversification des activités présentes sur le même site.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Renouvellement des générations agricoles

Installation et augmentation du nombre d'actifs agricoles

Préservation du foncier agricole

Accès au foncier et aux fermes agricoles

Adaptation au changement climatique : ferme avec une diversité de production

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Ardear

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 118

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes

**Proposition (15 lignes maximum)**

Financer l'accompagnement à l'émergence et à l'installation-transmission :

- Modification de la répartition des financements (CASDAR1, AITA2, ...) au profit de toutes les structures d'accompagnement à l'installation, en particulier la FADEAR, acteur central notamment pour les non issus du monde agricole.
- Reconnaissance de la diversité des structures d'accompagnement dans le dispositif national à l'installation agricole (pluralisme), permettant la coopération et la gouvernance partagée entre structures complémentaires.
- Un parcours à l'installation et des financements adaptés à tous les types de projets, y compris pour celles et ceux qui ne demandent pas la DJA : installation progressive, collective, sur de petites fermes, etc.
- Un accès à la formation et à l'accompagnement à tous les niveaux du projet : avant (phase d'émergence), pendant et après l'installation.
- Un dispositif de formation agricole en faveur de la transition agroécologique avec un accompagnement sur le terrain.
- Développement des espaces test agricoles. Développement et facilitation pour la mise en place de parcours pratiques, type compagnonnages.
- Des modalités d'acquisition de la capacité professionnelle adaptée à la diversité des parcours (espaces test, parrainages...)
- Simplification de la validation des acquis de l'expérience.

### **Contexte régional**

Il existe une pluralité d'acteurs qui travaillent sur les questions d'installation/transmission, mais tous ne sont pas forcément reconnus ni financés à la juste valeur du travail fourni. Ainsi, les associations membres du Celavar ont accompagné en 2022 près de 1 000 porteurs de projet qui souhaitent s'installer en agriculture, ce qui représente près de 7500 porteurs de projet sur la période 2015-2022.

En termes d'accompagnement à la transmission agricole, ce sont près de 80 cédants qui ont été accompagnés par les associations membres du Celavar (500 sur la période 2014-2022) ; et 70 partenariats noués avec des collectivités territoriales de la région Aura, pour travailler sur l'enjeu de renouvellement des générations.

Ces mêmes associations ont accompagné 40 personnes en parcours de test en 2022, sur la période 2014-2022, cela représente 150 personnes accompagnées en test.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Renouvellement des générations en agriculture. Limiter la perte du nombre d'exploitations agricoles. Accompagner tous les porteurs et porteuses de projet et tou.te.s les cédant.e.s..

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Ardear

### **Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 119

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Celavar AURA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Proposition : simplifier le portage collectif et la protection du foncier agricole

- Revoir et/ou renforcer les mécanismes de régulation de l'usage des terres pour mieux répartir le foncier : cadre national favorisant l'installation et l'emploi, la valeur ajoutée, les pratiques agroécologiques, déclinée localement à travers des schémas directeurs rénovés.
- Refonder la régulation de la propriété foncière, selon des principes de pluralisme, et de transparence en dotant l'instance de régulation de moyens budgétaires propres et au service de mission d'intérêt général : installation, création d'emploi et de valeur ajoutée, transition agroécologique, etc. Rôle de la SAFER.
- Associer les collectivités territoriales en les dotant d'un droit de préemption pour mener des politiques foncières et alimentaires locales et de moyens (humains, matériel et financiers) notamment à travers les PAT pour celles qui en sont dotés, afin qu'elles puissent accompagner les enjeux de fonciers agricoles, d'agriculture et d'alimentation sur leur territoire
- Lancer une réflexion au niveau national pour simplifier les droits de préemption par les collectivités.
- Sensibiliser les propriétaires privés de terres agricoles aux enjeux de la transmission et des nouvelles installations

### **Contexte régional**

Les enjeux alimentaires et d'aménagement des territoires nécessitent un important déploiement des actifs avec en 2016 un besoin estimé à 1 200 000 d'actifs pour 824 000 exploitants au niveau national (co-exploitants, salariés), source Agreste 2016. En 2020, la France compte 416 436 « exploitations agricoles » selon les résultats du dernier recensement agricole. En métropole, elles sont 390 000. C'est 100 000 de moins en dix ans, soit une baisse de 20 %.

En AuRA 37 % des exploitants agricoles ont entre 55 et 70 ans ce qui suppose un départ à la retraite massif d'agriculteurs, dont 25 % s'interrogent sur le devenir de leurs exploitations (source RGA AuRA 2020). D'où l'obligation d'accueillir un public non issu du milieu agricole ; pour beaucoup sans fonds propres suffisants au financement des outils de production.

Les terres libres sont rares, la superficie des fermes à reprendre et leur coût augmentent, et la concurrence est de plus en plus forte pour y accéder. En 2020, les terres d'une ferme de taille moyenne (63 ha) coûtaient plus de 378 000 € ; coût d'investissement hors bâtiments, matériel, stocks, cheptel ou semences. Concurrence entre des usages plus nombreux (alimentaire, énergétique, loisirs, urbanisation, etc.) mais aussi entre des acteurs dont les capacités d'achat et d'investissement sont très inégaux.

Enfin, nous assistons à une concentration foncière des exploitations qui se poursuit.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Enjeux:

- préserver le foncier agricole, voire le foncier agricole en agriculture biologique. Pour cela plusieurs dispositifs existent déjà, mais ne sont pas simples d'utilisation ou bien connaissent une multitude de contraintes pour que cela puisse se réaliser. (Ex : la SAFER peut stocker mais difficile quand il y a du bâti agricole ; GFA citoyens, AFA...)
- modifier et/ou améliorer les instances agricoles et foncières existantes pour une gouvernance plus partagée et une transparence accrue des décisions et mieux accompagner les installations

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure organisationnelle;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

SAFER, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, région, chambre d'agriculture, associations...

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 120

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : CELAVAR AURA

**Proposition (15 lignes maximum)**

Proposition : Financer l'accompagnement à l'émergence et à l'installation-transmission :

- Modification de la répartition des financements (CASDAR1, AITA2, ...) au profit de toutes les structures d'accompagnement à l'installation, en particulier la FADEAR, acteur central notamment pour les non issus du monde agricole.
  
- Reconnaissance de la diversité des structures d'accompagnement dans le dispositif national à l'installation agricole (pluralisme), permettant la coopération et la gouvernance partagée entre structures complémentaires.
  
- Un parcours à l'installation et des financements adaptés à tous les types de projets, y compris pour celles et ceux qui ne demandent pas la DJA : installation progressive, collective, sur de petites fermes, etc.
  
- Un accès à la formation et à l'accompagnement à tous les niveaux du projet : avant (phase d'émergence), pendant et après l'installation.
  
- Un dispositif de formation agricole en faveur de la transition agroécologique avec un accompagnement sur le terrain.
  
- Développement des espaces test agricoles. Développement et facilitation pour la mise en place de parcours pratiques, type compagnonnages.
  
- Des modalités d'acquisition de la capacité professionnelle adaptée à la diversité des parcours (espaces test, parrainages...)
  
- Simplification de la validation des acquis de l'expérience.

### **Contexte régional**

Il existe une pluralité d'acteurs qui travaillent sur les questions d'installation/transmission, mais tous ne sont pas forcément reconnus ni financés à la juste valeur du travail fourni.

Ainsi, les associations membres du Celavar ont accompagné en 2022 près de 1 000 porteurs de projet qui souhaitent s'installer en agriculture, ce qui représente près de 7500 porteurs de projet sur la période 2015-2022.

En termes d'accompagnement à la transmission agricole, ce sont près de 80 cédants qui ont été accompagnés par les associations membres du Celavar (500 sur la période 2014-2022) ; et 70 partenariats noués avec des collectivités territoriales de la région Aura, pour travailler sur l'enjeu de renouvellement des générations.

Ces mêmes associations ont accompagné 40 personnes en parcours de test en 2022, sur la période 2014-2022, cela représente 150 personnes accompagnées en test.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Renouvellement des générations en agriculture. Limiter la perte du nombre d'exploitations agricoles. Accompagner tous les porteurs et porteuses de projet et tou.te.s les cédant.e.s..

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

autre type d'action;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Toutes les structures d'accompagnement du CELAVAR, les chambres d'agriculture, les espaces-tests... Que l'Etat (DRAAF) s'engage à respecter le pluralisme dans l'accompagnement et les financements.

### **Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 121

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : CELAVAR AURA

**Proposition (15 lignes maximum)**

Favoriser et accompagner l'installation collective pour faire face aux reprises :

Pour cela, nos propositions :

- Restructuration et division des exploitations surcapitalisées, concentrant le foncier, en de plus petites fermes correspondant aux attentes des porteuses et porteurs de projet.
- Développer le stockage temporaire de foncier, le temps de trouver des porteuses et porteurs de projet
- Mettre en place une garantie de fermage par les collectivités.
- Renforcer les structures de portage foncier non spéculatives et à lucrativité limitée, pour permettre l'installation d'un plus grand nombre de porteuses et porteurs de projet.
- Reconnaissance du statut de SCOP agricole afin de faciliter les reprises, la transmissibilité et les mobilités au cours de la carrière professionnelle.
- Reconnaître la pluriactivité sur les fermes, tout en garantissant le caractère prépondérant de l'activité agricole

**Contexte régional**

Constat partagé que les propositions de reprise se heurtent au fait qu'il y ait très peu de porteurs de projet en capacité d'investir dans de telles fermes (trop grandes, trop chères, pas exactement adaptées à leur projet). De plus en plus de demandes des porteurs de projet sur des installations

collectives. 19 associations membres du Celavar avancent sur cette question, via le financement CASDAR "Démultiplication" et le projet "Courroies de transmission paysanne".

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Renouvellement des générations en agriculture. Limiter la perte du nombre d'exploitations agricoles.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure organisationnelle;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

SAFER, Terre de Liens, collectivités territoriales...

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 122

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : CELAVAR AURA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Accompagner la restructuration des fermes d'élevage :

- Des financements axés sur ce type de reprise : financements pour l'étude de la faisabilité technique de la refonte de bâtiments pour bovins en bâtiments pouvant accueillir d'autres activités
- Valorisation et communication sur ce type de reprise auprès des porteurs de projet : diffusion et valorisation d'exemples divers de fermes ayant réorienté leurs productions lors de la transmission
- Identification et direction des porteurs de projets vers les structures qui offrent ce type d'accompagnement (au PAI par exemple)
- Accompagner les cédants à cette idée

### **Contexte régional**

Même constat que sur proposition "favoriser et accompagner l'installation collective pour faire face aux reprises" : les fermes d'élevage, notamment dans le Massif-Central constituent un véritable enjeu car elles peuvent être difficiles à reprendre. Moins d'installations sont observées sur ces filières dans la région Aura. La restructuration des fermes peut être une solution pour faciliter la reprise de la ferme. Elle permet d'installer plus d'actifs agricoles sur une même surface et donc de créer de l'emploi. Elle permet d'offrir une diversification des activités présentes sur le même site.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Renouvellement des générations agricoles

Installation et augmentation du nombre d'actifs agricoles

Préservation du foncier agricole

Accès au foncier et aux fermes agricoles

Adaptation au changement climatique : ferme avec une diversité de production

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure organisationnelle; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Filières d'élevage, chambres d'agriculture, RDI, structures d'accompagnement

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 123

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : CELAVAR AURA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Proposer une étude à l'échelle nationale pour affiner les besoins liés au genre dans l'agriculture : des études ont déjà été produites ces dernières années, notamment par la FADEAR (Enquête : Femmes paysannes : s'installer en agriculture, Freins et leviers). Le réseau CIVAM a lui aussi produit des plaidoyers à ce sujet (Les femmes changent le visage de l'agriculture ; pour une meilleure reconnaissance du rôle des femmes en agriculture ; Dégenrons le monde agricole et rural ! ça vous dérange?).

Il s'agit ici d'aller plus loin et de mener une véritable étude d'ampleur nationale sur tout type de production, sur des profils de paysan.nes de tout bord syndical, de toute région, qui permettrait de donner les bases d'une réflexion pour adapter les politiques publiques à certaines situations vécues principalement par des femmes (et cela se joue aussi sur des questions sociales).

Notre proposition est donc de créer les conditions favorables à la mise en place d'une telle étude (fonds dédiés à la recherche sur ce sujet ; obligation de traiter cette question/de mener une étude au sein des Chambres d'Agriculture ; etc.).

### **Contexte régional**

La question du genre dans l'agriculture est encore peu abordée dans les politiques publiques et dans les débats (par exemple, aucune mention de cet enjeu lors de la plénière d'ouverture concerta-

tion régionale LOAA). Or cela constitue un véritable enjeu pour l'avenir de la profession pour une diversité de raisons (machinisme non-adapté, type d'activité sur la ferme identifié pour « les femmes », accompagnement parfois inadapté...), etc.

En région Aura, à l'occasion du Comité Régional de l'Installation-Transmission (CRIT) de 2022, les chiffres ont montré que la part des jeunes exploitantes agricoles était en augmentation, là où on observait un vieillissement des hommes chefs d'exploitation. Les cheffes d'exploitations agricoles, tout âge confondu, représentaient alors 20% du total des actifs chefs d'exploitation de la région.

Côté Point Accueil Installation (PAI), on constate que 42% des personnes accueillies sont des femmes (+ 2% depuis 2018). On observe une différence dans la répartition par âge des personnes

accueillies au PAI puisque 63% des moins de 30 ans sont des hommes, là où 44% des plus de 40 ans sont des femmes.

Ces chiffres sont les seuls mentionnant au moment du CRIT la place des femmes en agriculture dans notre région. Ils mettent en évidence l'augmentation du public féminin dans la carrière agricole et le fait que les femmes s'installent plus en agriculture après 40 ans que les hommes.

Pourtant, la place des femmes en agriculture ne s'observe pas qu'en termes de répartition genrée du nombre d'installations ou d'actifs agricoles. Bien d'autres sujets peuvent être mis en discussion : les difficultés d'accès à l'utilisation et à l'approche des machines agricoles par exemple (pour des raisons ergonomiques, mais aussi liées à la socialisation, et à l'accès à ce type d'information en formation) ; mais aussi le fait qu'il existe une division genrée du travail des femmes en agriculture (plutôt assignée aux tâches en intérieur, à la traite et à la comptabilité). Il s'agit ici d'engager un changement dans la vision qu'a la société en général, et la société agricole en particulier, sur la place et le rôle des femmes dans le monde agricole. Mais avant de proposer une adaptation des politiques publiques à ce sujet, il est nécessaire de s'appuyer sur une étude nationale et multi-acteurs pour bien comprendre ce qu'il se joue et ce dont on parle. Cela sera également le moyen de mettre en place une sensibilisation des acteurs sur ce sujet.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Féminisation du métier, et ce même avant 40 ans!

Renouvellement des générations

Attractivité et développement rural (qui joue un rôle donc dans l'installation agricole)

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer; mesure régionale à créer; autre type d'action;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat, chercheur.euse.s spécialisé.e.s sur les questions agricoles et plus particulièrement sur la place des femmes (sociologie, géographie...), MSA, PAI, la chambre d'agriculture, les associations ou groupement d'agriculteur.rices.

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 124

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Association La Brèche

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Proposition : simplifier le portage collectif et la protection du foncier agricole

Revoir et/ou renforcer les mécanismes de régulation de l'usage des terres pour mieux répartir le foncier : cadre national favorisant l'installation et l'emploi, la valeur ajoutée, les pratiques agroécologiques, déclinée localement à travers des schémas directeurs rénovés.

Refonder la régulation de la propriété foncière, selon des principes de pluralisme, et de transparence en dotant l'instance de régulation de moyens budgétaires propres et au service de mission d'intérêt général : installation, création d'emploi et de valeur ajoutée, transition agroécologique, etc. Rôle de la SAFER.

Associer les collectivités territoriales en les dotant d'un droit de préemption pour mener des politiques foncières et alimentaires locales et de moyens (humains, matériel et financiers) notamment à travers les PAT pour celles qui en sont dotés, afin qu'elles puissent accompagner les enjeux de fonciers agricoles, d'agriculture et d'alimentation sur leur territoire

Lancer une réflexion au niveau national pour simplifier les droits de préemption par les collectivités.

Sensibiliser les propriétaires privés de terres agricoles aux enjeux de la transmission et des nouvelles installations

### **Contexte régional**

Les enjeux alimentaires et d'aménagement des territoires nécessitent un important déploiement des actifs avec en 2016 un besoin estimé à 1 200 000 d'actifs pour 824 000 exploitants au niveau national (co-exploitants, salariés), source Agreste 2016. En 2020, la France compte 416 436 « exploitations agricoles » selon les résultats du dernier recensement agricole. En métropole, elles sont 390 000. C'est 100 000 de moins en dix ans, soit une baisse de 20 %.

En AuRA 37 % des exploitants agricoles ont entre 55 et 70 ans ce qui suppose un départ à la retraite massif d'agriculteurs, dont 25 % s'interrogent sur le devenir de leurs exploitations (source RGA AuRA 2020). D'où l'obligation d'accueillir un public non issu du milieu agricole ; pour beaucoup sans fonds propres suffisants au financement des outils de production.

Les terres libres sont rares, la superficie des fermes à reprendre et leur coût augmentent, et la concurrence est de plus en plus forte pour y accéder. En 2020, les terres d'une ferme de taille

moyenne (63 ha) coûtaient plus de 378 000 € ; coût d'investissement hors bâtiments, matériel, stocks, cheptel ou semences. Concurrence entre des usages plus nombreux (alimentaire, énergétique, loisirs, urbanisation, etc.) mais aussi entre des acteurs dont les capacités d'achat et d'investissement sont très inégaux.

Enfin, nous assistons à une concentration foncière des exploitations qui se poursuit.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Enjeux:

préserver le foncier agricole, voire le foncier agricole en agriculture biologique. Pour cela plusieurs dispositifs existent déjà, mais ne sont pas simples d'utilisation ou bien connaissent une multitude de contraintes pour que cela puisse se réaliser. (Ex : la SAFER peut stocker mais difficile quand il y a du bâti agricole ; GFA citoyens, AFA...)

modifier et/ou améliorer les instances agricoles et foncières existantes pour une gouvernance plus partagée et une transparence accrue des décisions et mieux accompagner les installations

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

SAFER, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, région, chambre d'agriculture, associations...

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 125

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Association la Brèche

**Proposition (15 lignes maximum)**

Proposition : Financer l'accompagnement à l'émergence et à l'installation-transmission :

- Modification de la répartition des financements (CASDAR1, AITA2, ...) au profit de toutes les structures d'accompagnement à l'installation, en particulier la FADEAR, acteur central notamment pour les non issus du monde agricole.
  
- Reconnaissance de la diversité des structures d'accompagnement dans le dispositif national à l'installation agricole (pluralisme), permettant la coopération et la gouvernance partagée entre structures complémentaires.
  
- Un parcours à l'installation et des financements adaptés à tous les types de projets, y compris pour celles et ceux qui ne demandent pas la DJA : installation progressive, collective, sur de petites fermes, etc.
  
- Un accès à la formation et à l'accompagnement à tous les niveaux du projet : avant (phase d'émergence), pendant et après l'installation.
  
- Un dispositif de formation agricole en faveur de la transition agroécologique avec un accompagnement sur le terrain.
  
- Développement des espaces test agricoles. Développement et facilitation pour la mise en place de parcours pratiques, type compagnonnages.
  
- Des modalités d'acquisition de la capacité professionnelle adaptée à la diversité des parcours (espaces test, parrainages...)
  
- Simplification de la validation des acquis de l'expérience.

### **Contexte régional**

Il existe une pluralité d'acteurs qui travaillent sur les questions d'installation/transmission, mais tous ne sont pas forcément reconnus ni financés à la juste valeur du travail fourni.

Ainsi, les associations membres du Celavar ont accompagné en 2022 près de 1 000 porteurs de projet qui souhaitent s'installer en agriculture, ce qui représente près de 7500 porteurs de projet sur la période 2015-2022.

En termes d'accompagnement à la transmission agricole, ce sont près de 80 cédants qui ont été accompagnés par les associations membres du Celavar (500 sur la période 2014-2022) ; et 70 partenariats noués avec des collectivités territoriales de la région Aura, pour travailler sur l'enjeu de renouvellement des générations.

Ces mêmes associations ont accompagné 40 personnes en parcours de test en 2022, sur la période 2014-2022, cela représente 150 personnes accompagnées en test.

Soit 369 000 expl. en 2030 (-47 000 entre 2020 et 2030)

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Renouvellement des générations en agriculture. Limiter la perte du nombre d'exploitations agricoles. Accompagner tous les porteurs et porteuses de projet et tou.te.s les cédant.e.s..

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

autre type d'action;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Toutes les structures d'accompagnement du CELAVAR, les chambres d'agriculture, les espaces-tests... Que l'Etat (DRAAF) s'engage à respecter le pluralisme dans l'accompagnement et les financements.

### **Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 126

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Association la Brèche

**Proposition (15 lignes maximum)**

Favoriser et accompagner l'installation collective pour faire face aux reprises :

Pour cela, nos propositions :

Restructuration et division des exploitations surcapitalisées, concentrant le foncier, en de plus petites fermes correspondant aux attentes des porteuses et porteurs de projet.

Développer le stockage temporaire de foncier, le temps de trouver des porteuses et porteurs de projet

Mettre en place une garantie de fermage par les collectivités.

Renforcer les structures de portage foncier non spéculatives et à lucrativité limitée, pour permettre l'installation d'un plus grand nombre de porteuses et porteurs de projet.

Reconnaissance du statut de SCOP agricole afin de faciliter les reprises, la transmissibilité et les mobilités au cours de la carrière professionnelle.

Reconnaître la pluriactivité sur les fermes, tout en garantissant le caractère prépondérant de l'activité agricole

**Contexte régional**

Constat partagé que les propositions de reprise se heurtent au fait qu'il y ait très peu de porteurs de projet en capacité d'investir dans de telles fermes (trop grandes, trop chères, pas exactement adaptées à leur projet). De plus en plus de demandes des porteurs de projet sur des installations

collectives. 19 associations membres du Celavar avancent sur cette question, via le financement CASDAR "Démultiplication" et le projet "Courroies de transmission paysanne".

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Renouvellement des générations en agriculture. Limiter la perte du nombre d'exploitations agricoles.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

SAFER, Terre de Liens, collectivités territoriales...

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 127

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Association la Brèche

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Accompagner la restructuration des fermes d'élevage

Des financements axés sur ce type de reprise : financements pour l'étude de la faisabilité technique de la refonte de bâtiments pour bovins en bâtiments pouvant accueillir d'autres activités

Valorisation et communication sur ce type de reprise auprès des porteurs de projet : diffusion et valorisation d'exemples divers de fermes ayant réorienté leurs productions lors de la transmission

Identification et direction des porteurs de projets vers les structures qui offrent ce type d'accompagnement (au PAI par exemple)

Accompagner les cédants à cette idée

### **Contexte régional**

Même constat que sur proposition "favoriser et accompagner l'installation collective pour faire face aux reprises" : les fermes d'élevage, notamment dans le Massif-Central constituent un véritable enjeu car elles peuvent être difficiles à reprendre. Moins d'installations sont observées sur ces filières dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. La restructuration des fermes peut être une solution pour faciliter la reprise de la ferme. Elle permet d'installer plus d'actifs agricoles sur une même surface et donc de créer de l'emploi. Elle permet d'offrir une diversification des activités présentes sur le même site.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Renouvellement des générations agricoles

Installation et augmentation du nombre d'actifs agricoles

Préservation du foncier agricole

Accès au foncier et aux fermes agricoles

Adaptation au changement climatique : ferme avec une diversité de production

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Filières d'élevage, chambres d'agriculture, RDI, structures d'accompagnement

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 128

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Association la Brèche

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Proposer une étude à l'échelle nationale pour affiner les besoins liés au genre dans l'agriculture : des études ont déjà été produites ces dernières années, notamment par la FADEAR (Enquête : Femmes paysannes : s'installer en agriculture, Freins et leviers). Le réseau CIVAM a lui aussi produit des plaidoyers à ce sujet (Les femmes changent le visage de l'agriculture ; pour une meilleure reconnaissance du rôle des femmes en agriculture ; Dégenrons le monde agricole et rural ! ça vous dérange?).

Il s'agit ici d'aller plus loin et de mener une véritable étude d'ampleur nationale sur tout type de production, sur des profils de paysan.nes de tout bord syndical, de toute région, qui permettrait de donner les bases d'une réflexion pour adapter les politiques publiques à certaines situations vécues principalement par des femmes (et cela se joue aussi sur des questions sociales).

Notre proposition est donc de créer les conditions favorables à la mise en place d'une telle étude (fonds dédiés à la recherche sur ce sujet ; obligation de traiter cette question/de mener une étude au sein des Chambres d'Agriculture ; etc.).

### **Contexte régional**

La question du genre dans l'agriculture est encore peu abordée dans les politiques publiques et dans les débats (par exemple, aucune mention de cet enjeu lors de la plénière d'ouverture concerta-

tion régionale LOAA). Or cela constitue un véritable enjeu pour l'avenir de la profession pour une diversité de raisons (machinisme non-adapté, type d'activité sur la ferme identifié pour « les femmes », accompagnement parfois inadapté...), etc.

En région Aura, à l'occasion du Comité Régional de l'Installation-Transmission (CRIT) de 2022, les chiffres ont montré que la part des jeunes exploitantes agricoles était en augmentation, là où on observait un vieillissement des hommes chefs d'exploitation. Les cheffes d'exploitations agricoles, tout âge confondu, représentaient alors 20% du total des actifs chefs d'exploitation de la région.

Côté Point Accueil Installation (PAI), on constate que 42% des personnes accueillies sont des femmes (+ 2% depuis 2018). On observe une différence dans la répartition par âge des personnes

accueillies au PAI puisque 63% des moins de 30 ans sont des hommes, là où 44% des plus de 40 ans sont des femmes.

Ces chiffres sont les seuls mentionnant au moment du CRIT la place des femmes en agriculture dans notre région. Ils mettent en évidence l'augmentation du public féminin dans la carrière agricole et le fait que les femmes s'installent plus en agriculture après 40 ans que les hommes.

Pourtant, la place des femmes en agriculture ne s'observe pas qu'en termes de répartition genrée du nombre d'installations ou d'actifs agricoles. Bien d'autres sujets peuvent être mis en discussion : les difficultés d'accès à l'utilisation et à l'approche des machines agricoles par exemple (pour des raisons ergonomiques, mais aussi liées à la socialisation, et à l'accès à ce type d'information en formation) ; mais aussi le fait qu'il existe une division genrée du travail des femmes en agriculture (plutôt assignée aux tâches en intérieur, à la traite et à la comptabilité). Il s'agit ici d'engager un changement dans la vision qu'a la société en général, et la société agricole en particulier, sur la place et le rôle des femmes dans le monde agricole. Mais avant de proposer une adaptation des politiques publiques à ce sujet, il est nécessaire de s'appuyer sur une étude nationale et multi-acteurs pour bien comprendre ce qu'il se joue et ce dont on parle. Cela sera également le moyen de mettre en place une sensibilisation des acteurs sur ce sujet.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Féminisation du métier, et ce même avant 40 ans!

Renouvellement des générations

Attractivité et développement rural

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer; mesure régionale à créer; autre type d'action;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat, chercheur.euse.s spécialisé.e.s sur les questions agricoles et plus particulièrement sur la place des femmes (sociologie, géographie...), MSA, PAI, la chambre d'agriculture, les associations ou groupement d'agriculteur.rices.

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 129

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : SNETAP-FSU - Geneviève Laurenson

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Les attentes :

- Permettre le renouvellement des générations d'agriculteurs sur des installations à taille humaine.
- Sortir du modèle industriel qui a montré ses failles d'un point de vue environnemental, économique et social et viser le million d'emplois sur la décennie à venir
- Ré-interroger et ré-inventer ensemble un accompagnement à l'installation renforcé, renouvelé – notamment en repositionnant cet accompagnement dès l'amont donc pendant la période de formation initiale en établissement agricole (dans le sens de l'élévation des qualifications / pour garantir les capacités de choix - GT1)
- Sécuriser l'accès des futurs installés au foncier / à des financements garantis par l'Etat (deux agriculteurs meurent tous les jours en France - source MSA 2019 - mais de l'endettement pas de l'agribashing)
- Renforcer l'accueil, l'accompagnement des jeunes à besoins particuliers et en situation de handicap tant dans les exploitations des maîtres de stage que dans celles des lycées.

Les leviers :

- Redonner aux EPLEFPA une place centrale dans l'accompagnement à l'installation - élargir la mission 3 "insertion" à l'installation en agriculture ou créer une 6ème mission :
  - dès la formation initiale en lycée comme en CFA, en repensant un parcours découverte des métiers dès la seconde, en redonnant pour cela du temps de formation en établissement aux jeunes et en permettant une 4ème année post-bac centrée sur le renforcement des capacités à l'installation et/ou sur un renforcement des acquis en vue d'une poursuite vers le supérieur)
  - via les CFPPA, en sortant de la logique de marché, de concurrence entre opérateurs (pour un stage 21h dont la durée est notoirement insuffisante) et en redonnant à ces centres publics leur vocation première de "promotion agricole"
- Réécrire les référentiels et programmes pour dépasser les logiques de filières et leur cloisonnement (PA/PV) pour promouvoir une formation complète en polyculture élevage
- Créer les conditions d'accueil en exploitation pour les jeunes en situation de handicap : favoriser la constitution d'un réseau de maîtres de stage et d'apprentissage / exploitations

labellisées et garantir l'adaptation de l'ensemble des exploitations et ateliers technologiques d'EPLEFPA, via un fond de financement dédié.

- Garantir la formation à des techniques agroécologiques, en vue de promouvoir une agriculture résiliente, locale et durable via les référentiels et programmes des formations (en rupture donc avec les politiques de filières de production cloisonnées) et redonner ainsi l'autonomie et les capacités de choix aux futur.es paysan.nes

- Repenser l'accompagnement au projet d'installation dès le parcours en formation initiale au sein des lycées agricoles - celui-ci se résumant seulement aujourd'hui à quelques journées "insertion"(découverte des métiers / installation) pendant le bac pro et à des interventions à la marge des CFPPA en matière de module à l'installation (stage de 21h la plupart du temps assurés par les chambres d'agriculture) / repenser la coordination des dispositifs existants en redonnant un rôle central aux EPLEFPA (tout en étant garant de leur neutralité par rapport aux organisations représentatives du monde agricole)

### **Contexte régional**

Une diminution du nombre d'élèves, d'étudiants et d'apprentis dans les établissements agricoles en général et plus précisément dans les EPLEFPA où les effectifs en BAC pro CGEA questionnent.

Réflexion à avoir également sur le foncier qui dans certains départements de la région AuRA impacte les installations en les limitant ou en réduisant la superficie de celles-ci.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Limiter la déprise rurale et reconstituer un maillage territorial en terme de formation en privilégiant à minima un équilibre entre public et privé.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Tous les acteurs en lien avec l'agriculture.

### **Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 130

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : SEMAE délégation Sud-Est

### **Proposition (15 lignes maximum)**

La filière semences et plants est une filière d'excellence. C'est le premier maillon de la chaîne agricole et alimentaire.

Pour assurer un approvisionnement suffisant de semences et plants, la filière semences s'appuie sur des réseaux d'agriculteurs multiplicateurs. Il s'agit d'une activité à haute valeur ajoutée pour les territoires et stratégique pour la souveraineté alimentaire.

Pour maintenir la capacité de production de semences et plants & maintenir les réseaux d'agriculteurs multiplicateurs, il est nécessaire de :

- Soutenir ou créer les démarches et espaces d'échanges et de transmission de savoir-faire entre agriculteurs-multiplicateurs ;
- Accompagner et financer les besoins de matériel agricole spécifiques à la production de semences et plants ;
- Maintenir les formations dédiées (initiale ou continue), et mettre en place les formations ou mesure d'accompagnement pour les nouveaux agriculteurs multiplicateurs de semences.

### **Contexte régional**

Au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes, la filière semences est représentée par 4 établissements de sélection, 18 entreprises de production et 1500 agriculteurs multiplicateurs. La multiplication de semences occupe 25 500 ha (7% des surface France) pour un produit brut au stade de la récolte de 73 millions d'€ (10% du total France). C'est une filière d'importance pour la région.

En 10 ans, la filière semences a perdu près de 1000 agriculteurs-multiplicateurs en Auvergne-Rhône-Alpes.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

La profession de multiplication/production est fragilisée par le contexte d'augmentation des coûts de production et de contraintes réglementaires de plus en plus fortes sur les moyens de

production. Les transmissions d'exploitations ou l'arrivée de nouveaux multiplicateurs dans les réseaux posent aussi des problématiques de transmission des savoir-faire.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire / DRAAF / Chambre régionale d'Agriculture et Chambre départementale d'agriculture (Isère, Drôme, Puy de Dôme) / Instituts techniques (ARVALIS,...) / Syndicats (FNAMS, FPSMS, JA...) / Etablissements

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 131

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : FRAB AuRA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Pour mieux accompagner la diversité des profils des porteurs de projet, il faut reconnaître et faire reconnaître la pluralité des acteurs qui accompagnent les installations et notamment inclure les structures du réseau bio de la région dans la future gouvernance des politiques d'installation et de transmission, au niveau régional et dans les futures instances départementales. Il s'agit de la FRAB AuRA au niveau régional, Allier bio dans l'Allier, Bio 15 dans le Cantal, Haute-Loire bio en Haute-Loire, Bio 63 dans le Puy-de-Dôme, Agri Bio Ardèche en Ardèche, Agribiodrôme dans la Drôme, Agribio Rhône&Loire dans le Rhône et dans la Loire, ADABio dans l'Ain, l'Isère, la Savoie, la Haute-Savoie.

### **Contexte régional**

En Auvergne-Rhône-Alpes 40 % des installations aidées (DJA) ont un atelier bio. La part de l'AB est très importante. Les associations du réseau bio citées ci-dessus ont une expertise en AB qui sera précieuse (connaissance des différents profils et parcours des porteurs de projet, des aides à l'AB, du cahier des charge AB, des systèmes et des pratiques, des débouchés, mise en relation avec des agriculteurs.rices bio, etc.).

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Accompagner les installations en agriculture biologique, qui sont nombreuses, en prenant en compte les spécificités de l'AB et la diversité des profils et des projets des porteurs de projet. Pouvoir proposer plusieurs accompagnements dans plusieurs structures, pour accompagner aux mieux davantage de porteurs de projet. Les installations en agriculture biologique permettent la transition écologique de l'agriculture.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

La FRAB AuRA au niveau régional, Allier bio dans l'Allier, Bio 15 dans le Cantal, Haute-Loire bio en Haute-Loire, Bio 63 dans le Puy-de-Dôme, Agri Bio Ardèche en Ardèche, Agribiodrôme dans la Drôme, Agribio Rhône&Loire dans le Rhône et dans la Loire, ADAB

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 132

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : FRAB AuRA

**Proposition (15 lignes maximum)**

Favoriser les installations en agriculture biologique à travers des aides financières. La Dotation Jeune Agriculture doit prévoir dans toutes les Régions une modulation «agriculture biologique» significative.

**Contexte régional**

Les premières années d'installation sont délicates et les porteurs de projet qui font l'effort de choisir un label exigeant et de payer la certification AB dès ces premières années devraient être soutenus, pour leur démarche écologique.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Les installations en agriculture biologique sont à soutenir car elles permettent la transition écologique de l'agriculture.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Aides financières

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 133

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : FRAB AuRA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Répertorier les installations en agriculture biologique, du local au national. Il est nécessaire de documenter les installations, aidées (DJA) et non aidées et de pouvoir suivre en particulier les installations en agriculture biologique, dans chaque département et au niveau régional. Cela permettrait aux structures d'accompagnement, aux chercheurs et aux pouvoirs publics, de suivre de manière fine les installations en agriculture biologique (profils des personnes, productions et débouchés envisagés, types de projet, etc.), pour mieux accompagner les porteurs de projet et les agriculteurs récents récemment installés et pour aider au pilotage des politiques publiques. Un travail identique doit être conduit sur les fermes à transmettre, notamment les exploitations en agriculture biologique (âge des cédants, productions, surfaces, etc.).

### **Contexte régional**

Très peu de données sont disponibles sur les installations aidées en AB au niveau régional et départemental et pas de donnée sur les installations non aidées.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Mieux connaître les porteurs de projet et les agriculteurs récents récemment installés pour mieux les accompagner, mieux connaître les fermes à céder. Pouvoir suivre finement les installations en agriculture biologique pour accompagner les projets bio en prenant en compte les particularités des installations en AB. Pouvoir mieux suivre les dynamiques d'installations en AB pour mieux les accompagner et donner des repères aux conseillers et décideurs.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer; mesure régionale à créer; mesure organisationnelle;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Toutes les structures qui accompagnent l'installation, dont les GAB et la FRAB AuRA, les Points Accueil Installation, la DRAAF, l'INRAE et d'autres partenaires.

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 134

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Chambres d'agriculture AURA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Mettre en place un parcours incitatif à la transmission, comme il existe un parcours à l'installation, 7 à 10 ans avant la transmission.

Le cédant qui s'engage dans ce parcours pourra bénéficier de formations sur des aspects humains, juridique, économique et fiscaux pour lui permettre de maturer son projet de transmission. Il pourra bénéficier d'aides pour la mise en état de son exploitation (bâtiments, agro-écologie, restructuration...) avant de la transmettre et d'incitation fiscale à la sortie, voire d'une dotation type DJA ou d'une bonification de sa retraite

### **Contexte régional**

En Auvergne Rhône Alpes, 23 % des exploitants ont 60 ans et plus. Dans cette population, plus d'un tiers (36%) ne sait pas ce que va devenir son exploitation et un autre tiers (33 %) n'envisage pas de partir dans l'immédiat.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'enjeu est de mieux accompagner les cédants et d'inciter à la transmission plutôt qu'à l'agrandissement.

L'objectif de cette proposition est de permettre aux exploitants de réfléchir tôt à la transmission de leur exploitation en étant épaulé et formé. Ainsi, ils peuvent anticiper les modifications de système ou les investissements éventuels à mettre en œuvre pour optimiser les chances de transmission et coller à la demande des porteurs de projet.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Financement Etat/Conseil régionaux/départementaux/collectivités/filières - Chambres d'agriculture pour l'organisation et la gestion du parcours à la transmission – l'ensemble des acteurs de l'agriculture doit être impliqué

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 135

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Chambres d'agriculture d'AURA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Mettre en place un crédit-vendeur en agriculture, comme cela existe dans d'autres secteurs d'activité. Ce crédit-vendeur doit être accompagné d'une garantie portée par l'état via la BPI pour assurer le cédant en cas de non paiement du repreneur.

### **Contexte régional**

Les nouveaux profils de porteurs de projet peuvent parfois avoir des difficultés à mobiliser l'ensemble du financement par des organismes bancaires. Ce dispositif pourrait compléter des plans de financement lors de reprise.

Par ailleurs, le montant des retraites agricoles étant faible, le crédit vendeur permettrait un complément de revenu intéressant pour le cédant.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'enjeu est de permettre à un cédant et un repreneur qui ont trouvé un accord sur un prix de cession d'aller au bout de leur projet respectif en rassurant le cédant sur le paiement de son prêt.

L'objectif de cette proposition est de faciliter les transmissions en garantissant au cédant le paiement de son prêt et en permettant au porteur de projet un mode de financement complémentaire.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Financement Etat/BPI - Etablissements bancaires/notaires

### **Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 136

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Chambres d'agriculture d'AURA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Favoriser les stages (minimum 15 jours) en exploitations agricoles pour les salariés qui souhaitent se reconverter en agriculture, soit comme chef d'entreprise, soit comme salarié.

Il s'agit de favoriser la prise de congés sans solde pour ce type d'expérience et d'assurer une rémunération et une couverture sociale au stagiaire.

### **Contexte régional**

Les personnes accueillies en PAI sont parfois très éloignées du monde agricole et pourtant envisagent une reconversion en agriculture. Les dispositifs actuels de stage ou de parrainage ne permettent pas à un salarié en activité de bénéficier d'une rémunération s'il souhaite tester ce projet de reconversion.

Ainsi, de nombreuses personnes ne vont pas au bout de leur projet car une démission ou une absence de rémunération n'est pas envisageable.

A l'inverse, d'autres faisant un choix trop rapide peuvent se trouver déçus ou dépassés par le métier d'agriculteur.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'enjeu est de permettre à un maximum de personne de tester le métier d'agriculteur pour attirer des personnes vers ce secteur d'activité.

L'objectif de cette proposition est de permettre à n'importe quel salarié qui souhaite se reconverter en agriculture de tester ce projet en réalisant un ou plusieurs stages et ainsi de prendre une décision éclairée quant à la poursuite ou pas de sa reconversion.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Financement Etat/Conseil régionaux/départementaux/collectivités/filières - MSA/Organismes de Formation

**Avez-vous des commentaires ?**

Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

**FICHE PROPOSITION – N° 137**

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : FRAB AuRA

**Proposition (15 lignes maximum)**

Développer les solutions de portage et de stockage foncier, en les orientant en priorité vers les terres en agriculture biologique. Il faut permettre aux porteurs et porteuses de projet de s'installer en accédant au foncier à moindre coût. Les solutions de portage peuvent être des solutions pertinentes.

**Contexte régional**

Le foncier est couteux et reste disponible trop peu de temps. Les porteurs de projet ont des difficultés à accéder au foncier.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Faciliter les installations en agriculture biologique pour la transition écologique de l'agriculture.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

SAFER, structures qui accompagnent les installations,...

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 138

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Chambres d'agriculture d'AURA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Maintenir voire renforcer le niveau de formation en amont de l'installation à travers un dispositif PPP renforcé. Ce dispositif devra permettre aux futurs installés :

- De définir les compétences dont ils ont besoin pour mener à bien leur projet et pérenniser leur installation.
- De proposer des formations certifiantes dans tous les domaines de la création d'entreprise en intégrant les enjeux de demain notamment sur les adaptations au changement climatique
- D'échanger, présenter, confronter son projet avec des professionnels du monde agricole (agriculteurs, techniciens, conseillers,...)
- De proposer des stages de plus ou moins longue durée

### **Contexte régional**

L'accès à la Dotation Jeune Agriculteur est conditionné dans la nouvelle DJA à la validation d'un PPP ou d'un dispositif équivalent. Il faut donc pérenniser, voire renforcer ce dispositif.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Gérer une entreprise agricole nécessite des compétences de plus en plus complexes. Il est primordial que les porteurs de projet, pour pérenniser les exploitations aient une formation adéquate en amont de leur installation.

L'objectif de cette proposition est de mettre en place un dispositif permettant de s'assurer de la maîtrise de compétences clé par le porteur de projet et lui permettre de confronter son projet à la réalité.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat/Conseil régionaux/départementaux/collectivités/filières/Chambres d'agriculture/associations

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 139

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : FRAB AuRA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Prioriser systématiquement les installations en agriculture biologique dans les Schémas Directeurs Régionaux des Exploitations Agricoles (SDREA), a fortiori pour les terres déjà conduites en agriculture biologique. La future LOA doit être prescriptive sur ce point et imposer la priorisation sur l'accès des terres aux projets en agriculture biologique qui remplissent les critères nécessaires (viabilité, vivabilité...). Cette priorisation doit être renforcée lorsque les terres en question ont déjà été converties, tel que c'est le cas aujourd'hui pour les rétrocessions SAFER.

### **Contexte régional**

La Loi d'Avenir de 2014 a ouvert la possibilité d'introduire des critères favorables au développement de l'agroécologie dans les SDREA. Cela n'a été mis en œuvre que dans une seule Région, le Grand-Est.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Les fermes et les terres engagées en agriculture biologique doivent pouvoir rester en agriculture biologique au moment de la transmission. Cela n'est pas toujours le cas. Parfois les terres certifiées AB sont reprises par des agriculteurs en conventionnel. Ce mode de production, qui est soutenu par les pouvoirs publics car il contribue à la préservation des ressources naturelles, ne doit pas être abandonné au moment de la transmission, ce phénomène est à limiter.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Schémas Directeurs Régionaux des Exploitations Agricoles (SDREA)

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 140

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Chambres d'agriculture d'AURA

**Proposition (15 lignes maximum)**

Financer l'émergence de projet avec des chèques conseil

**Contexte régional**

Certaines personnes accueillies en PAI ne sont qu'aux prémices de leur projet et sont plutôt porteuses d'idées que de projets concrets.

Il n'existe pas aujourd'hui de dispositifs permettant de les accompagner dans la maturation et la concrétisation de leur projet. Si cela passe par des stages, il y a également besoin d'un accompagnement sous forme de formation et de suivi individuel.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'enjeu est de permettre aux porteurs d'idées de bénéficier d'un suivi adapté pour que leur projet se réalise.

L'objectif de cette proposition est de mettre en place un financement et un parcours pour l'accompagnement à l'émergence de projets

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer; mesure législative/réglementaire à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat/Conseil régionaux/départementaux/collectivités/filières/Chambres d'agriculture/associations

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 141

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Chambres d'agriculture d'AURA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Mettre en place un guichet unique PAIT via une labellisation nationale avec un cahier des charges porté par l'Etat ou la Région.

Ce PAIT aurait vocation à renseigner, orienter, recenser l'ensemble des cédants et des porteurs de projet mais également d'animer l'ensemble des partenaires et intervenants autour de l'installation et de la transmission pour créer une dynamique territoriale.

### **Contexte régional**

En Auvergne Rhône Alpes, 23 % des exploitants ont 60 ans et plus. Dans cette population, plus d'un tiers (36%) ne sait pas ce que va devenir son exploitation et un autre tiers (33 %) n'envisage pas de partir dans l'immédiat.

Aujourd'hui c'est 3 000 personnes qui sont accueillies dans les PAI pour environ 1 700 installations (avec ou sans DJA).

Le taux de renouvellement est de 64 %, il est primordial de le maintenir, voire de l'augmenter, dans les années à venir

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'enjeu est de développer une dynamique territoriale sur les questions d'installation et de transmission.

L'objectif de cette proposition est de mettre en place un PAIT clairement identifié et reconnu par les cédants et les porteurs de projets. Ce PAIT devra permettre de renseigner et d'orienter au plus près des besoins des cédants et des porteurs de projet.

Il devra également être l'animateur d'un réseau de partenaires travaillant ensemble à maintenir ou augmenter le taux de renouvellement des exploitations.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat/Conseil régionaux/départementaux/collectivités/filières/Chambres d'agriculture/associations

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 142

**Thématique** : Installation et transmission

**Organisme** : Celavar Aura

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Systématiser la mention des enjeux de changements climatiques à tous les échelons de la formation agricole :

Intégrer systématiquement ces enjeux dans les formations des agriculteurs (initiales et continues). On ne peut plus passer à côté de ces sujets, il faut que les formations puissent être en accord avec les enjeux à atteindre. Cette proposition est en lien avec notre autre proposition "Systématiser la mention des enjeux de changements climatiques sur les formations des conseillers.eres (exemple de la Fresque du Climat et fresque Agri-alim). Dans cette proposition, il s'agit d'avoir des conseillers formés à ces questions, c'est aussi avoir des personnes compétentes pour parler de ces sujets avec les agriculteurs.

### **Contexte régional**

Dans les perspectives de la fiche-repère « Conseil Agricole » du gouvernement, il est clairement fait mention que « le besoin en compétences des agriculteurs va s'accroître parallèlement à la diversification des modèles agricoles, aux défis climatiques, sanitaires et environnementaux émergents, à la digitalisation de l'agriculture et aux approches systèmes d'exploitation qui se développent et sont parfois complexes ». La présentation faite à la plénière d'ouverture de cette concertation (le 01/02/2023) a montré également de façon très claire les enjeux d'adaptation auxquels aller se confronter le monde agricole (sur l'utilisation et le partage de la ressource en eau, sur les conséquences de l'utilisation de produits phyto-sanitaires, etc.)

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Formation continue et initiale des agriculteurs et futurs agriculteurs

Compréhension et intégration des enjeux du changements climatiques sur le monde agricole

Adaptation des pratiques aux changements climatiques

Résilience de l'agriculture

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Tous les acteurs de la formation professionnelle (CFPPA, Lycées Agricoles, MFR) et continue (VIVEA...) ; tous les acteurs para-agricoles (chambres d'agriculture, structures de l'accompagnement agricole...)

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 143

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : MALGAT Thibaut

**Proposition (15 lignes maximum)**

Je suis convaincu que l'énergie et l'agriculture se font qu'un. Il est indispensable et nécessaire de pouvoir développer des projet agrivoltaïsme sur les exploitations en AURA afin de les pérenniser.

**Contexte régional**

Floue au niveau des départements et vision différente d'un département à l'autre.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Souveraineté alimentaire et souveraineté énergétique.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer; autre type d'action; mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Facilité les développement des enr sur les exploitations agricoles. Que toutes les exploitations puissent avoir accès de manière résonnait et simple.

**Avez-vous des commentaires ?**

J'aimerais faire parti du groupe de travail pour exposer ma vision. Merci pour le travail débuté !

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 144

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Delhermet Elisabeth

**Proposition (15 lignes maximum)**

Développer l'agriculture biologique économe en eau sur de petites fermes en vente directe.  
Donc moins de consommations d'énergie pour le transport car ventes locales

**Contexte régional**

Contexte de désertification mais nécessaire sur tout le territoire

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'objectif est de maintenir des fermes viables de taille modeste donc nombreuses partout sur le territoire .

Echéance rapide donc sou 2/3 ans vu le nombre de départs à la retraite

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure organisationnelle;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat et régions et surtout déjà faire respecter les engagements de l'état sur la loi Egalim sur la part des produits bios dans la restauration collective

**Avez-vous des commentaires ?**

c'est urgent

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 145

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Robelin Dominique

**Proposition (15 lignes maximum)**

Mettre tout en œuvre pour développer l'agriculture biologique et les changements environnementaux (plantations de haies, économie d'eau, ...)

**Contexte régional**

?

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

être actif dans les actions face au changement climatique  
avoir un calendrier concret d'actions mesurables et efficaces  
être cohérent entre le discours et les actes

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

tous les acteurs, toutes les structures devraient avoir cet objectif partagé

**Avez-vous des commentaires ?**

je pense que l'on continuera dans le même sens (plus de productivisme) , quelles mesures pour soutenir et développer la Bio ?

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 146

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : VIVEA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Former les agricultrices et agriculteurs d'AuRA à réussir leur transition agroécologique et à faire face au changement climatique pour pérenniser leur système de production

- objectiver la réalité du changement climatique en repérant ses impacts sur son système de production et identifier des pistes pour rendre leur système plus résilient
- repérer les leviers de résilience reposant sur les processus biologiques et biochimiques des systèmes de culture, des sols (microbiologie des sols....), et de l'eau
- aborder par l'approche systémique les changements de pratiques envisagés en appréciant les interactions entre les différents éléments du système de production (sol, eau, plante, animal, ...)
- sécuriser le changement de leurs pratiques en expérimentant

### **Contexte régional**

La sécheresse a fortement impacté les cultures et l'élevage de la région.

Il convient donc de renforcer la résilience et l'adaptation des productions végétales (et donc animales) au changement climatique.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Renforcer les compétences techniques/agronomiques des agricultrices et des agriculteurs, en lien avec les structures de recherche et de développement, pour les accompagner le changement de pratiques

La formation doit permettre aux agricultrices et agriculteurs de savoir :

- Identifier des nouvelles pratiques pour rendre son système de production plus résilient face à la réalité objectivée du changement climatique, notamment face au risque de sécheresse

- Mobiliser une ou des pratiques agroécologiques pour optimiser la qualité, la productivité et la durabilité des sols ; pour améliorer la gestion globale de la ressource en eau (quantité et qualité) ; et pour développer la biodiversité au service de l'exploitation et du territoire
- S'approprier une méthode pour tester, individuellement ou collectivement, la validité de ces nouvelles pratiques sur son exploitation pour les ajuster
- Apprécier l'impact de ces nouvelles pratiques sur l'autonomie de son système et/ou sur sa pérennité dans différentes dimensions de l'entreprise (humaine, économique, environnementale, sociétale, ...)
- Communiquer et valoriser les pratiques nouvelles : argumenter et témoigner du sens de ses pratiques face à des tiers (voisins, élus, citoyens, ...)

Dès 2023

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Structures R&D, Organismes de formation agricoles, Structures économiques agricoles, VIVEA, ...

**Avez-vous des commentaires ?**

Cette action de développement des compétences est à accompagner en terme matériel, financier et humain.

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 147

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : SAINT-ETIENNE METROPOLE

### **Proposition (15 lignes maximum)**

L'enjeu est d'agir en urgence sur l'adaptation des systèmes (modèles et types de productions) et pas seulement sur les pratiques agricoles (travail du sol, ...), face aux changements climatiques qui fragilisent l'ensemble des exploitations et des filières.

Une des priorités est de trouver des solutions soutenables en matière de gestion de l'eau, pour ne pas déstabiliser l'agriculture à court terme (augmenter les capacités de stockage de l'eau), mais aussi d'impulser en parallèle une évolution globale des systèmes agricoles (adaptation des espèces cultivées, des modes de production (agroforesterie...)).

Il faudrait mettre en place le principe d'économie circulaire de la gestion de l'eau : tester et normaliser rapidement la réutilisation des eaux usées traitées en agriculture pourrait être une première étape.

Enfin, un autre levier d'action serait de faciliter la mise en place des Paiements pour Services Environnementaux à l'échelle territoriale, en proposant un régime d'aides d'Etat dérogatoire aux aides de minimis. Le régime notifié utilisé par les Agences de l'Eau ne permet pas aux collectivités d'intervenir malheureusement.

### **Contexte régional**

Il existe des secteurs identifiés en déséquilibre quantitatif de la ressource en eau, où la concertation est délicate. De même, des projets de stockage d'eau pour l'irrigation pourraient s'envisager dans certains secteurs, mais le contexte administratif et financier est très compliqué.

A noter enfin que les financements des projets de PAEC ont été réduits fortement et fragilisent encore plus la transition des exploitations agricoles à très court terme, voir remettent en question des dynamiques territoriales engagées depuis plusieurs années malheureusement.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Cette proposition vise le maintien des exploitations et des filières en réponse aux objectifs d'augmentation de la consommation de produits agricoles locaux en lien avec le développement des Projets Alimentaires Territoriaux impulsés par l'Etat.

Il conviendrait de mettre en place ces actions à court terme (3 à 5 ans).

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Les DRAAF, les Régions, les Départements, les Collectivités locales et les organismes professionnels agricoles.

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 148

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : CASATI Bruno

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Objectifs Loi Pacte? Viser l'indépendance énergétique et alimentaire . Comment ? Moratoire immédiat sur le développement des EnR intermittentes et non pilotables. Pourquoi ? Loi d'avenir, les décisions prises par pur dogmatisme ou idéologie hypothèquent l'avenir. Deux exemples récents en sont l'illustration. Fiasco de la loi retraite, résultat d'une décision idéologique adoptée 40 ans en arrière de ramener l'âge de la retraite de 65 à 60 ans. Crise énergétique, résultat d'une décision idéologique de réduire l'énergie nucléaire à 50 % et son remplacement par des EnR, éoliennes et centrales photovoltaïques, à la production dépendante des aléas météorologiques, d'où savoir-faire industriel nucléaire sacrifié. Conséquences de l'intermittence et du non pilotable ? S'en référer au Royaume-Uni, 4,8 Milliards d'euros en 2022 pour pallier ces inconvénients. S'en référer à l'Allemagne, production brut issue pour 46,5% en 2022 malgré le développement des EnR . Une des causes en sus de ses inconvénients, la baisse du vent en Europe . Développer encore plus les EnR., la fuite en avant. L'avenir toujours. Ces EnR artificialisent les sols (plus d'1ha de terre arable pour une seule éolienne), d'où impact sur l'indépendance alimentaire. Cf. alerte de Marc Benoit du 10 mars 2023, chercheur agro-économiste à l'Institut national de recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) sur le sujet. Les impacts des éoliennes sur les paysages, la biodiversité, la faune, sont connus, on persiste. Mais quid des autres ? Les éoliennes assèchent les sols, quels effets sur les prairies, les cultures, les nappes phréatiques ? Les éoliennes modifient les courants d'air locaux , quels impacts sur les météo locales, captent une partie de la vitesse du vent, quels effets globaux sur ces derniers? Une certitude, les agriculteurs ne pourront pas répercuter le surcoût énergétique.

### **Contexte régional**

Baisse des bêtes de qualité dans les foires déjà constatée, encore un savoir-faire sacrifié au profit des ateliers d'engraissement industriels

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'indépendance alimentaire et énergétique. Protéger l'agriculture de qualité. Sans délais.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; autre type d'action;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

La Région, le monde agricole, les climatologues et agro-économistes éclairés.

**Avez-vous des commentaires ?**

Que l'homme cesse de jouer à l'apprenti sorcier et revienne au bon sens campagnard

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 149

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : INTERBEV AURA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

faire face aux enjeux du réchauffement climatique relève pour nous de faire face à de nombreux défis.

-L'enjeu de l'autonomie alimentaire des élevages passe par un développement accru de stockage de l'eau pour couvrir les besoins d'alimentation des troupeaux et les besoins d'irrigation de cultures nécessaires à l'alimentation et au bien être des animaux.

-L'adaptation des exploitations passera également par une adaptation des effectifs des animaux en lien avec les nouvelles potentialités du milieu; elle passera aussi par l'utilisation de ressources fourragères et/ou animales plus adaptées au contexte. Cela devra être accompagné massivement par de la recherche afin d'identifier des caractères adaptatifs au règne animal et végétal.

-Et l'adaptation devra aussi passée par l'anticipation d'un nouveau contexte sanitaire avec notamment l'évolution du parasitisme et/ou l'apparition de maladies.

-L'élevage dans ce nouveau contexte, devra rester productif, économique, responsable pour faire face à l'enjeu de souveraineté alimentaire nationale et régionale.

### **Contexte régional**

La Région AURA possède le premier cheptel allaitant français, et fera partie des régions les plus impactées par le changement climatique. Les éleveurs et l'ensemble de la filière n'auront donc pas le choix de s'adapter à cette nouvelle donne. Ces changements structuraux devront être accompagnés par des politiques publiques à hauteur des enjeux qu'ils représentent en priorité celui de la souveraineté alimentaire.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'enjeu stratégique est d'obtenir une pérennité de l'élevage régional ainsi que l'ensemble des maillons de la filière; très importants et très développés au sein de notre région.

L'objectif est de produire une viande durable en maximisant la typicité territoriale (importance des prairies dans notre région) mais en allant chercher de nouvelles ressources fourragères

indispensables à l'alimentation des animaux. En ce sens, le développement de l'irrigation et/ou du stockage de l'eau nous semble essentiel pour atteindre cet objectif. L'échéance visée serait la plus brève possible pour faire face à la décapitalisation du cheptel bovin/ovin viande déjà très marquée.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

L'Etat, les collectivités territoriales, le réseau consulaire, les réseaux techniques et économiques, les interprofessions

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 150

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : FRSEA AURA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Verrou 1 : l'insécurité juridique des producteurs

Proposer un pacte pour une protection juridique des agriculteurs qui les sécurise dans leurs projets et les encourage à s'engager dans une agriculture durable

- Privilégier les démarches collectives territoriales et expérimentales au recours à la réglementation, en favorisant les approches transversales, avec la recherche, et pragmatiques (ex : Innov'Azote)
- Identifier les causes des infractions environnementales et des recours, et faire respecter un principe de proportionnalité et de droit à l'erreur (ex : projets bloqués, entretien des haies)
- Face à la multiplication des zonages environnementaux, travailler sur une simplification pour une meilleure lisibilité et une plus grande efficacité environnementale, compatibles avec la réalité du terrain.

Verrou 2 : un manque d'innovations qui place les agriculteurs dans des impasses techniques

Mettre en place un cadre réglementaire favorable et les financements adaptés sur :

- la génétique animale et végétale, les méthodes de lutte contre les bioagresseurs, les agro-équipements
- Le numérique (enjeux de la traçabilité et de la mobilisation des données agro-agri).

Verrou 3 : les outils de transfert et de déploiement inadaptés aux enjeux

Il convient d'adapter les outils du développement à du « sur mesure » qui correspond aux projets économiques des agriculteurs :

- Optimiser l'utilisation du CasDAR
- Mettre en œuvre un plan d'action pour déployer les innovations dans les exploitations, en mobilisant les compétences et les moyens adéquats
- Favoriser l'investissement en pérennisant et en renforçant les systèmes de soutien existants.

Verrou 4 : le manque de valorisation des efforts vers la neutralité carbone

- Pour une certification carbone agricole (« carbon farming ») qui apporte une juste rémunération à l'agriculteur (ex : reconnaissance du Label Bas Carbone au niveau européen...)

- Favoriser la sobriété énergétique et l'autoconsommation des exploitations.

Verrou 5 : Une protection sanitaire qui n'est plus un enjeu prioritaire pour l'Etat

- Réengagement de l'Etat dans la surveillance sanitaire (animal / végétal)
- Autoriser la pulvérisation par drones dans le cadre de la loi
- Sortir de l'impasse sur la mise en œuvre du Conseil Stratégique Phytosanitaire (CSP).

Verrou 6 : Les injonctions contradictoires des donneurs d'ordre

- Faire évoluer conjointement l'offre et la demande dans les filières
- Actionner le levier de la commande publique d'Etat et des collectivités, pour que la restauration collective joue son rôle de prescripteur (notamment par les PAT).

### **Contexte régional**

Lors de la dernière révision des zones vulnérables, nous avons noté la difficulté pour la profession agricole d'avoir accès aux mesures et d'identifier rapidement les secteurs qui pourraient dépasser les normes en vigueur. Aucune réactivité n'est possible pour mettre en place des mesures correctives, sans passer par le réglementaire et le classement en ZV... Afin de privilégier les démarches expérimentales, il faut des financements à la hauteur des enjeux.

Lors de nombreux contrôles OFB dans notre région, les agriculteurs s'interrogent toujours sur ce qu'ils ont le droit de faire ou pas en matière de curage d'un fossés ou d'entretien d'une haie. Il convient de remettre en perspective avec la réalité du terrain et les enjeux de protection des espèces protégées, le travail des agriculteurs d'entretien de leurs haies et d'éviter par une réglementation arbitraire de restreindre la liberté d'entreprendre d'un agriculteur et de figer son exploitation : une haie peut être valorisée sans mettre en péril les espèces qu'elle abrite.

La recherche commence enfin à avancer sur des moyens de lutte alternatifs aux phytos pour lutter contre *Drosophila suzukii*. Mais sans solution et avec le retrait de la majorité des molécules à disposition des producteurs, des cerisiers ont commencé à être arrachés dans notre région.

(Risque de) Désengagement de l'Etat dans la lutte contre la flavescence dorée et les rats taupiers dans notre région.

Sécheresses à répétition dans nos territoires et perte de valeur pour certaines de nos prairies naturelles.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

1. Le défi de la souveraineté alimentaire et énergétique : un enjeu de reconquête

La crise sanitaire COVID-19, la guerre en Ukraine, le changement climatique... mettent l'ambition de souveraineté alimentaire à l'épreuve. Le rôle de l'agriculture dans la souveraineté énergétique comme productrice d'énergie est également un atout.

2. Le défi de la transition écologique : concilier la production et l'impératif climatique et environnemental

Cela signifie que face aux objectifs ambitieux en matière environnementale et climatique, qui se multiplient en France en Europe, la cohérence entre les politiques publiques est centrale : accords de libre-échange et réciprocité des normes, règles de la commande publique dans la restauration collective, lisibilité des normes, délais de procédure administrative, investissement, moyens d'accompagnement... L'insécurité juridique croissante des agriculteurs est une résultante des

politiques publiques à laquelle il convient d'apporter des solutions. L'entreprise agricole doit avoir les moyens juridiques, techniques et financiers de réaliser les transformations nécessaires.

3. Le défi économique : restaurer la compétitivité des exploitations et assurer leur résilience

L'affaiblissement de la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire français, face à des importations croissantes, est incompatible avec les objectifs de souveraineté alimentaire, de transition agroécologique et de lutte contre le changement climatique. Il est également incompatible avec deux autres défis : la réponse à une demande de plus en plus segmentée des consommateurs et le renouvellement des générations agricoles.

Il faut travailler sur plusieurs dimensions de la production dans toute la chaîne alimentaire pour restaurer cette compétitivité : la création de valeur, la résilience des exploitations face aux aléas climatiques et sanitaires, l'optimisation des facteurs de production et la baisse des charges, la recherche d'innovations techniques et leur déploiement, la réalisation d'investissements massifs.

4. Le défi de la réponse aux attentes du consommateur : une hyper segmentation de l'offre face à la versatilité du choix

L'agriculture, dans sa fonction nourricière première, doit répondre à trois défis concomitants : participer aux équilibres mondiaux de l'alimentation, répondre aux attentes multiples des consommateurs et participer à l'effort de solidarité alimentaire nationale.

5. Le défi de la vitalité économique des territoires et de la place des agriculteurs dans la ruralité

Les territoires ruraux sont des espaces qui possèdent de nombreux atouts, ressources et potentialités. Il faut remettre, au cœur des priorités, l'activité économique des zones rurales et, bien évidemment, le vivre-ensemble que cela exige. Le rôle des entrepreneurs et des investisseurs pour le maintien et la vitalité des territoires ruraux doit être mieux connu et reconnu. Les enjeux sont multiples : emploi, attractivité des territoires ruraux, relocalisation de la production, aménagement du territoire...

6. Le défi du renouvellement des actifs, chefs d'entreprises et salariés

En 2020, un quart des chefs d'exploitation a plus de 60 ans et la moitié a plus de 50 ans. Ce défi du renouvellement des générations invite à repenser non seulement les conditions d'installation et de transmission des exploitations, mais aussi la formation aux métiers de l'agriculture, et le déploiement d'un conseil stratégique autour du projet économique de l'agriculteur.

Horizon 2040

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure législative/réglementaire à créer; mesure organisationnelle;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Administration (DDT, DRAAF, DREAL, OFB, ARS, ministères concernés), Chambres d'agriculture, FRSEA et JA, Coopératives agricoles, instituts techniques, INRAE, collectivités territoriales, collectifs agricoles pour des pratiques innovantes (GIEE, groupes DE

### **Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 151

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : FRCUMA AuRA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

- \*Extension du régime de l'entraide aux Cuma (va avec le renforcement de l'action collective)
- \*Ouverture du sociétariat des Cuma (va avec le renforcement du lien agriculture et ruralité)
- \*Soutien accru à l'expérimentation et l'innovation des agriculteurs en collectif (idée d'espace-test recherche).
- \*Soutien et reconnaissance des dynamiques collectives qui permettent d'oser, de passer le cap vers des changements de pratiques (force du collectif vs. individu) ⇒ dispositifs de financements à l'animation cohérent et accessible (avec incitation / bonus subventions).
- \*Formation des animateurs de collectifs (accompagnateurs des collectifs doivent être des agitateurs et des facilitateurs du changement plutôt que des conseillers préconisateurs).
- \*Mise en place d'espaces d'intermédiation (e.g. réunions de secteurs, en analogie aux conseils de quartier dans la démocratie participative) avec un animateur qui facilite les échanges entre agriculteurs, les écoute, afin de formuler des propositions concrètes d'accompagnement pour la transition des systèmes.

### **Contexte régional**

- \*Verrou : des politiques publiques qui ne favorisent pas assez l'entraide et le collectif comme élément d'économie, de sobriété et de lien social (investissements collectifs = sobriété, obligatoire à la transition actuelle des systèmes agricoles) // Levier : réfléchir davantage aux modes d'organisations sociales dans les politiques publiques.
- \*Verrou : manque de soutien sur l'accompagnement & l'animation des collectifs dans la transition de leurs systèmes (par exemple : cadres proposés contraignants et peu accessibles, e.g. GIEE) // Levier : formation des animateurs (accompagnateurs des collectifs doivent être des agitateurs et des facilitateurs du changement plutôt que des conseillers préconisateurs) + mise en place de dispositifs de financement à l'animation adapté et accessible (avec des mesures d'incitation telles que majorations sur les subventions)
- \*Verrou : des politiques de subventionnements par exemple sur le matériel agricole parfois déconnectées des enjeux environnementaux // levier : repenser les aides et la fiscalité en fonction de considération environnementale.

\*Verrou : une agriculture enfermée dans son « monde » qui peut rebuter les personnes extérieures nécessaires à son renouvellement // levier : redonner un sens sociétal à l'agriculture qui est une forme de bien commun afin d'attirer de nouveaux talents et des personnes qui auraient envie de s'y engager (élèves, entrepreneurs, citoyens, professeurs etc.) + besoin de sensibiliser et promouvoir davantage les modèles d'agriculture collective auprès des apprenants et des porteurs de projets (établissements d'enseignement agricole + parcours à l'installation) pour montrer l'intérêt du collectif dans la transition des systèmes (d'un point de vue social, économique et environnemental)

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

\*L'adaptation aux changements climatiques mais aussi économiques pour la pérennité d'une agriculture durable et attractive sur notre territoire...

\*Pour ce faire : parvenir à lever les résistances des agriculteurs au changement, et ainsi les accompagner sereinement vers la transition de leurs systèmes, donc s'appuyer sur l'animation des collectifs

- proposer des dispositifs de financement à l'animation cohérent et accessible (avec incitation / bonus subventions)

- former les animateurs à l'animation de collectifs (accompagnateurs des collectifs doivent être des agitateurs et des facilitateurs du changement plutôt que des conseillers préconisateurs)

- mise en place d'espaces d'intermédiation (e.g. réunions de secteurs, en analogie aux conseils de quartier dans la démocratie participative) avec un animateur qui facilite les échanges entre agriculteurs, les écoute, afin de formuler des propositions concrètes d'accompagnement pour la transition des systèmes

\*d'ici 5 années

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure organisationnelle;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Structures représentant et animent les collectifs (en opposition au conseil), enseignement agricole, structures qui accompagnent les porteurs de projet, acteurs institutionnels & financiers

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 152

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : GDS43

**Proposition (15 lignes maximum)**

de la formation pour accompagner nos éleveurs et nos structures à plus d'agilité, de technicité  
de l'innovation : plus d'investissement dans le développement d'outils d'aide à la décision  
de la communication : donner une image positive du/des métier(s) pour avoir des jeunes motivés  
prendre conscience de l'importance du sanitaire/santé --> clé de voûte de l'élevage, lien entre  
santé animale/humaine et environnementale

**Contexte régional**

Très peu ou pas d'actions aidées pour la santé hors cela a un gros impact soit sur la santé humaine  
soit sur l'état financier des exploitations

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif  
cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

enjeu stratégique de maintenir une agriculture régionale forte qui répond aux attentes des  
consommateurs

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

c

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 153

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : FNE AuRA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Quoi : Les enjeux de changements climatiques doivent être intégrés dans toutes les formations agricoles, allant des lycées agricoles aux formations d'ingénieurs et conseillers agricoles.

Dans les perspectives de la fiche repère du gouvernement « Conseil Agricole », il est clairement fait mention du fait que les conseillers agricoles doivent « renforcer leurs compétences en conseil stratégiques », pour pouvoir répondre aux « transitions à venir (qui vont) demander un accompagnement sur mesure.

Il faut intégrer automatiquement les enjeux de changements climatiques, avec tout ce que cela implique (adaptation des pratiques, bilan humus des sols, changement de la consommation d'énergie, d'intrants... ) à la formation de ces conseillers. Une manière pour que ces enjeux soient intégrés et compris... Une multitude d'outils existent pour arriver à cela, mais faire connaître les résultats des réseaux CIVAM, BASE etc... l'exemple de la Fresque du Climat et de l'agri-alim nous paraît être un bon début.

### **Contexte régional**

Dans les perspectives de la fiche repère du gouvernement « Conseil Agricole », il est clairement fait mention du fait que les conseillers agricoles doivent « renforcer leurs compétences en conseil stratégiques », pour pouvoir répondre aux « transitions à venir (qui vont) demander un accompagnement sur mesure, bien différent du conseil technique standardisé, descendant et de court terme ».

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Sensibilisation, formation des personnes qui conseillent les agriculteurs

Intégration des enjeux de changements climatiques à TOUS les niveaux

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer; mesure organisationnelle; autre type d'action;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Tous les acteurs de la formation professionnelle (CFPPA, Lycées Agricoles, MFR, école supérieures))

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 154

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : FNAMS (Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences)

### **Proposition (15 lignes maximum)**

De plus en plus d'agriculteurs expérimentent, de leur propre chef ou dans le cadre de groupes de réflexions (groupe 30000, GIEE...) des solutions innovantes sur leurs exploitations pour s'adapter au changement climatique et oeuvrer à la transition agro écologique. Le dispositif du Crédit Impôt Recherche est un outil permettant d'accompagner financièrement l'effort de recherche et certains agriculteurs commencent à s'en emparer mais sa mise en œuvre répond à des critères stricts, identiques quelle que soit la taille de l'entreprise. Certains critères pourraient être adaptés à la situation des agriculteurs, dans une logique de simplification administrative ou d'incitation à entrer dans ce dispositif. Ce levier de financement supplémentaire à l'expérimentation de solutions innovantes permettrait à des agriculteurs de faire émerger des propositions issues du terrain qui pourraient ensuite faire l'objet d'une diffusion large.

### **Contexte régional**

La région AURA ne fait pas partie des régions leaders en matière d'organisation des agriculteurs dans des dispositifs de type GIEE /groupe 30000 / groupe Dephy, susceptibles de faire émerger plus facilement des pratiques innovantes

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Accompagner les changements d'assolement pour aller vers des systèmes de cultures plus résilients face au changement climatique

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Agriculteurs, conseillers Chambres pour émergence de projets éligibles, cabinets spécialisés sur ce type d'accompagnement (exemples Leyton, F. Iniciativas...)

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 155

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : FNE AuRA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Favoriser l'accompagnement et la mise en place d'actions concrètes pour : relocaliser la production, la transformation et l'alimentation en fonction des besoins des territoires

La relocalisation est un véritable enjeu pour favoriser des circuits de production, de transformation et de consommation à taille humaine.

Notre proposition :

- Plus de financements pour ce type de projets (auprès de nos structures, mais aussi auprès des collectivités publiques, des chambres ...)
- Des financements sur des temps longs pour avoir le temps de mener des actions (il ne s'agit pas d'innover chaque année, il faut avoir les moyens de mener les actions sur le long terme)

### **Contexte régional**

Actuellement, des outils et des fonds de financements existent pour favoriser ce type d'action, mais ils sont largement insuffisants (financement pour l'animation des PAT et pas pour la mise en place des actions ; AAP du PNA dont les montants ne sont pas assez conséquents...). Or, on ne pourra pas jouer la carte de l'adaptation aux changements climatiques sans revoir la taille des fermes, le type de production, les lieux de transformation et de vente...

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Créer des circuits courts pour une juste répartition des plus-values et meilleure rémunération des agriculteurs

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer; mesure organisationnelle;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

agriculteurs coopératives, consommateurs, collectivités territoriales.

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 156

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : FNE AuRA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Quoi : Orienter et organiser la résilience de la production alimentaire par des cultures naturellement adaptés aux climats secs.

Dans un climat qui devient plus chaud et plus sec, il faut produire et consommer des aliments qui poussent naturellement dans des climats plus sec et plus chaud, moins exigeant en eau. Pois chiches, Quinoa, Arachide, Amandes, Figs, Noix de Pecan, Pistache...

Pour l'élevage, l'agroforesterie fourragère peut sécuriser la disponibilité des fourrages en période estivale en

Orienter les choix des consommateurs vers ces productions plus tolérantes aux sécheresses.

### **Contexte régional**

Aggravation des sécheresses

Le développement de la relocalisation des productions en circuits courts

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Diminuer la pression et les besoins sur la ressource en eau

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale à créer; mesure régionale à créer; mesure organisationnelle;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

La formation agricole, les Chambres d'agriculture, les associations de développement de l'agriculture biologique, les associations de consommateurs

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 157

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : SEMAE délégation Sud-Est

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Filière d'excellence, premier maillon de la chaîne agricole et alimentaire, la filière semences et plants est pleinement engagée pour apporter à toutes les agricultures des solutions permettant de faire face au changement climatique.

Si la filière reconnaît l'importance des solutions agronomiques, robotiques et numériques, compte-tenu de son champ d'activité, elle se focalise ici sur les solutions génétiques issues de la sélection.

La sélection nécessite un temps long (10 ans en moyenne) et des investissements conséquents (11% CA investis dans la R&D en moyenne).

Pour maintenir et renforcer la capacité de sélection variétale, il est nécessaire de :

- Avoir accès à toutes les innovations, via un cadre réglementaire favorable - notamment le cadre réglementaire de nouvelles techniques génétiques d'édition du génome en cours de discussion actuellement.
- Financer les projets de R&D menés au niveau régional :
  - o Soutenir la recherche publique ;
  - o Soutenir les partenariats entre recherche publique et recherche privée, pour tous les types de sélection.
- Mobiliser les moyens de recherche nécessaires pour faire évoluer les systèmes d'évaluation des variétés, permettant d'introduire de nouvelles caractéristiques qui répondent aux défis des transitions agroécologique et du changement climatique.

### **Contexte régional**

Au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes, la filière semences est représentée par 4 établissements de sélection, 18 entreprises de production et 1500 agriculteurs multiplicateurs. La multiplication de semences occupe 25 500 ha (7% des surface France) pour un produit brut au stade de la récolte de 73 millions d'€ (10% du total France).

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Le progrès génétique apporté par les variétés offre des solutions à deux niveaux :

- Les tolérances et résistances aux stressés biotiques et abiotiques ;
- Des variétés adaptées aux nouvelles pratiques culturales.

Ces solutions répondent aux attentes des différentes agricultures qui s'engagent dans des pratiques vertueuses de diminution des intrants, d'évolution des dans un contexte réglementaire restrictif, voire prohibitif (diminution, disparition ou restriction des différents moyens de production, dont les produits phytosanitaires et l'irrigation).

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire / Ministère en charge de la Recherche /  
Chambre régionale d'Agriculture et Chambre d'agriculture départemental / Région Auvergne-  
Rhône-Alpes / Instituts techniques (ARVALIS, INRAE, FNAMS...) / Eta

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 158

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Suaci Montagn'Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Soutenir déployer les Observatoires et leur diffusion permettant aux éleveurs d'anticiper les changements climatiques et adapter leurs pratiques

### **Contexte régional**

Plusieurs observatoires d'indicateur agro-climatiques et de pratiques agricoles et pastorales existent sur la Région : AP3C, RESYSTH avec Climat XXI, Alpages sentinelles

Ces dispositifs nécessitent d'être poursuivis dans le temps pour permettre une observation sur un temps suffisamment long pour envisager une analyse des adaptations de pratiques pertinentes.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Adaptation des pratiques agricoles et pastorales aux changements climatiques

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Climatologues, Recherche dont INRAe, Chambres d'agriculture, services pastoraux, Massifs

### **Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 159

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Suaci Montagn'Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Faciliter la mobilisation de surfaces : surfaces pastorales, collectives, zones intermédiaires, zones boisées : assouplir les règles avec ONF, déboisement, défrichement...

### **Contexte régional**

La réouverture des espaces et le maintien des espaces ouverts est un enjeu largement partagé sur la Région, notamment sur les zones intermédiaires, porteuses à la fois de ressources fourragères pour les troupeaux qui pourraient être mieux valorisées, mais aussi porteuses d'aménités environnementales en termes de biodiversité ou de paysages.

Des réglementations peuvent complexifier voire empêcher ces réouvertures, un assouplissement des réglementations concernant le déboisement ou le défrichement pourrait faciliter la remobilisation de surfaces.

Un groupe de travail du Conseil National de la Montagne a déjà engagé une réflexion sur le sujet, à creuser.

Des soutiens à l'animation foncière pourraient également faciliter ces démarches.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Adaptation au changement climatique, Biodiversité, Paysage

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Chambres d'agriculture et Services Pastoraux, collectivités territoriales, PNR

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 160

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Suaci Montagn'Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Etat des lieux des points d'eau et besoin en eau pour l'agriculture, l'élevage et le pastoralisme,

Faciliter la réalisation des ouvrages de stockage d'eau,

Soutenir les expérimentations, notamment pour des ouvrages innovants permettant d'économiser l'eau ou de limiter l'évaporation,

Prioriser l'usage de l'eau pour l'alimentation et l'abreuvement des animaux, par rapport aux loisirs.

### **Contexte régional**

L'actualité montre la difficulté de réaliser des ouvrages de stockage d'eau. Pourtant, le stockage d'eau semble nécessaire pour faire face aux sécheresses estivales qui se répètent, alors que les précipitations sont de plus en plus importantes et condensées sur les intersaisons notamment au printemps. Par ailleurs, la raréfaction de l'eau stockée naturellement sous forme de glaciers et de lac de montagne nécessitera une forme de stockage de remplacement pour permettre un écoulement de l'eau de la montagne vers la plaine tout au long de l'année.

Si le ski est une activité qui permet le financement de certains ouvrages d'ampleur, la gouvernance de l'utilisation de l'eau stockée est sans doute à mieux organiser.

L'élevage nécessite l'abreuvement des troupeaux en alpage et sur l'ensemble du territoire, toute l'année. Cette activité agricole ou pastorale répond à des enjeux de souveraineté alimentaire et de production de produits de qualité, qui semblent prioritaires au regard d'autres usages de l'eau plus récréatifs.

Dans ce contexte, les stockages d'eau pourraient être facilités pour ce type d'ouvrages liés à l'alimentation, et une priorisation des usages de l'eau stockée pourrait être travaillée via une gouvernance organisée à l'échelle des Bassins Versants voire des Massifs.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Adaptation des pratiques agricoles et pastorales aux changements climatiques

Souveraineté alimentaire et Qualité des produits

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure organisationnelle; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

L'Etat, l'agence de l'eau, la Région, les chambres d'agriculture et services pastoraux

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 161

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : COPAMAC SIDAM

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Afin de permettre la prise de risque lors de l'expérimentation de nouvelles pratiques, la COPAMAC SIDAM propose un dispositif de droit à l'essai/erreur. Ce dispositif permettrait à un agriculteur de contractualiser une partie de ces surfaces / cheptel en l'engageant dans un protocole pluri annuel permettant d'expérimenter une pratique innovante et sécuriserait le risque pris pendant la phase d'apprentissage.

Ce protocole serait validé grâce à l'accompagnement d'un organisme de développement certifié et compétant. En plus de l'accompagnement technique par l'organisme de développement, le nouveau dispositif garantirait une partie des revenus en cas de perte de rendement. Sous réserve d'une obligation de moyens de la part de l'agriculteur, cette garantie s'appliquerait quelques soient les conditions météorologiques, de pression de ravageur, de maladies etc. Le taux de couverture serait variable en fonction de l'ampleur du changement mis en œuvre.

Afin de favoriser les dynamiques d'expérimentations collectives, le taux de couverture des risques serait supérieur si l'agriculteur est dans une démarche d'expérimentation collective.

### **Contexte régional**

Pour adapter les systèmes de production au changement climatique, les agriculteurs doivent expérimenter de nouvelles solutions. Qui dit expérimentation et essais, dit potentiellement erreur, donc ces expérimentations ne peuvent se généraliser que si un cadre protecteur est construit pour garantir que ces prises de risques ne mettent en danger l'exploitation agricole. Cette prise de risque est néanmoins nécessaire pour permettre de faire avancer les techniques pour répondre aux nouveaux enjeux sociaux-environnementaux. Ils s'inscrivent donc dans une démarche de société, faisant avancer l'agriculture au regard des attentes sociétales. Ces expérimentations peuvent porter sur des sujets variés, touchant à l'élevage (sorti de l'antibiorésistance avec usage de médecines douces, gestion des effluents), à l'agronomie (réduction du travail du sol, ...), à l'énergie, etc.

Cette proposition vient s'ajouter aux dispositifs actuels type MAEC qui permettent de compenser le surcout de pratique considérée comme plus vertueuse, mais se basent sur un fonctionnement en rythme de croisière.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'enjeu est la massification de l'adoption de pratiques plus adaptées dans un contexte de changement climatique, et de faciliter le transfert et l'appropriation de nouvelles organisations de travail. Ce dispositif aurait l'avantage d'avoir un effet visible très rapidement sur les exploitations, de nombreux agriculteurs étant en forte demande.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat, organisme de développement (dont chambres d'agriculture), agriculteurs (seuls ou organisés en collectifs), instituts de recherche et collectivités territoriales.

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 162

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : COPAMAC SIDAM

### **Proposition (15 lignes maximum)**

La consommation de produits agricoles brut ou peu transformé permet de rapprocher le consommateur de la production agricole et d'améliorer la rémunération des producteurs. Afin d'encourager la consommation de produits bruts, frais, locaux et de saison, il est proposé de réaliser des affichages permanents en magasins et en restauration hors domicile, ainsi que des campagnes de communication. Ainsi, en restauration hors domicile, il est proposé de systématiser les mentions « Elaboré à partir de produits bruts », « Elaboré à partir de produits locaux », « Elaboré à partir de produits de saison ». De même, il est proposé d'imposer l'affichage en magasin des périodes de production normale des aliments en France.

### **Contexte régional**

A l'échelle régionale, de même qu'au niveau national, les citoyens consomment une part très importante d'aliments très transformés, dont les conditions de production et l'origine sont très opaques. Cette invisibilisation de l'acte agricole dans la production alimentaire participe à la déconnexion des citoyens avec le monde agricole et à la rupture du dialogue du fait de présupposés erronés.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'adaptation des modes de production aux conséquences du changement climatique ne pourra se faire que si les actes de consommation des citoyens soutiennent les pratiques favorables et si les producteurs retrouvent une marge de manœuvre économique permettant de mettre en place les bouleversements nécessaires. Cette mesure permettrait de répondre à deux objectifs : la reconexion des consommateurs aux réalités agricoles et la meilleure rémunération des producteurs.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Industries agroalimentaires, grande distribution, restauration hors domicile

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 163

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : COPAMAC SIDAM

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Le changement climatique et les sécheresses qu'il cause entraînent une diminution des rendements fourragers dans les territoires de montagne. Afin de s'adapter à cette nouvelle donne et de préserver ou améliorer leur autonomie fourragère, de nombreux éleveurs cherchent à diminuer leur chargement en animaux. La COPAMAC-SIDAM propose d'aménager la réglementation concernant le défrichement afin de permettre une réouverture de certains milieux de montagne, et d'augmenter les surfaces utilisables en agriculture. Cette réouverture de milieux permettrait de récupérer des espaces facilitant l'installation de jeunes ainsi que l'autonomie fourragère des exploitations, la rénovation de milieux ouverts herbacés, composante majeure de la biodiversité de nos territoires, ainsi que de lutter contre les incendies en diminuant la biomasse combustible et en favorisant la discontinuité entre les différentes strates de végétation.

Ainsi, la COPAMAC-SIDAM propose :

- De réaffirmer que la remise en culture d'un ancien terrain agricole n'est pas un défrichement,
- Que les défrichements destinés à la réouverture des espaces à vocation pastorale, ou permettant de cloisonner le massif et ainsi de limiter le risque incendie, ou pour la conservation de la biodiversité soient encouragés, et a minima exemptés de compensation
- Que l'implantation de prairies ou la plantation de cultures permanentes soient considérées comme des formes de compensation (dans la mesure où il s'agit de remplacer des espèces végétales par d'autres)

### **Contexte régional**

La région AURA est largement constituée de territoire montagneux. Au niveau national, le taux de boisement des zones de montagne est d'environ 36%, pour une moyenne nationale aujourd'hui de 31%.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Afin de diminuer le chargement et augmenter l'autonomie fourragère des exploitations, de nombreux éleveurs décapitalisent et diminuent leur cheptel, ou exploitent les surfaces sans repreneurs, complexifiant l'installation de public hors cadre familial. L'enjeu de cette mesure est de rouvrir des espaces perdus pour l'agriculture et permettre leur utilisation pour améliorer l'autonomie alimentaire des élevages et l'installation de nouveaux exploitants.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat, éleveurs, gestionnaires forestiers, collectivités territoriales

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 164

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Pour l'adaptation et la transition face au changement climatique, les mesures agroenvironnementales et climatiques de la PAC sont un outil essentiel qui motive beaucoup d'agriculteurs sur nos territoires, notamment sur la gestion des zones humides. Malheureusement, la campagne MAEC 2023 a été compromise suite à l'analyse juridique de la DGCL déclarant l'illégalité du financement des MAEC surfaciques par les collectivités. Certains territoires se retrouvent fortement impactés par cette déclaration engendrant une pression supplémentaire sur ces terres agricoles moins productives mais plus résilientes aux fluctuations climatiques.

Ces mesures devraient pouvoir être financées par les conseils départementaux, portant un grand intérêt à ces mesures, en 2024 si la loi change entre temps.

Globalement, il est impératif de préserver les terres agricoles face à l'artificialisation des sols. Il est important également de faciliter les démarches administratives et l'accès aux terres aux personnes porteuses de projets agricoles durables socialement, économiquement et environnementalement.

### **Contexte régional**

La région est marquée par une diversité de paysage et de systèmes d'exploitation : elle fait face à de nombreux enjeux agro-environnementaux, d'où la nécessité d'expérimenter et de construire des pratiques culturelles durables. Le constat en région est globalement le même qu'à l'échelle nationale : diminution des exploitations, augmentation de la taille moyenne des exploitations, diminution des surfaces toujours en herbe... Des zones à enjeux ont été identifiées et intègrent des zonages reconnus à l'échelle de l'UE comme les sites Natura2000. Citons sur notre périmètre le Val de Saône et la Dombes.

La DRAAF et les collectivités territoriales travaillent ensemble depuis plus d'un an pour l'élaboration des projets agro-environnementaux et climatiques au titre de la PAC 2023-2027. L'illégalité des financements des MAEC par les conseils départementaux empêche d'ouvrir des mesures sur des zones à enjeux essentielles à la lutte face au changement climatique.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'enjeu stratégique régional ciblé par cette proposition est la préservation des systèmes agricoles résilients aux changements climatiques, de renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat afin de contribuer aux objectifs de l'Union. L'échéance de notre demande est fixée à 2024 car l'idée est de pouvoir proposer un projet agro-environnemental et climatique complet aux agriculteurs de notre territoire, les contrats débutant en 2023 ayant été très fortement réduits compte tenu de la non-participation du CD01 au cofinancement des contrats.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure organisationnelle;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Les acteurs qui devraient être engagés dans ce dispositif sont la DRAAF (représentant l'Etat en tant qu'autorité de gestion des mesures surfaciques de la PAC 23-27), la Chambre régionale de l'agriculture AURA et la Chambre de l'Ain, les conseils départeme

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 165

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Chambres d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Accompagner la prise de risque des agriculteurs pour favoriser les transitions

La proposition vise à financer la prise de risque vers la transition permettant de valoriser les pratiques innovantes adaptées au changement climatique actuel et à venir. La sécurisation financière des agriculteurs pourrait leur permettre d'essayer de nouvelles solutions agronomiques ou de diversifier leurs productions vers des systèmes plus résilients.

Plusieurs pistes peuvent être explorées :

- Mettre en place des prix garantis ou une contractualisation pour certains agriculteurs par les metteurs en marché sur de nouvelles productions ou des productions locales. C'est une amplification de la loi EGALIM 2.
- Faciliter les investissements risqués via la sensibilisation/sollicitation des banques et assurances aux défis de l'adaptation au changement climatique (création d'un fond de soutien privé : RSE entreprises, fondations).
- Augmenter l'enveloppe et la diversité des MAEC forfaitaires (élargir à la transition des systèmes) pour favoriser l'accessibilité de ces aides à un plus grand nombre d'agriculteurs.
- Financer une partie du conseil sur l'adaptation au changement climatique pour permettre une plus grande adhésion des agriculteurs par exemple sur le modèle du plan bio régional (80% de financement sur la journée de conseil).
- Demander aux entreprises n'entrant pas dans le cadre EGALIM de soutenir des projets de développement agricole résilients dans le cadre de leur politique RSE.
- Favoriser le financement de dispositifs de R&D en région, qui permettent l'acquisition de références sur les leviers à mettre en œuvre dans les exploitations
- Adapter rapidement le cahier des charges du système assurantiel multirisques pour qu'il soit en phase avec les réalités du terrain en fonction des différentes productions.

### **Contexte régional**

La région Auvergne-Rhône-Alpes est impactée de plein fouet par le changement climatique. La diversification importante des fermes de la région est un atout pour la résilience au changement

climatique. Un grand nombre d'outils de R&D et de démonstration de systèmes innovants sont présents sur le territoire ce qui représente également un atout régional important.

Un frein majeur pour les agriculteurs est la prise de risque sur la mise en place de systèmes agricoles innovants dans leurs exploitations.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Nous proposons ici des pistes de réflexion pour sécuriser les changements de pratique d'adaptation au changement climatique. L'enjeu stratégique est de massifier la mise en place de leviers d'adaptation dans les exploitations agricoles.

Les échéances sont liées aux dispositifs de financements à mettre en place.

Pour les changements liés au FEADER l'échéance est pour la prochaine programmation 2028-2032 (construction à venir à partir de 2024-2025).

Pour les changements législatifs l'échéance serait avant la fin de la mandature parlementaire actuelle (2027).

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Conseil régional : MAEC Forfaitaire, financement du conseil sur l'adaptation au changement climatique ; Banques et assurances : facilitation de l'investissement risqué pour l'adaptation au changement climatique ; Etat : prolongement de la loi EGALIM 2 sur

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 166

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Chambres d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Favoriser l'usage de l'eau qui répond à l'objectif de souveraineté alimentaire

1) Faire reconnaître l'aspect prioritaire de l'eau pour l'agriculture en lien avec l'objectif de souveraineté alimentaire (autonomie alimentaire et qualité)

Affirmer l'usage de l'eau pour la production agricole qui contribue à la souveraineté alimentaire comme prioritaire : dans la loi sur l'eau

2) Favoriser la mobilisation de la ressource (stockages en favorisant le multiusages (protection incendie, photovoltaïque, ...), mobiliser les eaux usées, recharge de nappe,...

Leviers réglementaires :

- simplification des procédures de constitution de réserves (études d'impact déjà lourdes, les délais doivent être respectés, ne pas multiplier les demandes complémentaires, les études ...)
- clarification et allègement du cadre pour mobilisation des eaux usées,...

Leviers financiers :

- Levée des blocages de financement Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Continuer à être acteur dans la construction des mesures FEADER et des plans filières

### **Contexte régional**

Pluviométrie constante, répartition hétérogène, accroissement de l'ETP...des ressources importantes (des débits conséquents) en période de hautes eaux : l'eau n'est pas disponible en période de besoin

Un développement (ou une volonté de développement) de la filière maraichage (volonté des collectivités)

Besoins pour l'élevage – abreuvement et transformation – concurrence avec l'eau potable

Globalement une concurrence forte pour les usages liée à une urbanisation importante

Sauvegarde de filières existantes – sécuriser des systèmes (Productions de semences en GC, fourragère et potagère, arbo...)

Droit des nouveaux utilisateurs ? Concurrence anciens usages/nouveaux usages

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Garantir la production alimentaire (autosuffisance et qualité en phase avec les attentes sociétales)

Reconnaissance sociale : dans les études HMUC/PTGE, schéma départemental de gestion de l'eau, auprès des agences de l'eau, collectivités...du public

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat et service décentralisés ; Agences de l'eau ; collectivités...

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 167

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Chambres d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Redonner de l'attractivité à l'agriculture en allégeant la charge mentale des agriculteurs liée à la réglementation

- 1) Simplifier la réglementation et identifier les incohérences entre les différentes réglementations notamment en donnant plus de poids au CORENA (COmité de RENovation des Normes Agricoles) et en favorisant les interactions avec les « usagers » des réglementations
- 2) Cohérence entre les différents corps de contrôle (OFB, France Agrimer, Police de l'eau, DDT, ASP, DDPP...) et contrôles « pédagogiques » avec droit à l'erreur. La majorité fait bien et la minorité pénalise l'ensemble.
- 3) Diminuer les contraintes d'enregistrement pour les agriculteurs
- 4) Adapter les textes en fonction des évolutions techniques, du climat (Directive nitrates)
- 5) Systématiser les études d'impact sur les aspects économiques et sur la souveraineté alimentaire avant la mise en place de nouvelles mesures ou réglementations (aujourd'hui ce sont les études d'impacts environnementaux qui sont systématiques).
- 6) Construire de nouvelles règles de fiscalité et d'imposition agricole (cotisations MSA) : défiscaliser et réduire les prélèvements sociaux au moment de la réintégration de la Déduction pour Epargne de Précaution lorsque que celle-ci est mobilisée pour faire face au changement climatique

### **Contexte régional**

Plutôt des leviers à mobiliser au niveau national. Le poids de la réglementation démotive les agriculteurs et freine les installations. Les dates d'interdiction de certaines pratiques devraient être systématiquement adaptées selon les zones (altitude, climat).

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Redonner de l'attractivité aux métiers agricoles. Redonner du dynamisme et de la volonté d'entreprendre aux agriculteurs en diminuant la pression administrative. Eviter que les agriculteurs soient « hors la loi » dans des pratiques agronomiques pertinentes.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure organisationnelle;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat, Agences de l'eau, OPA et collectivités

**Avez-vous des commentaires ?**

Nécessité d'une vision européenne et mondiale : réciprocité des normes, concurrence entre pays, surenchère française

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 168

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Chambres d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Contribuer à l'autosuffisance alimentaire de la restauration collective régionale et privilégier l'approvisionnement RHD en productions locales :

- en maîtrisant le risque de rupture d'approvisionnement alimentaire et en assurant la complémentarité entre territoires
- en optimisant les outils existant (exemple « légumerie ») et en organisant une concertation entre les acteurs à une échelle territoriale pertinente (encourager les démarches inter PAT ou PAT départemental)
- en concevant des outils (RID, développement technologie et aides aux investissements) permettant de rendre accessibles les productions agricoles de proximité (outils mobiles, ...)
- en revoyant les règles des marchés publics qui ne sont actuellement pas en faveur des productions locales, notamment par rapport aux questions de prix

Il conviendrait alors de définir la notion de « produit local » et demander l'application de l'obligation de se fournir en produits locaux avec un taux déterminé réglementairement (exemple EGAlim)

### **Contexte régional**

La Région AURA comporte de gros bassins de consommation à proximité de bassins de production. Les agriculteurs et les entreprises agro-alimentaires régionales sont à même de fournir une grande diversité d'aliments (viande et poissons, produits laitiers, fruits et légumes, produits céréaliers, ...) et de répondre aux attentes fortes des collectivités locales pour approvisionner la Restauration collective. Pour autant, les produits agricoles issus des exploitations ne sont pas toujours utilisables en l'état par la restauration collective et la rentabilité des outils de transformation est parfois insuffisante faute de volumes suffisants à traiter ou ces outils peuvent carrément être manquants.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Garantir le débouché local pour l'agriculteur et l'approvisionnement pour la restauration collective, dans le respect des cahiers des charges d'une alimentation de proximité (à caractériser).

Fournir au plus grand nombre une alimentation de qualité, saine et locale.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Les producteurs locaux et leurs structures accompagnatrices (chambres consulaires, ...) des territoires concernés, les collectivités locales, les gestionnaires de la restauration, les outils de l'aval

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 169

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Chambres d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Valoriser les systèmes vertueux existants en rémunérant les bonnes pratiques agricoles pour les pérenniser

1) Identifier les systèmes déjà vertueux par rapport aux enjeux du changement climatique :

- Sur les émissions carbonees : systèmes qui stockent déjà du carbone et qui sont faiblement émetteur, (Système pâturant, système herbager, couverts végétaux, réduction du travail du sol...)
- Sur la lutte contre les incendies : systèmes qui valorisent les zones en coteaux, difficile d'accès et de montagne par le pâturage en évitant l'enfrichement.
- Sur une gestion économe en eau
- Sur leur degré d'autonomie par rapport aux intrants

2) Rémunérer les pratiques vertueuses :

- Valoriser le maintien du niveau de stockage de carbone sur 5 ans (par exemple) dans les systèmes déjà très stockant.
- Dédommager le temps de travail pour la surveillance des troupeaux, la mise en place des clôtures et de leurs déplacements, de l'aménagement de points d'abreuvement, de l'observation des cultures, de l'utilisation d'alternatives au désherbage chimique ...
- Prendre en charge des achats de semences de couverts (pour la fertilité du sol, les abeilles, etc.)
- Diminuer ou supprimer la TVA sur les intrants « made in France »
- Etendre les MAEC surfacique sur les zones DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies)

### **Contexte régional**

Aujourd'hui on valorise les démarches de progrès mais peu les démarches déjà vertueuses du point de vue de l'environnement.

La mise en œuvre des Bons Diagnostics Carbone et la réalisation de nombreux CAP2ER en élevage ruminant dans la Région AuRA a montré une méthodologie parfois peu adaptée.

Certains territoires de la Région AuRA se caractérisent par de l'élevage ruminant de taille moyenne sur des zones intermédiaires (coteaux) et de montagne valorisant l'herbe. Ces systèmes échappent à des mesures ou subventions (labellisation carbone...) en raison de pratiques déjà vertueuses.

En effet, la labellisation bas carbone permettant la valorisation de carbones additionnels stockés sur 5 ans a montré une méthodologie inadaptée à « l'élevage herbagé en AuRA ». Méthode conçue pour l'élevage «intensif » qui s'oriente dans une démarche de progrès et pas sur une valorisation du carbone déjà stocké et déjà vertueuse.

La Région AuRA voit remonter le climat méditerranéen avec une récurrence des épisodes de sécheresses sur des zones jusque-là épargnées. Le risque « incendie » dans des zones de montagnes augmente fortement.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Maintien de l'agriculture de montagne et des systèmes herbagés.

Maintien de l'élevage bovin en zone de montagne...

Adaptation aux changements climatiques

Amélioration du revenu des éleveurs

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer; autre type d'action;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat (ADEME, FAM...) Région, Instituts, Chambres d'agriculture...

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 170

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Atelier des possibles (membre du CELAVAR)

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Systématiser la mention des enjeux de changements climatiques à tous les échelons de la formation agricole :

Intégrer systématiquement ces enjeux dans les formations des agriculteurs (initiales et continues). On ne peut plus passer à côté de ces sujets, il faut que les formations puissent être en accord avec les enjeux à atteindre. Cette proposition est en lien avec notre autre proposition "Systématiser la mention des enjeux de changements climatiques sur les formations des conseillers.eres (exemple de la Fresque du Climat et fresque Agri-alim). Dans cette proposition, il s'agit d'avoir des conseillers formés à ces questions, c'est aussi avoir des personnes compétentes pour parler de ces sujets avec les agriculteurs.

### **Contexte régional**

Dans les perspectives de la fiche repère du gouvernement « Conseil Agricole », il est clairement fait mention du fait que les conseillers agricoles doivent « renforcer leurs compétences en conseil stratégiques », pour pouvoir répondre aux « transitions à venir (qui vont) demander un accompagnement sur mesure, bien différent du conseil technique standardisé, descendant et de court terme ».

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Sensibilisation, formation des personnes qui conseillent les agriculteurs

Intégration des enjeux de changements climatiques à TOUS les niveaux

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale à créer; mesure organisationnelle; autre type d'action;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Tous les acteurs de la formation professionnelle (CFPPA, Lycées Agricoles, MFR) et continue (VIVEA...) ; tous les acteurs para-agricoles (chambres d'agriculture, structures de l'accompagnement agricole...)

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 171

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Atelier des possibles (membre du CELAVAR)

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Systématiser la mention des enjeux de changements climatiques sur les formations des conseillers.ères : il s'agit d'intégrer automatiquement les enjeux de changements climatiques, avec tout ce que cela implique (adaptation des pratiques, changement de la consommation d'énergie, d'intrants...) à la formation de ces conseillers. Plusieurs outils existent pour mettre cela, par exemple: la Fresque du Climat, celle de agri-alim, montage diapo à partir des données du Shift Project présentées dans le PTEF (Plan de Transformation de l'Economie Française)

### **Contexte régional**

Dans les prospectives de la fiche repère du gouvernement « Conseil Agricole », il est clairement fait mention du fait que les conseillers agricoles doivent « renforcer leurs compétences en conseil stratégiques », pour pouvoir répondre aux « transitions à venir (qui vont) demander un accompagnement sur mesure, bien différent du conseil technique standardisé, descendant et de court terme ».

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Sensibilisation, formation des personnes qui conseillent les agriculteurs

Intégration des enjeux de changements climatiques à TOUS les niveaux

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer; mesure organisationnelle; autre type d'action;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Tous les acteurs para-agricoles (chambres d'agriculture, structures de l'accompagnement agricole...) ; tous les acteurs de la formation professionnelle (CFPPA, Lycées Agricoles, MFR) et continue (VIVEA...)

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 172

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : CD38 Aymeric Montanier

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Modification de l'article L.3232-1-2 du CGCT afin de faciliter le financement des Départements dans les aides agricoles, en particulier les mesures agro-environnementales en climatiques (MAEC) sous autorité de gestion de l'Etat.

### **Contexte régional**

L'analyse juridique de la DGCL qui est intervenue très tardivement et qui a empêché le cofinancement des Départements dans les MAEC, alors que beaucoup d'entre eux s'étaient investis auprès des opérateurs de PAEC.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Permettre d'élargir les enjeux environnementaux traités dans le cadre des PAEC, en permettant le cofinancement des MAEC sur des espaces tels que les ENS, les pelouses sèches, ... Échéance: déclaration PAC 2024, donc avant l'automne 2023 afin de faire connaître les MAEC ouvertes auprès des agriculteurs concernés.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Ministère de l'agriculture (MASA) et DGCL. Au niveau local, services des l'Etat

### **Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 173

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Celavar Aura

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Systématiser la mention des enjeux de changements climatiques sur les formations des conseillers.eres :

Il s'agit d'intégrer automatiquement les enjeux de changements climatiques, avec tout ce que cela implique (adaptation des pratiques, changement de la consommation d'énergie, d'intrants...) à la formation de ces conseillers. Une manière pour que ces enjeux soient intégrés et compris... Une multitude d'outils existent pour arriver à cela mais l'exemple de la Fresque du Climat et de l'agri-alim nous paraît être un bon début.

### **Contexte régional**

Dans les perspectives de la fiche repère du gouvernement « Conseil Agricole », il est clairement fait mention du fait que les conseillers agricoles doivent « renforcer leurs compétences en conseil stratégiques », pour pouvoir répondre aux « transitions à venir (qui vont) demander un accompagnement sur mesure, bien différent du conseil technique standardisé, descendant et de court terme ».

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Sensibilisation, formation des personnes qui conseillent les agriculteurs

Intégration des enjeux de changements climatiques à TOUS les niveaux

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Tous les acteurs de la formation professionnelle (CFPPA, Lycées Agricoles, MFR) et continue (VIVEA...) ; tous les acteurs para-agricoles (chambres d'agriculture, structures de l'accompagnement agricole...)

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 174

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Celavar Aura

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Systématiser l'accès (gratuit) à un accompagnement sur le temps long d'aide à la décision individuelle et collective sur les questions de gestion de l'eau. Pour cela, notre demande est double :

Il s'agit de mettre en place des financements pluriannuels auprès des structures compétentes pour accompagner les agriculteurs à la gestion de l'eau (et plus largement à l'adaptation aux changements climatiques).

Il s'agit de faciliter l'accès à un accompagnement et à des conseils sur la gestion de la ressource en eau (élément primordial dans l'adaptation aux changements climatiques), et notre proposition est que cela passe par un accès libre et gratuit pour toutes et tous.

### **Contexte régional**

La fiche-repère « conseil agricole » du gouvernement fait état « qu'une partie des agriculteurs se détournent des réseaux traditionnels de conseil – principalement les nouveaux entrants non issus du monde agricole – pour privilégier les échanges entre pairs via la technologie numérique, des structures alternatives ou des conseillers privés ». Les conseils des chambres d'agri sont des prestations payantes, que tous les agriculteurs ne peuvent pas se permettre et qui freinent l'accès à des « conseils », de fait.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Adaptation aux changements climatiques

Partage et gestion de la ressource en eau

Adaptation des pratiques, des productions agricoles et des itinéraires techniques pour diminuer au maximum l'usage et l'utilisation de l'eau ; pour être en capacité de résister aux périodes de sécheresse

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Tous les acteurs para-agricoles (chambres d'agriculture, structures de l'accompagnement agricole...) et dans la gestion de l'eau (syndicats de gestion des eaux, les Agences de l'eau, etc.) ; les groupements et associations de producteurs

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 175

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Celavar Aura

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Favoriser l'accompagnement et la mise en place d'actions concrètes pour : relocaliser la production, la transformation et l'alimentation, en fonction des besoins des territoires :

- Plus de financements pour ce type de projets (auprès de nos structures, mais aussi auprès des collectivités publiques, des chambres ...)
- Des financements sur des temps longs pour avoir le temps de mener des actions (il ne s'agit pas d'innover chaque année, il faut avoir les moyens de mener les actions sur le long terme)

### **Contexte régional**

Actuellement, des outils et des fonds de financements existent pour favoriser ce type d'action, mais ils sont largement insuffisants (financement pour l'animation des PAT et pas pour la mise en place des actions ; AAP du PNA dont les montants ne sont pas assez conséquents...). Or, on ne pourra pas jouer la carte de l'adaptation aux changements climatiques sans revoir la taille des fermes, le type de production, les lieux de transformation et de vente... La relocalisation est un véritable enjeu pour favoriser des circuits de production, de transformation et de consommation à taille humaine.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Relocalisation de la production, de la transformation et de la commercialisation des productions agricoles sur un territoire

Aller plus loin que les dynamiques déjà existantes

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Collectivités territoriales, acteurs privés et publics oeuvrant à la production, transformation, commercialisation (y compris les GMS) ; acteurs para-agricoles et para-alimentaires

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 176

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Celavar Aura

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Accompagner à la mise en place de pratiques vertueuses en faveur de la diminution des intrants, d'un bilan carbone faible :

Plus de fonds pour financer/encourager les agriculteurs à adopter ce type de pratique. Il ne s'agit pas seulement de correspondre à un besoin de société (manger de la qualité mais la part d'achat des produits bio est en diminution en 2022). Il s'agit d'adopter une posture nationale et globale d'ordre de santé publique, de respect de l'environnement et des générations futures. Cela demande un véritable engagement de l'État sur ces questions.

### **Contexte régional**

Il faut continuer à favoriser ce type de transition et de pratiques dans les fermes. La mesure des MAEC correspondait bien à ce besoin mais elle a été réduite récemment et il n'existe pas ou peu d'équivalent sur ce sujet.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Accompagnement à l'adaptation aux changements climatiques

Ne pas laisser les agriculteurs gérer seuls ce problème

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat, collectivités territoriales, acteurs para-agricoles,...

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 177

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Atelier des possibles (membre du CELAVAR)

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Systématiser l'accès (gratuit) à un accompagnement sur le temps long d'aide à la décision individuelle et collective sur les questions de gestion de l'eau. Pour cela, notre demande est double :

Il s'agit de mettre en place des financements pluriannuels auprès des structures compétentes pour accompagner les agriculteurs à la gestion de l'eau (et plus largement à l'adaptation aux changements climatiques).

Il s'agit de faciliter l'accès à un accompagnement et à des conseils sur la gestion de la ressource en eau (élément primordial dans l'adaptation aux changements climatiques), et notre proposition est que cela passe par un accès libre et gratuit pour toutes et tous.

### **Contexte régional**

La fiche-repère « conseil agricole » du gouvernement fait état « qu'une partie des agriculteurs se détournent des réseaux traditionnels de conseil – principalement les nouveaux entrants non issus du monde agricole – pour privilégier les échanges entre pairs via la technologie numérique, des structures alternatives ou des conseillers privés ». Les conseils des chambres d'agri sont des prestations payantes, que tous les agriculteurs ne peuvent pas se permettre et qui freinent l'accès à des « conseils », de fait.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Adaptation aux changements climatiques

Partage et gestion de la ressource en eau

Adaptation des pratiques, des productions agricoles et des itinéraires techniques pour diminuer au maximum l'usage et l'utilisation de l'eau ; pour être en capacité de résister aux périodes de sécheresse

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Tous les acteurs para-agricoles (chambres d'agriculture, structures de l'accompagnement agricole...) et dans la gestion de l'eau (syndicats de gestion des eaux, les Agences de l'eau, etc.) ; les groupements et associations de producteurs

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 178

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Atelier des possibles (membre du CELAVAR)

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Favoriser l'accompagnement et la mise en place d'actions concrètes pour : relocaliser la production, la transformation et l'alimentation, en fonction des besoins des territoires

Plus de financements pour ce type de projets (auprès de nos structures, mais aussi auprès des collectivités publiques, des chambres ...)

Des financements sur des temps longs pour avoir le temps de mener des actions (il ne s'agit pas d'innover chaque année, il faut avoir les moyens de mener les actions sur le long terme)

### **Contexte régional**

Actuellement, des outils et des fonds de financements existent pour favoriser ce type d'action, mais ils sont largement insuffisants (financement pour l'animation des PAT et pas pour la mise en place des actions ; AAP du PNA dont les montants ne sont pas assez conséquents...). Or, on ne pourra pas jouer la carte de l'adaptation aux changements climatiques sans revoir la taille des fermes, le type de production, les lieux de transformation et de vente... La relocalisation est un véritable enjeu pour favoriser des circuits de production, de transformation et de consommation à taille humaine.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Relocalisation de la production, de la transformation et de la commercialisation des productions agricoles sur un territoire

Aller plus loin que les dynamiques déjà existantes

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Collectivités territoriales, acteurs privés et publics oeuvrant à la production, transformation, commercialisation (y compris les GMS) ; acteurs para-agricoles et para-alimentaires

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 179

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Atelier des possibles (membre du CELAVAR)

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Accompagner à la mise en place de pratiques vertueuses en faveur de la diminution des intrants, d'un bilan carbone faible :

Plus de fonds pour financer/encourager les agriculteurs à adopter ce type de pratique. Il ne s'agit pas seulement de correspondre à un besoin de société (manger de la qualité mais la part d'achat des produits bio est en diminution en 2022). Il s'agit d'adopter une posture nationale et globale d'ordre de santé publique, de respect de l'environnement et des générations futures. Cela demande un véritable engagement de l'État sur ces questions.

### **Contexte régional**

Accompagner à la mise en place de pratiques vertueuses en faveur de la diminution des intrants, d'un bilan carbone faible :

Plus de fonds pour financer/encourager les agriculteurs à adopter ce type de pratique. Il ne s'agit pas seulement de correspondre à un besoin de société (manger de la qualité mais la part d'achat des produits bio est en diminution en 2022). Il s'agit d'adopter une posture nationale et globale d'ordre de santé publique, de respect de l'environnement et des générations futures. Cela demande un véritable engagement de l'État sur ces questions.

Il faut continuer à favoriser ce type de transition et de pratiques dans les fermes. La mesure des MAEC correspondait bien à ce besoin mais elle a été réduite récemment et il n'existe pas ou peu d'équivalent sur ce sujet.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Accompagnement à l'adaptation aux changements climatiques

Ne pas laisser les agriculteurs gérer seuls ce problème

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat, collectivités territoriales, acteurs para-agricoles,...

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 180

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Fédération Départementale des CIVAM de l'Ardèche

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Favoriser l'accompagnement et la mise en place d'actions concrètes pour : relocaliser la production, la transformation et l'alimentation, en fonction des besoins des territoires

Plus de financements pour ce type de projets (auprès de nos structures, mais aussi auprès des collectivités publiques, des chambres ...)

Des financements sur des temps longs pour avoir le temps de mener des actions (il ne s'agit pas d'innover chaque année, il faut avoir les moyens de mener les actions sur le long terme)

### **Contexte régional**

Actuellement, des outils et des fonds de financements existent pour favoriser ce type d'action, mais ils sont largement insuffisants (financement pour l'animation des PAT et pas pour la mise en place des actions ; AAP du PNA dont les montants ne sont pas assez conséquents...). Or, on ne pourra pas jouer la carte de l'adaptation aux changements climatiques sans revoir la taille des fermes, le type de production, les lieux de transformation et de vente... La relocalisation est un véritable enjeu pour favoriser des circuits de production, de transformation et de consommation à taille humaine.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Relocalisation de la production, de la transformation et de la commercialisation des productions agricoles sur un territoire

Aller plus loin que les dynamiques déjà existantes

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure nationale à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale à créer; mesure organisationnelle; autre type d'action;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Collectivités territoriales, acteurs privés et publics oeuvrant à la production, transformation, commercialisation (y compris les GMS) ; acteurs para-agricoles et para-alimentaires

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 181

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Métropole de Lyon

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Permettre aux collectivités locales (départements, EPCI, Métropole de Lyon) de cofinancer les mesures agro-environnementales et climatiques, afin de permettre la transition des pratiques agricoles et le maintien de certaines pratiques dans des zones difficiles.

### **Contexte régional**

La campagne de MAEC se retrouve brutalement stoppée en plein élan à 2 semaines de l'ouverture de la PAC par l'annonce de la DRAAF comme quoi les MAEC ne peuvent plus être financées par les collectivités pour cause d'illégalité présumée par la DGCL. La DGCL considère que les MAEC sont des aides de nature économique, alors même que ce ne sont que des compensations financières des surcoûts et manques à gagner engendrés par la mise en oeuvre des cahiers des charges des MAEC. Elle conclut à l'illégalité de leur financement par les départements. Sans cofinancement des départements, les MAEC se retrouvent réduits à peau de chagrin car les financements de l'Etat manquent. Le cas des autres collectivités comme la Métropole de Lyon ou les EPCI n'a pas été étudié par la DGCL, mais dans le doute, les mesures restent fermées quand même... C'est une catastrophe pour bon nombre de territoires et un gâchis énorme de temps, d'énergie et de crédibilité des institutions auprès des agriculteurs que nous avons mobilisés pour cette campagne.

Cela revient à vouloir mettre fin aux MAEC: est-ce vraiment l'objectif?

Si c'est le cas, alors il faut proposer d'autres dispositifs permettant d'aider vraiment les agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques en couvrant le risque durant les premières années de transition, et d'aider au maintien de milieux et paysages ouverts par les agriculteurs.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

enjeu d'adaptation des exploitations aux contraintes environnementales et sociétales, au changement climatique

enjeu d'accompagnement des exploitations agricoles pour répondre aux défis de nourrir la population tout en préservant les ressources communes (eau, biodiversité, sols...) nécessaires à la vie

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Collectivités locales, Région, Etat

**Avez-vous des commentaires ?**

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 182

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Département de la SAVOIE

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Reconnaitre la capacité des Départements à financer les programmes et mesures agro-environnementales et climatiques de tous types :

- reconnaître en celà que l'action départementale en matière de protection et mise en valeur des espaces naturels et agricoles, d'aménagement rural et foncier, d'équipement rural, d'espaces naturels sensibles, requière de créer et entretenir les conditions adéquates de gestion des surfaces; que les agriculteurs et cheptels sont les cibles et les seuls garants de ces équilibres.
- en conséquence, devoir dissocier la nature de ces diverses formes d'appuis financiers du régime des aides économiques aux exploitations agricoles (investissements, indemnités surfaciques etc.) .

### **Contexte régional**

les Départements sont empêchés de financer les programmes et Mesures Agro-Environnementales et Climatiques - MAEC / PAEC prévues au Règlement Européen FEADER en vertu :

- de l'article 42 du dit règlement , au même-titre que toute collectivité
- de la qualification en "aide économique aux exploitations" par une note DGCL, laquelle invoque la Loi NOTRe pour juger d'illégale et de hors champ du conventionnement avec la Région l'intervention que les Départements apportent en faveur d'indemnités surfaciques à de bonnes pratiques de gestion des espaces.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'enjeu est immédiat et contribuera à sécuriser les interventions des Départements pour les années à venir.

En effet, au terme de 2 années de préparation les PAEC se voient amputés de 50 à 70% de leurs financements dans l'immédiat (plusieurs M€ en campagne 2023) et sont dans l'incertitude pour la campagne 2024, le contexte juridique paressant figé.

Les Départements sont d'ailleurs questionnés pour mettre en œuvre plus largement leurs compétences relatives aux espaces agricoles et forestiers.

Ces compétences, déjà en place, paraissent les plus indiquées pour œuvrer en faveur des ressources naturelles et de l'adaptation des gestionnaires d'espaces à la transition climatique.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter; mesure régionale existante à amplifier ou adapter; mesure organisationnelle;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat, Départements, en 2d rang Régions autorités de gestion du PSN et Collectivités

**Avez-vous des commentaires ?**

Le point d'orgue paraît être la qualification en aide économique de toute action surfacique. Immédiateté et ampleur de l'enjeu invitent à un partage rapide et large des résolutions possibles.

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 183

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Chambre régionale d'agriculture AURA

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Inclure dans la LOA un article modifiant le Code de l'urbanisme afin de :

1. Autoriser l'aménagement de bâtiments existants nécessaires aux activités agritouristiques sans avoir recours à un changement de destination. Le changement de destination du bâtiment serait en effet plus risqué pour la pérennité de l'activité agricole que l'autorisation d'aménagement assortie de conditions préconisées ici. Ces activités devront avoir pour support l'exploitation agricole, ne pas être incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole et répondre à des conditions supplémentaires permettant d'encadrer les pratiques (à définir et par exemple : suivi dans le temps, aucun impact sur la perméabilité des sols, engagement minimal d'activité de X années, % maximal de revenus par rapport au chiffre d'affaire de l'exploitation...).

Les bâtiments supports de ces activités agritouristiques auraient ainsi une destination agricole au sens de l'urbanisme.

2. Autoriser les constructions neuves nécessaires aux activités agritouristiques dans la mesure où elles se situent à une distance maximale de 100 m des bâtiments de l'exploitation et dans la limite d'une surface de plancher de 120 m<sup>2</sup>.

Certains projets ne peuvent pas se faire en valorisant du bâti existant et peuvent pour autant proposer des prestations tout à fait adaptées à l'agritourisme.

Il est par contre nécessaire de rester dans le périmètre d'une activité touristique complémentaire et étroitement liée avec l'activité agricole présente. Pour cela nous proposons d'imposer l'implantation dans les 100 m des bâtiments agricoles du porteur de projet. Par ailleurs, pour éviter toute dérive « hôtelière » disproportionnée par rapport à l'activité agricole, nous suggérons de limiter la surface de plancher créée à 120 m<sup>2</sup>.

### **Contexte régional**

Nous constatons aujourd'hui une augmentation significative du nombre d'agriculteurs recevant des refus des services instructeurs des autorisations d'urbanisme pour des projets d'implantation de nouvelles structures nécessaires à des activités agritouristiques ou pour des projets de rénovation d'anciens bâtiments agricoles en vue d'un projet agritouristique.

Le changement de destination est en effet la seule solution actuellement existante en urbanisme pour pouvoir aménager un bâtiment agricole en bâtiment agritouristique. Pour autant, elle n'est

pas satisfaisante car en désignant le bâtiment comme pouvant changer de destination, cette disposition autorise d'autres destinations (ex : habitation), de sorte qu'in fine la destination issue du projet peut être dévoyée par rapport à l'objectif initial d'aménager un gîte ou une chambre d'hôtes.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Le développement de l'agritourisme est un outil permettant de relever les enjeux auxquels doivent répondre le Pacte et la LOA :

- Pour la résilience du secteur agricole et de l'emploi
- Dans une démarche pédagogique : l'agritourisme est une véritable vitrine locale des filières et des métiers agricoles pour un public élargi.
- Dans une logique patrimoniale : les activités agritouristiques permettent la réhabilitation et le maintien du bâti rural de qualité, à caractère patrimonial

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure nationale existante à amplifier ou adapter;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Chambres d'agriculture AURA

**Avez-vous des commentaires ?**

Complément à une proposition préalablement déposée

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 184

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : Département du Rhône

### **Proposition (15 lignes maximum)**

rendre de nouveau possible juridiquement le cofinancement des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) par les collectivités locales.

### **Contexte régional**

Depuis 18 mois les collectivités locales en général et les Départements en particulier sont présentés comme des financeurs essentiels des PAEC et ont été encouragés à financer des MAEC sur leur territoire. Or la note de la DGCL rend illégale cette participation. Le Département du Rhône a répondu à la demande initiale en augmentant sensiblement son budget jusqu'à une participation de 300 000 € et en lien avec les opérateurs et la DRAFF en ciblant son soutien là où il était le plus pertinent et efficient. La dynamique agricole réelle créée sur les 4 PAEC concernés est aujourd'hui menacée et nécessite de pouvoir reprendre dès 2024 ce que permettrait l'intégration dans la LOA de la possibilité pour les collectivités territoriales de cofinancer les PAEC.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

soutenir les exploitations agricoles dans leur transition agroécologique

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure législative/réglementaire à créer; mesure régionale existante à amplifier ou adapter;

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Région, DRAAF, Départements

### **Avez-vous des commentaires ?**

il s'agit d'une contribution succincte qui sera développée et étayée dans un prochain courrier officiel, mais la LOA comme solution à cette impossibilité nouvelle de financer les PAEC n'a été communiquée qu'aujourd'hui

## Concertation régionale Auvergne-Rhône-Alpes

# FICHE PROPOSITION – N° 185

**Thématique** : Adaptation et transition face au changement climatique

**Organisme** : COPAMAC SIDAM

### **Proposition (15 lignes maximum)**

Les prairies représentent une composante essentielle de nos paysages et assurent une grande diversité de services écosystémiques en termes de biodiversité, régulateur de la qualité de l'eau, stockage du carbone, réduction du bilan des GES, hétérogénéité des paysages,...

La préservation des systèmes d'élevage ruminant et la reconnaissance de la diversité des services écosystémiques rendus par l'élevage à l'herbe constituent un acte politique fort.

Il est nécessaire de faire prendre conscience de la valeur du capital naturel et patrimonial des surfaces prairiales.

Cette reconnaissance peut se faire via un soutien public spécifique aux systèmes d'exploitation dont les pratiques mises en œuvre sont reconnues pour les services écosystémiques rendus et leur contribution pour le climat et l'environnement. Elle doit également passer par une réelle stratégie de maintien à toutes les échelles.

### **Contexte régional**

La région AURA est la 1ère région en surfaces de prairies, fortement liées à la prédominance des zones à handicaps. Les structures d'élevage restent majoritaires mais la baisse du nombre d'exploitations est plus marquée dans les spécialités d'élevage (source RA 2020). Une stratégie spécifique sur la préservation des systèmes d'élevage herbager, complémentaire aux mesures nationales, aurait du sens.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'enjeu est le maintien de systèmes d'élevage ruminant durables à horizon 2040 dans un contexte de forte décapitalisation et de besoins importants de renouvellement des générations.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale à créer;

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat, organisme de développement, instituts de recherche et collectivités territoriales.

**Avez-vous des commentaires ?**